Société d'Etudes
et de Documentation
Municipale
12, Cité Malesherbes
75009 Paris
DOCUMENT N° 19
ISSN 0246-9235

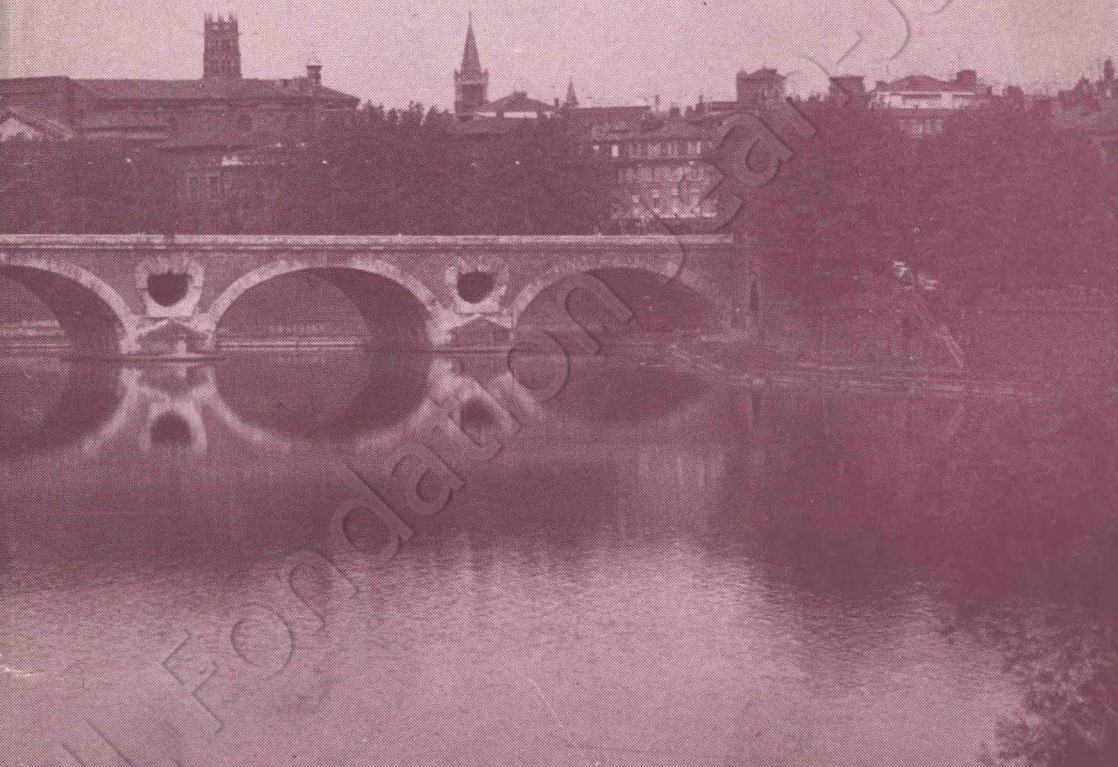

Thémes du Congrès National des Elus Socialistes et Républicains

Toulouse - 4-5-6 décembre 1981

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOMMAIRE

Toulouse,
le congrès de la victoire

Hubert Dubedout p. 3
Tony Briançon p. 5
Léon Eeckhoutte p. 6
Raymond Courrière p. 7

Message
du Président
de la République p. 8

Discours d'ouverture p. 10
Gérard Bapt

Rapport d'activité p. 13
Antoine Blanca

Rapport financier p. 16
Léon Fatous

Allocution p. 18
Alex Raymond

Un outil efficace
au service des élus p. 20
Lionel Jospin

Le point
sur la décentralisation p. 24
Marcel Debarge

Transfert et répartition
des compétences p. 27
Pierre Mauroy

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Action sanitaire
et sociale p. 32
Josette Soulier

Conseils Généraux p. 34
Charles Josselin

Coll. Fondation Jean Jaurès

Culture p. 38
Jean-Jack Queyranne

Energie, économie, décentralisation p. 44
Edmond Hervé

Elus locaux p. 46
Jean-Jacques Sauvert

Finances locales p. 53
Marc Wolf

Finances locales p. 56
Laurent Fabius

Formation p. 59
Nicole Morichaud

Personnels des collectivités territoriales p. 62
Bernard Fabreguettes

Personnels et décentralisation p. 66
René Regnault

Rôle économique des collectivités locales p. 70
Pierre Zémor

Développement, planification p. 74
Michel Rocard

Sports, jeunesse et collectivités locales p. 78
Edwige Avice

Urbanisme et décentralisation p. 83
Roland Prediéri

Les prochaines échéances p. 88
Jean Poperen

Le sens des réformes p. 90
Louis Mermaz

Les attributions du parti le rôle de la F.N.E.S.R. p. 94
Pierre Guidoni

RESOLUTION GENERALE p. 99

LES INSTANCES ELUES PAR LE CONGRES NATIONAL p. 105

EXTRAITS DE PRESSE p. 111

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Hubert DUBEDOUT

Président National

TOULOUSE le congrès de la victoire

Le congrès de Toulouse, c'est le congrès de la victoire. Les **« fêtes du 10 mai »** sont encore présentes dans nos souvenirs et dans nos cœurs. Du jour au lendemain, le paysage a changé : à l'Elysée un président socialiste qui a été le premier secrétaire du Parti socialiste, mais aussi le maire d'une petite commune et le président d'un conseil général ; à Matignon le maire de Lille, président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais ; au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation le maire de Marseille, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur... et tant d'autres qu'il faudrait citer.

Il y a deux ans à Arras, le congrès de la F.N.E.S.R. était une victoire de l'esprit d'équipe. Nos organismes nationaux s'enrichissaient, et c'était là un nouveau témoignage de la progression des élus socialistes, dont le réseau se « densifiait » de plus en plus. Nous pouvions faire le constat de la bonne tenue des municipalités animées par les socialistes alors que nous approchions de la « mi-mandat ». Ce congrès d'Arras était aussi celui de la mise en ordre de marche dans la perspective des élections présidentielles de 1981.

Et, lors de la campagne pour les élections, les élus se sont engagés à fond comme d'ailleurs l'équipe permanente de la cité Malesherbes.

Entendons-nous bien, il n'y a pas d'une part le Parti socialiste et d'autre part la F.N.E.S.R. ; il n'y a pas d'une part un projet socialiste et d'autre part « des politiques municipales ». Il y a la politique du Parti socialiste et l'outil de travail spécialisé qu'est la F.N.E.S.R.

Et puis il y a eu la victoire.

Maintenant il faut en assumer la responsabilité. Il faut nous demander :

« Etre majoritaires,
Qu'est-ce que cela signifie
pour les élus socialistes,
pour la F.N.E.S.R. ! »

Cela signifie d'abord prendre pleinement part à la formidable aventure du socialisme au pouvoir. Participer, dès le stade de l'élaboration, aux applications pratiques de notre doctrine, notamment dans le domaine de la décentralisation.

Etre le relais des socialistes qui sont au gouvernement, organiser les campagnes d'explication nécessaires : en premier lieu participer à la campagne contre le chômage en assumant toutes les responsabilités dans les comités pour l'emploi aux niveaux local, départemental et régional.

D'immenses perspectives s'ouvrent donc à notre action mais les difficultés accrues apparaissent aussi qui exigent de nous une capacité permanente d'autocritique et de remise en cause.

Quelques unes de ces difficultés : hésiter devant la décentralisation, répéter sans cesse que l'on va trop vite, refuser de voir en face les conséquences financières.

N'envisager cette décentralisation qu'en fonction de situations particulières : ceux qui seraient majoritaires étant pour... et ceux qui seraient minoritaires étant contre...

D'autres difficultés surgiront à propos des relations au sein de la gauche, à propos des lois électorales.

Nous aurons aussi du mal à établir les règles du dialogue avec les forces économiques.

Si nous savons bien discerner ces difficultés et les affronter, nous pourrons aborder les prochaines étapes.

Nous devons notamment préparer dans l'immédiat le manifeste pour les élections cantonales des 14 et 21 mars 1982, tout en mettant en chantier le manifeste pour les élections municipales de 1983. Nous avons déjà des outils — par exemple les documents préparés par notre groupe « finances locales » ou la revue **« Communes de France »** — il faudra en tirer le maximum et les perfectionner.

Le socialisme est en route. Il ne sera crédible que si nous savons maintenir et renouveler notre capacité de changement... le changement pour lequel nous avons été élus. Il faut en priorité gagner la bataille contre le chômage et cette victoire passe par la relance de la croissance. Tout ne se fera pas en un mois ou un an... Nous ne devons pas tout attendre du gouvernement ; mais nous devons maintenir notre exigence, y compris vis-à-vis de nous-mêmes.

Rappelez-vous nos slogans : *« Conquérir des espaces de liberté... conquérir le pouvoir pour le rendre aux citoyens »*. Oui, gardons présentes nos exigences autogestionnaires ! Et donnons-en l'assurance au Parti socialiste : les élus socialistes et leur F.N.E.S.R. seront toujours plus présents sur le terrain. □

Tony BRIANÇON

Premier Secrétaire de la Fédération Socialiste de Haute-Garonne

...L'élu, porte-parole du parti, sentinelle avancée, doit être l'interlocuteur privilégié des citoyens. En redonnant à l'élu sa vraie place, en recréant les conditions d'un véritable débat démocratique, nous allons — et c'est l'objectif de notre parti, mais aussi de notre assemblée — redonner vie au dialogue et à la participation avec tous les citoyens et intéresser ainsi l'ensemble de notre pays à la gestion publique.

Mais, si l'élu a un rôle important, le parti, lui aussi, et j'allais dire surtout, a un rôle primordial dans ce changement. Tout à la fois il doit être l'aiguillon et l'animateur, il doit proposer et expliquer. Présents dans les communes, dans les quartiers, dans les usines, les bureaux et ateliers, nous devons pouvoir démontrer l'exactitude de notre action et faire savoir aux élus et aux gouvernements les souhaits et espérances des citoyens. Pour cela, il est bien sûr indispensable qu'entre élus et militants, qu'entre gouvernants et gouvernés des liens étroits et constants soient mis en place. Soyons conscients : le succès est en partie lié à cette condition élémentaire. Mais il faut aussi que, rapidement, les changements apparaissent dans les faits, et dans la vie de tous les jours.

Voilà, au seuil de vos débats ce que je tenais à souligner au nom de la fédération du parti socialiste. Toutefois sachez que dans Midi-Pyrénées et en Haute-Garonne l'espoir est au cœur de chacun d'entre nous, nous sommes mobilisés pour vaincre et construire ainsi cette société à laquelle nous aspirons tous. □

Coll. Fondation Jean Jaurès

Léon EECKHOUTE

Président du Conseil Général de Haute Garonne

Nous allons poursuivre ces travaux sur des thèmes qui tournent autour de la mise en place de la loi qui est actuellement en discussion devant le Parlement et qui traite des nouvelles libertés des communes, des départements et des régions.

Pour avoir suivi au Parlement les débats et pour avoir mesuré l'importance que va revêtir l'application de la loi, je dirai que c'est la chose la plus importante dont nous avons aujourd'hui à débattre, et que la mise en place de la loi sera une véritable révolution socialiste dont nous devons aujourd'hui mesurer toutes les conséquences.

La loi qui est actuellement en discussion devant le Parlement n'est que la loi n° 1, et pour qu'elle puisse s'appliquer il faut qu'elle soit suivie rapidement par un nouveau train de lois sur, par exemple, la définition des compétences, sur le statut de l'élu, sur le cumul des mandats. Pour tout cela, notre camarade Gaston Defferre, ministre d'Etat et ministre de l'Intérieur, a chargé notre ami Marcel Debarge d'une mission parlementaire qui, avec un groupe de travail autour de lui, prépare ces projets de loi qui vont être soumis incessamment au Parlement. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Raymond COURRIERE

Secrétaire d'Etat aux Rapatriés

Je salue ce congrès comme Président de l'Association des Maires de l'Aude et en tant que Secrétaire d'Etat.

Qu'il me soit permis de dire aux élus qu'il faut qu'ils soient attentifs à l'accueil qui n'a pas encore été complètement réalisé vingt ans après le retour de nos amis rapatriés, qu'ils doivent être attentifs aux blessures morales qu'ils ont reçues et faire en sorte que, en tant que socialistes, l'ensemble des Français se sentent bien en France et se sentent bien d'abord dans leurs communes.

Pour ce qui nous concerne, et suivant les promesses faites par le Président de la République, nous avons entrepris un énorme travail qui va permettre de nous réconcilier entre concitoyens, ensuite de donner à ces hommes et à ces femmes de toutes confessions qui sont rentrés chez nous dans des conditions difficiles, la place qu'ils méritent. Je veux que les élus socialistes sachent, pour ceux notamment qui, dans leurs communes, comptent des communautés importantes de rapatriés, qu'il s'agisse de rapatriés d'origine européenne ou de rapatriés d'origine musulmane, qu'un travail énorme et sérieux a été entrepris et qu'ils ne doivent pas hésiter s'adresser à mon Secrétariat d'Etat lorsqu'un problème quelconque se pose. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Message du Président

Les hautes fonctions que m'a confié le suffrage universel m'interdisent, désormais, de participer aux Congrès de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains.

Mais votre rassemblement de Toulouse me donne l'occasion de vous confirmer mon attachement et ma confiance.

Attachement à une organisation qui a su se réorganiser, se renforcer et faire prendre conscience au pays tout entier de l'importance de la démocratie locale et du rôle éminent que doivent jouer, dans l'intérêt même de la Nation, nos communes, nos départements et nos régions.

Alors que tant de pouvoirs se sont concentrés, au fil des ans, à Paris et dans l'Etat, les élus socialistes et républicains se sont trouvés au premier rang de l'action en faveur d'une large décentralisation. Car leur grande expérience de la gestion des affaires locales, maintes fois confirmée par la confiance des électeurs, leur a enseigné que le moment était venu de faire franchir une nouvelle étape à la démocratie : celle qui permettra le rapprochement du citoyen et du pouvoir et qui facilitera la participation des hommes et des femmes, en plus grand nombre, à la prise des décisions qui marquent leur vie quotidienne.

Le 10 mai 1981, le pays a approuvé les grandes orientations que je lui avais proposées. Au nombre de celles-ci figure une décentralisation audacieuse.

Sans doute, la décentralisation va bouleverser bien des habitudes, souvent devenues presque des traditions. Les élus municipaux, cantonaux et régionaux devront s'adapter aux nouvelles règles de l'administration locale, apprendre à affronter les responsabilités essentielles que le législateur va leur conférer, intervenir dans des domaines, comme celui de l'économie, de l'aide aux entreprises et des créations d'emplois, qui leur étaient précédemment interdits. Et ils devront apprendre aussi à tenir compte d'une jeune collectivité territoriale — la région — qui complètera, dorénavant, l'action des communes et des départements.

de la République

Certes, le chemin est encore long à parcourir pour mettre en œuvre l'ambitieuse réforme locale que le pays attend de nous. Pour l'instant, seuls ont été arrêtés les grands principes. Il restera ensuite à redéfinir les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales, à redistribuer les ressources, à réformer la fiscalité locale et notamment la taxe d'habitation, si injuste pour tant de familles modestes, et la taxe professionnelle, trop souvent mal établie. Et il restera aussi à revoir le statut des personnels, celui des élus, à régler la question difficile des cumuls de mandats et à arrêter les modalités de l'élection des conseils régionaux au suffrage universel.

C'est dire que la décentralisation sera, sans doute, une réforme dont la mise en application devra nécessairement s'étaler sur une longue période. Elle sera donc bien l'une des œuvres les plus essentielles que mon septennat laissera à la République.

Pour réaliser les nombreuses réformes voulues par le Peuple Français, et pour réaliser la décentralisation, l'Etat devra s'appuyer sur des collectivités locales fortes, et qui, dans la liberté, devront participer activement aux grands objectifs de notre nouvelle politique. Dans cet esprit, les collectivités locales sont appelées à intervenir plus largement que jamais pour relancer l'activité économique, moderniser et équiper la France, créer des emplois et lutter contre le chômage.

Je sais que cet impératif a été compris et accepté par les Elus Socialistes et Républicains.

J'ai confiance dans leur collaboration et leur appui, et je souhaite un plein succès à leur Congrès de Toulouse, qui contribuera, j'en suis certain, à aider les collectivités territoriales et leurs élus à préparer la démocratie locale au renouveau.

Vive la République !

Vive la France !

F. Mitterrand

Copyright Fondation Jean-Jaurès

Gérard BAPT

Président de l'Union Départementale

discours d'ouverture

La Haute-Garonne est une terre socialiste. Près de 200 maires sont membres de l'Union Départementale 38 conseillers généraux sur 50 sont socialistes et puis nous avons quelques parlementaires. 6 députés sur 6, 4 sénateurs sur 4 et nous avons aussi un député européen. C'est une date un peu historique pour nous autres que ce congrès, car il faut remonter à 1938, pour vivre une réunion d'élus qui se déroule à Toulouse.

Histoire

Pour nous ce congrès c'est un peu celui de la revanche de la langue d'Oc sur la langue d'Oil, mais mieux encore sur une certaine histoire. Revanche sur des mécanismes centraliseurs qui, au fil des siècles, accentués par la révolution industrielle sont venus à bout de l'indépendance puis de l'autonomie, puis des libertés et franchises communales pour lesquelles les Toulousains ont toujours lutté ; revanche d'un des mécanismes centralisateurs qui ont transformé nos pays en réservoir de main-d'œuvre et ont asséché, ou presque, leur culture populaire.

Les Capitouls, les Consuls, sont nos premiers élus locaux à nous, Toulousains. Représentant les différents quartiers et groupes sociaux, ils sont assistés d'un « Commun Conseil » qui regroupe toutes les familles notables et ils convoquent même, pour prendre des décisions importantes, l'ensemble de la population en Assemblée générale.

Certes, les pouvoirs des Capitouls connurent bien des avatars au travers des siècles, croisades des Albigeois, guerres de succession. Mais ils étaient très étendus, administratifs, règlementaires et même judiciaires !

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Lorsque le Parlement de Toulouse, le premier en province, fut créé, des conflits de compétences ne manquèrent pas de surgir avec les Capitouls !

L'autonomie régionale persista jusqu'au XVIe siècle. Le Sud-Ouest, pays d'Etat, disposait même de son autonomie fiscale et l'Assemblée qui l'administrait, représentative des trois Etats décidait des grands travaux. Mais cette « Régionalisation » avant la lettre, ne pouvait convenir à la volonté centralisatrice du Duc de Richelieu. L'exécution de Montmorency, gouverneur du Languedoc, devant la statue d'Henri IV, qui orne encore la cour du Capitole, plus qu'une querelle de grands du royaume, marqua la fin des prérogatives du Languedoc. Et il est significatif que désormais, les Capitouls ne furent plus désignés par les Toulousains, mais choisis par le Roi. Le capitalisme industriel ne fit, plus tard, qu'accentuer le centralisme.

Voilà pourquoi Camarades, la décentralisation, c'est pour nous une revanche sur l'Histoire.

Vie économique

... Toulouse, métropole régionale de Midi-Pyrénées, n'échappe pas aux faiblesses structurelles de la vie économique du Sud-Ouest.

Les pôles traditionnels, chimie, habillement, chaussures, sont en déclin. Le bâtiment est en crise. L'aéronautique, dont les centres de décisions nous restent lointains, est soumise aux aléas de la conjoncture internationale. L'informatique a été gravement atteinte, et il faut que la nationalisation de Thomson ait des retombées positives, notamment à la CITEC.

Aussi est-il clair que la décentralisation, avec un autre type d'aménagement du Territoire, au travers du secteur industriel public élargi, doit permettre un rattrapage.

Mais c'est au travers de la petite et moyenne entreprise que notre région et notre agglomération, à l'écart des grandes concentrations humaines et des grands flux commerciaux, trouvera le tissu industriel qui lui manque et la chance à cet égard, c'est l'ouverture :

— ouverture sur le monde hispanique et méditerranéen d'une part,

— ouverture vers l'avenir aussi, en utilisant un potentiel universitaire et scientifique de très haut niveau.

Car n'est-il pas paradoxal et douloureux de disposer de capacités de formation et de recherche de premier ordre, sans les débouchés industriels qui devraient leur correspondre ?

Pour les élus de la Haute-Garonne, l'effort à la création d'entreprises, à l'innovation, à la valorisation systématique de la recherche, dont sans doute Alex Raymond tout à l'heure nous entretiendra, vise à ce que chaque pôle scientifique définisse un axe de développement industriel ; et qui, mieux que des socialistes entraînant l'ensemble des forces vives, pourrait impulser la confrontation permanente nécessaire entre travailleurs, entrepreneurs et collectivités locales pour sortir de la crise et assurer le développement ?

Vie culturelle

Enfin, la dimension culturelle de la décentralisation offre, en terre Haut-garonnaise, un relief tout particulier.

Le centralisme et l'uniformisation

voulue par la société marchande n'ont jamais réussi à éteindre une culture populaire et occitane originale.

En témoignent les luttes menées pour sa reconnaissance, par le courant occitaniste, et auxquelles les socialistes ont participé.

En témoignent aussi une grande tradition musicale, lyrique et poétique, et un riche patrimoine architectural.

Mais est-ce que n'en témoignerait pas aussi le fait qu'au travers des décennies la grande majorité des assemblées locales et des parlementaires se sont situés dans l'opposition à ces mécanismes centralisateurs et uniformisateurs renforcés par la droite autoritaire ou libérale ?

Cette constance dans l'expression politique, cette adhésion précoce au socialisme, dans des régions peu industrielles, n'approchent-elles, pas d'une dimension proprement et authentiquement culturelle ?

Sans répondre formellement à cette question il est néanmoins possible d'affirmer que c'est avec leur propre culture régionale ou en la découvrant que les occitans trouveront leur vraie et entière place dans la communauté nationale.

C'est au nom de ces valeurs fortes que je veux conclure,

— en vous remerciant d'être venus jusqu'à Toulouse,

— et en essayant de répondre à ceux d'entre vous qui, nombreux, nous avez posé cette question : comment Toulouse, patrie intellectuelle de Jean-Jaurès peut-elle être une des rares villes à tradition socialiste du sud de la France à être encore dirigée par la Droite ?

Et bien je vais vous faire une confidence, oui ! considérons cela comme une anomalie, nous voulons la traiter comme telle et nous pensons que c'est un peu aussi pour nous aider à la corriger, pour nous apporter témoignage de votre soutien et de votre solidarité que vous êtes venus à Toulouse répondant en cela à l'appel d'Hubert Dubedout et de notre Bureau National.

Soyez-en remerciés, et aussi persuadés qu'avec votre aide les socialistes de Toulouse et de la Haute Garonne mettront tout en œuvre pour que sur le Capitole, hôtel de ville de la Cité des Violettes ; fleurisse la Rose que nous aimons ! □

Antoine BLANCA

Délégué Général

rapport d'activité

En décidant, dans la déclaration finale, de s'engager sans réserve aux côtés du candidat du parti socialiste dans le combat des présidentielles dont l'issue, disait-on, sera essentielle pour changer la vie, le Congrès d'Arras répondait au premier Secrétaire François Mitterrand, qui avait notamment déclaré : « *changer les relations humaines, l'ordre administratif, parvenir à infléchir la politique gouvernementale, n'aura pas de signification tant que nous n'aurons pas le pouvoir.* »

Aujourd'hui, ces objectifs ambitieux sont à notre portée, notre responsabilité s'en trouve accrue ; il demeure, que nous pouvons, sans rougir, savourer un instant la joie de la victoire. Le 10 mai 1981, la longue marche de reconquête que nous avions entreprise 10 ans auparavant, aux côtés de François Mitterrand, a franchi enfin l'étape décisive.

A cette victoire, nous, Fédération Nationale des Elus, avons apporté une contribution significative. Nous avons pu le faire parce que, année après année, nous avons forgé autour du Président Hubert Dubedout un outil qui s'est perfectionné jour après jour tout en demeurant, bien sûr perfectible par un travail d'équipe. Nous avons pu le faire aussi parce que nous avons toujours agi en relation et intelligence étroites avec la direction du parti, soucieux de nous limiter au domaine qui était le nôtre, celui de développer une ligne politique qui se décide dans d'autres instances.

Les élus dans la campagne

Notre Fédération s'est attachée à mobiliser tous les élus socialistes,

locaux, départementaux et régionaux ; il s'agissait de capitaliser au maximum, au bénéfice du candidat François Mitterrand les succès remportés aux cantonales de 76 et de 79 et des municipales de 77. Cette implication personnelle de tous nos élus apparaît aujourd'hui comme allant de soi. Nous avons pourtant agi comme si ce n'était pas une évidence, comme si nombre de nos amis pouvaient penser que tout se jouait à la télévision, à la radio, dans les grands meetings du candidat et des vedettes nationales. Nous pensons, sans fausse modestie, que notre contribution à la victoire finale n'a pas été négligeable. Toutes les **notes d'information** ont été centrées sur la campagne, insistant sur les défauts à corriger, sur les insuffisances, mais aussi donnant des informations utiles et souvent des explications sur certaines orientations prises et qui pouvaient être mal interprétées.

Après la rédaction et la diffusion des lettres ciblées, un argumentaire préparé par le secrétariat du groupe à l'Assemblée Nationale a été édité avec notre participation et diffusé à 7000 exemplaires. Une brochure, faisant le bilan du septennat en matière des collectivités locales et des finances locales — et là je tiens à signaler le travail colossal réalisé par l'équipe réunie autour d'André Bussery — a été rédigée par des membres du bureau national ; ce **document de Communes de France** est diffusé pour être utilisé auprès des nombreux élus ruraux notamment et officiellement non engagés. Avec le secrétariat du parti nous avons, entre les deux tours, rassemblé 800 maires au théâtre de l'Empire le 7 mai en une manifestation qui a été parmi les plus marquantes de la campagne ; notre participation à la campagne des législatives n'a pas revêtu, certes, la même intensité ; la dynamique était créée et dans ce type d'élection, l'implication des élus locaux se fait toujours naturellement. **Communes de France** a, en tout cas, accompagné avec imagination et rigueur la campagne, dans tous ses numéros.

Après le 10 mai

C'est pourquoi nous avons pu nous associer à ce jour de victoire avec le sentiment du devoir accompli. Je passe maintenant sur toutes nos réunions de groupes de travail, sur nos conférences nationales ; Je remercie les camarades qui ont travaillé avec toute l'équipe nationale, ainsi que les camarades de Toulouse avec, en tête, Georgette Rivals qui, avec le Président de l'union départementale ont organisé ce congrès. C'est à eux que vous devez aussi de lire la brochure et le complément d'information sur mon rapport d'activité.

Je vais terminer simplement, si vous le permettez, en disant que Toulouse est pour nous une leçon. Toulouse est une terre solide pour le socialisme, terre imprégnée de la force créatrice de Jean Jaurès, de la vigueur de ces hommes et de ces femmes à l'accent rocailleux. 1938 : c'était il y a exactement 43 ans, se réunissait à Toulouse — vous avez le fac-similé de la brochure publiée à cette occasion — en novembre 1938 la 11e Conférence nationale des élus socialistes municipaux. Cette Conférence nationale se tenait au Capitole, salle du Conseil municipal ; elle était présidée par le maire de Toulouse, et nous avons là le discours d'Henri Sellier qui animait alors la Fédération nationale des élus dont le siège était 50 rue de Rivoli.

Aujourd'hui, momentanément, nous n'avons pas la municipalité, ici à Toulouse. Mais il demeure que depuis on a remporté toutes les élections cantonales, législatives, et je dirai même qu'en 77 Toulouse a voté à 52 % pour les listes de gauche et que seul, comme le rappelait tout à l'heure le président de la région, seul un découpage savant a permis à M. Baudis de demeurer maire de Toulouse. La leçon de ces victoires, en dépit de la perte de la ville, c'est qu'un terrain qui a été bien travaillé, longtemps travaillé, avec persévérance, c'est un terrain que l'on regagne toujours. Mais l'autre leçon — et je m'adresse là aux camarades des régions nouvellement conquises, des départements nouvellement conquis, des villes nouvellement conquises — l'autre leçon, c'est qu'une victoire n'est jamais définitive, c'est qu'il faut toujours se remettre au travail. Ce n'est que dans ces conditions que nous conserverons les acquis tout en préparant de nouvelles victoires. C'est là la leçon de Toulouse. A bientôt pour un Conseil national de la Fédération nationale, salle du conseil municipal au Capitole, et accueillis par le maire socialiste de Toulouse. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Léon
FATOUS

Trésorier
National

rapport financier

Les finances sont-elles bonnes ? Oui bien sûr, mais elles seraient très bonnes si tous les élus municipaux étaient disciplinés. En 1973 nous avions en recettes 306.000 F ; en 78 : 1.876.000, en 79 : 3.183.000 ; en 80 : 3.826.000 ; et certainement en 81 plus de 4 millions. D'où une progression permanente d'année en année.

Quelques mots tout de même sur l'évolution des recettes en particulier.

Les **cotisations des élus aux unions départementales** et ensuite reversées par les unions départementales à la Fédération nationale, je vous rappelle que c'est 1 % sur toutes les indemnités : maires, adjoints, conseillers généraux, conseillers régionaux. En 1977 : 306.000 F seulement ; en 1980 : 369.000 F d'où une progression très, très, très lente. Disons franchement que les unions départementales ou les élus ne respectent pas la progression. Faudra-t-il dans un an, dans deux ans, peut-être après les municipales, porter le 1 % à 2 % ? Question à approfondir, à proposer peut-être au cours d'un Conseil national et à appliquer au lendemain des élections municipales de 1983. Car finalement, la cotisation des élus ne représente que 10 % du budget.

Communes de France : la progression des abonnements est importante. Nous avions en 1977, au moment des municipales, 6.504 abonnés. Nous en avions au 31 décembre 80 : 11.522. C'est bon, c'est bien, mais c'est encore insuffisant. Avec le nombre d'élus que nous avons à travers la France, nous devrions dépasser les 20.000 et même beaucoup plus. Il est indispensable que tous les élus de toutes les communes de France soient abonnés à « Communes de France » qui

Coll. Fondation Jean Jaurès

est le lien entre la Fédération nationale et tous nos élus. Je crois que cela, une fois de plus, il faudra le rappeler à tous les élus de France.

Domaine de **la publicité :** la progression est excellente. 850.000 F en 1980 et je crois qu'en 1981 nous dépasserons le million. Nous pourrions là encore, voyez-vous, faire mieux. Au passage, je remercie les annonceurs, ils sont assez nombreux, les annonceurs réguliers, et rappelle une proposition qui n'est pas nouvelle, que j'ai déjà faite au Congrès d'Arras et au Congrès de Villeurbanne : si toutes les villes de plus de 30.000 habitants recherchaient un annonceur qui accepterait de passer un quart de page dans chaque numéro, la progression serait beaucoup plus importante et nos finances seraient encore plus saines.

Troisième point où cela progresse, ce sont les **subventions des villes.** Oui cela progresse, mais trop lentement. En 1978 : 307.000 F, en 80 : 1.175.000 F ; nous devrions, camarades, dépasser les deux millions de subventions des villes. J'ai l'intention d'ailleurs, en début d'année, de communiquer à tous les présidents, secrétaires et trésoriers départementaux, la liste des villes qui, actuellement, ne versent pas cette subvention ; malheureusement elles sont encore trop nombreuses, et ce sont des villes parfois, très, très importantes.

La **cotisation formation** dans le projet de réforme va certainement devenir obligatoire ; il faut espérer que ces villes, que j'appellerai « défaillantes » feront confiance à nos organismes de formation.

Ensuite, et là je me permets de le dénoncer à la tribune, il y a des méthodes pratiquées dans un certain nombre de départements, qui ne sont pas correctes. Certains départements ont créé leur propre association départementale et gardent le montant des subventions, alors que toute la formation et l'information sont organisées par la fédération nationale.

Je dis qu'il faut que cela cesse. Il faut qu'en 1982, toutes les villes de France dirigées par les socialistes versent à la Fédération nationale. J'en ai dénombré 12, il est possible qu'il y en ait encore une ou deux autres. En 1982 il est indispensable que tous les élus soient disciplinés

Il y a parfois aussi des villes qui refusent de verser la subvention ; on nous dit : ce sont des camarades dans des villes où nous sommes minoritaires. Et d'autres qui nous répondent : nous n'avons pas besoin de formation.

Sur les dépenses il n'y a pas d'économies à faire. Mais en 1982 nous aurons de nouvelles dépenses. Il faudra d'abord renforcer l'équipe. Il faudra multiplier les réunions dans les départements, dans les régions, cela coûtera. Puis ensuite, il faudra multiplier aussi la documentation. C'est pour cela qu'il faut donc renforcer les finances. □

Alex RAYMOND

Président du Conseil Régional

allocution

En ma qualité de président du Conseil régional, il m'échoit l'honneur de vous accueillir dans le Midi-Pyrénées. Souhaiter la bienvenue au congrès d'une organisation indispensable au changement, à ceux qui ont la lourde responsabilité de transformer les paroles en actes, à ces élus communaux, départementaux ou nationaux qui sont chaque jour confrontés aux dures réalités, est pour moi une lueur d'espoir. Comme partout, ce changement est le vœu qu'expriment depuis de nombreuses années nos concitoyens ; les victoires de mai et juin 1981 n'ont, en fait, que confirmé leur désir, celui des électeurs de Midi-Pyrénées. C'est pourquoi ces électeurs ont donné à François Mitterrand plus de 55 % des suffrages dans 7 départements sur les 8 que compte la région avec des scores dépassant 60 % pour trois d'entre eux.

Sur 38 parlementaires régionaux, 22 sont socialistes, 9 sont M.R.G. et hormis l'Aveyron, tous les conseillers régionaux sont à gauche. Toutefois, ce bilan positif ne saurait nous faire oublier les points obscurs et notamment les départements ou villes qui nous restent à conquérir. J'ai déjà cité le seul département de Midi-Pyrénées, l'Aveyron, qui malgré le travail en profondeur et acharné de nos camarades, reste encore aux mains de la réaction. C'est ainsi que Rodez en Aveyron, Mazamet dans le Tarn, Lannemezan en Hautes-Pyrénées, Caussade en Tarn-et-Garonne, seront l'enjeu des prochaines municipales. Et il reste à conquérir encore en Haute-Garonne St Gaudens, Muret, mais aussi Toulouse.

Désenclaver la région par l'amélioration des communications, freiner l'exode rural en maintenant les activités dans les campagnes, développer les activités industrielles avec

la régionalisation des centres de décision, mettre l'épargne au service de la région afin de mieux maîtriser les investissements productifs en Midi-Pyrénées, équilibrer la croissance du tertiaire en veillant à une saine et équitable répartition des services publics ou privés au sein de l'espace régional, maîtriser l'urbanisation et favoriser le développement de l'ensemble de la région, voilà donc les grandes lignes de notre action.

Mais, il faut être conscient de la grande diversité de notre région. Englobant, en effet une partie du Massif Central, et la plus grande partie des Pyrénées, notre territoire, plus grand que la Belgique, représente 8,3 % du territoire national, avec 50 habitants au km² dont plus du tiers concentré en Haute-Garonne, la population est très dispersée avec des zones au-dessous du seuil fatidique des 8 habitants au km². Contribuant pour 3 % à la production nationale, Midi-Pyrénées reste fortement agricole et peu industrialisé en dehors de points forts qui, si la situation n'était pas examinée dans son ensemble, risqueraient de fausser la réalité.

Notre politique passe par une meilleure valorisation des ressources naturelles et du capital matière grise, et en ce domaine vous savez que l'agglomération toulousaine, pivot régional, est à la fois productrice et consommatrice de matière grise. Toutefois, une telle politique ne sera possible que si elle s'inscrit dans le cadre d'une planification nationale et régionale et d'une redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités territoriales. Notre confiance en l'avenir, nous souhaitons la faire partager à tous les habitants de Midi-Pyrénées et ce congrès est l'occasion de mieux nous connaître, de mieux nous apprécier, mais il est aussi porteur de l'espoir de millions de femmes et d'hommes de ce pays à la recherche de plus d'équilibre, de plus de justice, et de plus de liberté. □

Collection Jean-Jaurès

Lionel JOSPIN

Premier Secrétaire du Parti Socialiste

un outil efficace au service des élus

Je suis heureux, en tant que premier secrétaire du Parti socialiste, en tant qu'élu de Paris, élu local depuis 1977, élu national avec la grande vague socialiste de mai 1981, d'être parmi vous à Toulouse pour le congrès de la Fédération des élus socialistes et républicains.

Je suis heureux d'être ici parce qu'il serait normal que dans cette terre de socialisme, après ces victoires fantastiques du mois de juin, on puisse poser la première pierre du chemin qui devrait nous conduire, vous conduire, militants de Haute-Garonne et de Toulouse, à la reconquête du Capitole.

Je veux d'abord, de cette tribune, saluer le travail fait par les élus du parti dans la période qui vient de s'achever et tout particulièrement la part qu'ils ont prise à la victoire de mai 1981. Pourquoi ce rôle accru, pourquoi cette présence que tout le monde a notée ? Eh bien d'abord, parce qu'en 1976, dans les cantonales, en 1977 dans les municipales, en 1979 encore dans les cantonales, nous avions conquis de multiples positions au service du parti, mais surtout au service de la population, dans les élections locales. Rappelez-vous, au lendemain de 1978, à la veille de 1981, comme on nous moquait, avec quelle présomption, avec quelle condescendance les élus de la majorité sortante, ces gens installés au pouvoir nous disaient : oui, certes, dans les élections locales, dans les élections sans enjeu, peut-être pour gérer les villes, vous êtes bien capables vous, socialistes, de remporter des succès... mais quand il s'agit de l'enjeu décisif, lorsqu'il s'agit du pouvoir politique central, alors on ne vous fait pas confiance. Eh bien, ils ont gravement sous-estimé cela et d'autres choses.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Ils ont gravement sous-estimé, à la veille des élections présidentielles, de quel poids pèserait cette action patiente, cette capacité d'initiative, ce sens du service collectif, ce témoignage concret, quotidien pour les idées du socialisme dont avaient fait preuve les élus militants qui étaient dans les conseils régionaux, dans les municipalités de France, après toutes ces victoires locales qu'on nous avait chichement mesurées. Alors, je crois que cette nouvelle génération d'élus socialistes, les gens du pouvoir avaient eu tort de la négliger.

Mais il y a eu un autre élément qui a joué également, c'est le bon travail qui a été accompli par la Fédération des élus. Il faut remercier toute l'équipe, tous les groupes de travail qui se réunissaient dans les petites salles de la Cité Malesherbes année après année et qui ont fait de la Fédération des élus socialistes et républicains, un outil efficace au service des élus, des municipalités et aussi de l'action socialiste. Les animateurs ont su faire de cette fédération un organe de travail, de mobilisation, je dirais presque, d'éducation. Et ils se sont gardés par contre — à un moment où, compte tenu des débats internes au parti, la tentation aurait pu leur venir — d'en faire un autre centre de décisions politiques ou d'orientations. Ils ont eu la sagesse de laisser au parti le rôle de décision, d'orientation politique qui lui revient. Et le parti aussi a su ne pas avoir, par rapport à la Fédération des élus, un comportement tâtillon, un côté surveillant qui n'aurait pas été de mise et qui aurait empêché que les rapports soient bons.

J'ai voulu parler du travail fait et du rôle que vous avez joué, que nous avons joué dans la campagne des élections présidentielles, mais il faudrait bien sûr, dire quelques mots du travail à faire. Nous sommes au pouvoir, nous sommes face à notre peuple, face à la réalité, face aux obstacles, face à nous-mêmes. C'est pourquoi je pense qu'il est utile — et peut-être est-ce normal que ce soit le premier secrétaire du parti qui le fasse — six mois après notre victoire, de faire un peu le bilan, de dire quelques mots du contexte politique dans lequel se tient ce congrès de la fédération.

Sur le plan politique

Justement, il me semble que les choses se déroulent dans l'ordre. **Le Président de la République** fixe les grandes orientations, celles d'ailleurs qu'il a déjà fait approuver par le peuple de notre pays, avec le sens de la conciliation qu'on lui connaît mais avec fermeté lorsque c'est nécessaire. Il incarne la France à l'extérieur de notre pays, avec fermeté, habileté, souplesse. Je crois que la politique internationale qu'il esquisse est bien adaptée à son temps, bien adaptée à ce pays, bien adaptée à nos principes de socialistes, et qu'il est reçu, accepté par ses pairs même lorsqu'il est obligé, au nom de nos intérêts ou au nom de nos idées, de leur dire nettement, parfois, ce que nous pensons.

Le premier ministre conduit l'action gouvernementale, avec un engagement physique qu'il faut mesurer et apprécier et dont je vois qu'il le supporte avec un esprit de jouvence. Il se comporte comme un militant et il faut saluer ce côté militant. Le gouvernement fait son travail, prépare les projets, les réformes, ou simplement conduit la gestion du pays, présente, anime. Le groupe parlementaire socialiste joue son rôle :

puissant à l'assemblée, il débat, il examine les propositions qu'on lui fait, il les infléchit parfois, il vote bien sûr, avec discipline et d'ailleurs enthousiasme. Et il combat quand c'est nécessaire, comme il l'a montré pendant la grande discussion sur la décentralisation ou sur les nationalisations.

Le pays est calme et le pays a confiance ; et nous, nous travaillons ; le gouvernement travaille. Il a lancé la grande réforme de la décentralisation, dont on a déjà parlé, et celle, aussi décisive, des nationalisations. Ces réformes, non encore totalement votées — doivent être achevées. Nous avons pris les premières mesures sociales et nous allons en prendre d'autres par ordonnances, faute de mieux et pour pouvoir aller plus vite. Ces réformes doivent naturellement être entamées. Nous avons engagé sur plusieurs plans un mouvement de restauration et d'épanouissement.

Sur le plan économique

Les premiers signes de reprise s'amorcent, entre autres dans le secteur de la consommation. Certes, nous n'avons pas encore fait reculer la hausse des prix mais il n'y a pas de dérapage général et d'accélération par rapport au rythme qui avait été suivi par l'ancien gouvernement malgré sa politique déflationniste. L'exportation progresse si bien que les acteurs économiques et notamment les chefs d'entreprise doivent avoir l'attitude rationnelle, l'attitude raisonnable qui devrait les conduire à s'engager à soutenir cette action économique.

La lutte pour l'emploi est bien évidemment au cœur de l'action économique. Nous savons bien que la victoire dans ce domaine ne sera pas facile. Qu'après avoir peut-être contenu la progression, immobilisé le chiffre global des chômeurs en 1982, nous pourrons amorcer en 1983 la phase du reflux. Nous savons bien que cela dépendra d'une politique d'ensemble, de l'action d'aide aux entreprises, de la politique de stimulation budgétaire, de la relance de l'investissement public, cela dépendra des mesures prises sur le partage du travail et c'est pourquoi les mesures sur l'âge de la retraite, sur les limitations des cumuls, seront extrêmement importantes.

Sur le plan social

Des mesures ont été prises, nombreuses, et d'autres le seront à partir du début de l'année prochaine dans le cadre fixé par le parlement dans sa loi d'habilitation pour les ordonnances. La discussion comme méthode s'est instaurée avec le monde du travail et notamment avec les représentants des organisations syndicales.

Mais il faut savoir que dans les deux années qui viennent, il faudra, après avoir lancé les grandes réformes de structure indispensables la décentralisation et les nationalisations, dont nous savons bien — compte tenu de ce qu'est la société française — qu'elles s'enliseraient, qu'elles ne démarreraient pas si nous ne les lancions pas avec vigueur dans l'impulsion de la victoire politique, qu'il faudra être capables de projeter de façon encore plus précise, encore plus concrète les résultats de notre action dans la vie quotidienne. Nous le ferons avec le sens de la durée, mais le fait d'avoir la durée ne doit pas nous amener à négliger les échéances électorales.

La première prévue est un peu particulière. Ce sont les **4 élections législatives** dont vient de décider le Conseil Constitutionnel et qui se tiendront en janvier.

La deuxième ce seront les **élections cantonales de mars 82.** Elles sont prévues, elles sont attendues, dans la moitié de la France. Nous ferons cette fois le chemin inverse, redescendant des pouvoirs de l'Etat vers la réalité du terrain et dans la réalité cantonale ; il faudra convaincre de notre action ; il faudra convaincre de la nécessité de faire confiance à plus encore d'élus socialistes pour promouvoir la politique qui est la nôtre. Ce sera chose utile d'avoir à revenir devant le suffrage universel dans la moitié du pays.

Troisième échéance : les **élections municipales de 1983.** Ce sera là encore, plus encore, un grand rendez-vous politique. Après la conquête du pouvoir central, avec la loi nouvelle de la décentralisation, le parti et ses élus devront adapter leur réflexion à cette nouvelle donne politique. Pierre Guidoni et la commission que nous nous apprêtons à constituer sur ces problèmes, est prêt à travailler avec la fédération des élus pour préparer le nouveau manifeste municipal ou, quel que soit le nom que nous choisirons ensemble, pour partir au combat dans cette campagne.

Parce que vous êtes socialistes, vous êtes à la fois élus et militants, vous nous aiderez donc à faire la synthèse politique de ce dont a besoin ce vieux pays. Pays de sauts brusques, de décisions immédiates et spontanées. Le 10 mai a été un saut brusque. Et puis, pays d'évolution lente, presqu'engourdi, de calme trompeur, de maturation progressive. Nous venons d'avoir, et nous nous sommes battus pour cela, la brusque secousse du 10 mai pour faire sauter la chape de plomb des habitudes et du conservatisme. Gérons ensemble maintenant, tranquillement, la conquête progressive et calme d'une société plus moderne, plus juste et plus libre. □

Fondation Jean-Jaurès

Marcel DEBARGE

Parlementaire en mission

le point sur la décentralisation

Le problème de la décentralisation, et du calendrier qui concerne la décentralisation, c'est véritablement le contrat que nous devons tenir, contrat dont le premier ministre Pierre Mauroy a pu dire que c'était une des grandes affaires, si ce n'est la grande affaire du septennat. Cela veut dire que nous allons évoluer sur différents aspects des choses, qu'il s'agisse du statut de l'élu, de la répartition des compétences, des garanties du personnel des collectivités territoriales, de la réforme de la fiscalité locale, de la reconnaissance du fait associatif : autant de piliers qui sont nécessaires à la décentralisation.

Elle devra se faire progressivement au fur et à mesure de l'adoption des lois. C'est pourquoi leur programmation doit suivre, avec les simulations qui s'avéreront nécessaires, notamment en matière de réforme de la fiscalité locale, sur un rythme qui doit être continu, réfléchi, qui doit être permanent. Ces réformes, sous peine de voir mettre en péril la décentralisation elle-même, doivent être menées suivant un calendrier précis, prévu, dont tout à l'heure je vous donnerai communication.

Il fallait donner — c'était nécessaire — un élan législatif ; et c'est le sens de la bataille qui a été menée par Gaston Defferre, ministre d'Etat à l'Intérieur et à la décentralisation. On voit actuellement toute une série de bons apôtres qui nous disent : il fallait attendre que tout soit fait, il fallait attendre que nous soyons prêts pour parvenir à la décentralisation ; c'était la meilleure manière de faire capoter la décentralisation.

Il a donc été prévu un calendrier, calendrier des lois qui concernent de près ou de loin la décentralisation et

qui sont au nombre de 14 avec les difficultés que cela peut comporter, car il y aura des freins et des oppositions. Et je voudrais dire quelques mots par rapport à la loi qui est en train de se voter ou qui va se voter d'ici un mois : sur la tutelle.

La tutelle

Il ne faudrait pas, dans la bataille qui est la nôtre, ne voir que la tutelle qui s'apparente à celle du préfet. Il faut absolument que dans notre action, que dans les textes d'application, la tutelle soit cassée, qu'elle n'existe plus ou a posteriori. Mais la tutelle du Trésorier Payeur Général, de la Direction départementale de l'Equipement, ou d'autres Directions du même type, est aussi efficace et quelquefois plus contraignante que la tutelle du préfet dans certains cas. Il ne faudrait pas oublier que les lourdeurs administratives qui existent encore doivent être vaincues, dominées. Je pense qu'il est nécessaire qu'à la fois le gouvernement, bien sûr, mais aussi les élus du parti socialiste, posent un certain nombre de problèmes, posent un certain nombre d'actions dans ce domaine.

Quatorze lois :

La loi sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, qui sera votée à la session extraordinaire de janvier ; la loi sur le statut de la Corse, où il y a un certain nombre d'oppositions, qui sera abordée également à la session extraordinaire de janvier ; la loi sur l'organisation des chambres régionales des comptes qui sera abordée au cours de la session du printemps ; la loi sur le corps des magistrats des chambres régionales des comptes qui sera abordée lors de la session de printemps ; la loi sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales abordée également à la session de printemps ; la loi sur le mode d'élection — cela aura son importance — et le statut des élus ainsi que sur le non cumul des mandats abordée également à la session de printemps ; la loi sur les garanties statutaires des fonctionnaires des collectivités locales abordée à la session de printemps ; le statut de Paris abordé au cours de la session de printemps ; la loi pour adapter la loi sur les droits et libertés aux spécificités des départements d'Outre-Mer, et qui a son importance également, abordée à la session de printemps ; la loi sur l'organisation des régions, abordée en automne 1982 ; la loi sur les modalités de la coopération intercommunale abordée en automne 1982 ; la loi sur le développement de la participation des citoyens dans la vie locale, autrement dit, la reconnaissance du fait associatif abordée en automne 1982.

Fiscalité locale

La loi sur la répartition des ressources publiques entre l'Etat et les collectivités territoriales, donc sur la réforme de la fiscalité locale, qui a une première importance, sera abordée en 1982 avec une simulation en 1983 et une entrée en vigueur en 1984. Cela peut paraître un peu lent du côté de la réforme de la fiscalité locale, il n'y a pas pour autant de pause et, si l'on veut bien employer l'expression, il y a tout simplement la nécessité de parvenir à une fiscalité plus juste, de parvenir à une profonde transformation, à autre chose en fait que la taxe professionnelle et la taxe d'habitation ; il y a la nécessité de simuler pour ne pas être à

côté de la plaque et cela, je pense, fait partie de nos responsabilités.

C'est tout un programme me direz-vous, c'est tout un calendrier. Pour que ces réformes passent, il faut absolument que nous nous battions et au Parlement et sur le terrain, et dans la population pour les populariser. Nous sommes de la majorité, cela nous donne des responsabilités ! Nous sommes mobilisés, non seulement pour une campagne électorale, j'ai le sentiment d'ailleurs que c'est parfaitement valable, mais aussi pour la bataille politique qui se perpétue, qui va s'amplifier. Cette bataille passe par trois axes qui concernent énormément les collectivités territoriales, les collectivités locales : la bataille pour l'emploi, la bataille contre l'inflation, la bataille pour la sécurité, qui a obligé le gouvernement à un certain nombre de choix mais où il faut véritablement qu'il y ait engagement.

Il ne peut y avoir aucune timidité dans ce domaine. Il ne peut y avoir aucun immobilisme, y compris par rapport aux échéances électorales. C'est à travers notre audace, c'est à travers notre mobilisation, c'est à travers notre action que nous gagnerons et les élections cantonales et les élections municipales et ce qui suivra. □

Pierre MAUROY

Premier Ministre

transfert et répartition des compétences

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Huit principes guident notre travail :

1°) - Les collectivités locales concourent avec l'Etat à l'administration du pays ;

2°) - Chaque collectivité territoriale a, par nature, un certain nombre de compétences générales ;

3°) - Seule la loi peut procéder à un transfert de compétences ;

4°) - Tout transfert de compétences au profit d'une collectivité locale doit être accompagné d'un transfert des ressources correspondantes ;

5°) - Tout transfert doit porter sur l'ensemble des attributions relatives à une compétence donnée et être effectué au profit d'une seule catégorie de collectivités territoriales qui en aura ainsi la pleine responsabilité. L'Etat garde son pouvoir de réglementation générale. Il s'agira donc d'un transfert de blocs de compétence ;

6°) - Les collectivités locales peuvent passer, entre elles ou avec l'Etat, des conventions pour l'exercice de leurs compétences ;

7°) - La nouvelle répartition des compétences ne crée aucune tutelle d'une collectivité locale sur une autre. Seul l'Etat peut arrêter des règles s'imposant aux différentes collectivités locales ;

8°) - L'Etat n'accepte de transférer ses compétences qu'à des niveaux suffisamment significatifs. Il encouragera ainsi la coopération intercommunale.

La réforme portant sur la décentralisation est sans doute la plus importante de toutes celles engagées par le gouvernement. La rupture avec le centralisme remet en cause une tradition séculaire. Le corset qui a été historiquement nécessaire pour constituer la France menace à présent de l'étouffer. Chacun le sent si bien que, depuis la fin des années soixante, tous les gouvernements ont promis de réaliser cette réforme. Aucun n'a eu le courage d'aller au bout de la démarche.

La décentralisation trouve son fondement dans la Constitution. Les articles 34 et 72 de notre loi fondamentale disposent en effet que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et que la libre administration des collectivités locales, leurs compétences et leurs ressources sont déterminées par la loi.

Mais comme il s'agit du transfert et de la répartition des compétences entre l'Etat et vos communes, vos départements et vos régions, et que je sais que vous êtes particulièrement intéressés, je vais vous livrer quelques idées, disons personnelles, sur le sujet.

Définition des compétences

Les compétences dont le transfert est envisagé sont suffisamment significatives pour qu'il soit permis d'affirmer qu'il s'agit là non seulement d'une profonde réforme des collectivités locales mais aussi d'une profonde réforme de l'Etat.

C'est ainsi qu'en matière d'urbanisme, la tutelle technique de l'Etat devrait disparaître. Les communes

seront habilitées à élaborer et approuver les plans d'occupation des sols, à accorder les permis de construire et autre autorisation d'utilisation du sol, à décider des opérations d'aménagement foncier. Le département et la région auront chacun, pour ce qui le concerne, un rôle à jouer en matière de politique foncière.

En matière de logement, la région arrêtera les priorités d'une politique de l'habitat. Il est souhaitable qu'à cette fin, elle puisse moduler les aides au logement en fonction des demandes des départements, des collectivités locales ou de leur groupement.

Dans le domaine des transports routiers, le département se verrait confier la responsabilité et les moyens de développer les transports inter-urbains de voyageurs et les transports scolaires.

La région, pour sa part, pourrait coordonner les **transports ferroviaires d'intérêt régional** et organiser, par convention avec la S.N.C.F., des services omnibus. Elle pourrait proposer la création d'aérodromes d'intérêt régional et en assurer la gestion. Elle pourrait en outre créer ou participer à la création de sociétés régionales de transport aérien de voyageurs ou de fret et en assurer, ou en faire assurer, la gestion.

En matière d'éducation, le département pourrait établir la carte scolaire des collèges, des écoles et des classes. La programmation des équipements et des emplois nécessaires sera réalisée conjointement par le département et l'Etat. La construction, l'équipement et la gestion des classes enfantines maternelles et élémentaires relèveraient de la compétence communale.

Dans le domaine de la **formation professionnelle** et l'éducation à finalité professionnelle, la région devrait jouer un rôle prépondérant, ainsi qu'en matière de recherche appliquée.

Le département se verrait confirmer dans ses activités essentielles relevant de **l'action sanitaire et sociale.** Je souhaite à cet égard que l'on en finisse avec les financements croisés où personne ne se retrouve tant la complexité est grande. Le Département devra disposer de ressources propres et ne plus imposer aux communes des contingents d'aide sociale sur lesquels celles-ci n'ont aucun pouvoir.

La santé connaîtra, elle aussi, une décentralisation significative. La carte sanitaire régionale accompagnera la régionalisation de la Sécurité Sociale. Les pouvoirs des conseils d'administration des hopitaux seront renforcés, et en particulier les pouvoirs des élus au sein de ceux-ci.

Nous souhaitons par ailleurs donner plus de pouvoir aux collectivités, notamment en matière de gestion des ressources locales, qu'il s'agisse de **ressources énergétiques ou d'économie d'énergie** dans le tertiaire ou le résidentiel, des **ressources de la mer ou agricoles, des ressources en eau.** Les niveaux de compétence et les modalités d'exercice de celles-ci ne sont pas encore définitivement arrêtés, mais cela sera inclus dans les compétences décentralisées. Et ceci est primordial si l'on veut que « vivre, travailler et décider au pays » prenne enfin tout son sens.

Le développement culturel, la sauvegarde du patrimoine et la protection de l'environnement seront

bien sûr décentralisés ainsi que les moyens qui s'y rattachent. Il n'est pas sain en effet que la reconnaissance du droit à la différence dont les socialistes ont toujours affirmé la nécessité ne soit pas rapidement accompagnée par des mesures concrètes permettant de l'exercer. Je signale à ce propos que, dans le projet de loi en cours de discussion, est prévu une dotation de 500 millions de francs au profit du ministère de la Culture, destinée à alléger les charges des collectivités locales dans ce domaine.

L'aide de l'Etat

Le Gouvernement a déjà simplifié les **aides régionales** puisqu'il n'y en a plus que deux à présent. **L'aide à la création d'emplois** est attribuée par la région pour les créations égales ou inférieures à 30 emplois et par la DATAR au-delà. Ainsi ce seront 9/10e des dossiers qui seront traités au niveau régional.

Parallèlement, seront sensiblement réformés les **CODEFI** dans leur rôle, leurs pouvoirs et leur composition. Il est souhaitable en effet que ceux-ci intègrent davantage la dimension industrielle, commerciale et sociale des problèmes posés par les entreprises en difficultés. Là encore, compte tenu du nouveau rôle des élus locaux, il est utile que ceux-ci puissent être entendus.

Je ne voudrais pas oublier la place essentielle qui sera celle des régions dans la **planification, l'aménagement du territoire et l'animation économique.** Les moyens nécessaires à la prise en compte par les collectivités locales de ces nouvelles compétences leurs seront transférés.

S'il est certain qu'à terme c'est un **transfert de la fiscalité de l'Etat vers les collectivités** qui devra s'opérer, il n'est pas dit que pendant la période intérimaire nous ne soyons pas obligés de mettre en place un système de dotation qui disparaîtrait au fur et à mesure de la réalisation des transferts de fiscalité. Les discussions interministérielles s'engageront sur ce point au début de l'année prochaine.

Et vous voyez bien que dans ce domaine tout est lié. Il nous faut, par exemple, intégrer dans la réflexion d'ensemble la suppression ou la réforme profonde des taxes d'habitation et professionnelle.

Les personnels d'Etat et des collectivités locales seront bien sûr concernés par cette vaste réforme. D'ailleurs, vous le savez, nous avons engagé une large consultation des organisations syndicales à ce propos. Et je souhaite, pour ma part, que cette consultation soit étendue à l'ensemble des fédérations d'élus et, en premier lieu, à la vôtre.

Dans le domaine des **statuts du personnel,** plusieurs solutions sont possibles : un statut du personnel communal plus un statut de la fonction publique comprenant l'Etat, les régions et les départements ; ou bien un statut du personnel des collectivités territoriales plus un statut de la fonction publique d'Etat. J'affirme que, quelle que soit la solution retenue, les agents ne devront subir aucune atteinte par rapport à leurs garanties actuelles. Ils ne pourront perdre le bénéfice de la protection de leur statut que dans la mesure où, préalablement, un autre statut, tout aussi protecteur, leur serait proposé.

J'ajoute que le gouvernement s'attachera à promouvoir une réelle mobilité des agents et fonctionnaires entre les différents niveaux de collectivités, et entre celles-ci et la fonction publique de l'Etat. Des passerelles fonctionnant dans les deux sens devront être aménagées.

Comme il a été créé un corps d'attaché dans les communes, on peut s'interroger sur la création d'un corps d'administrateurs des collectivités locales, équivalent au corps des administrateurs civils de l'Etat. A ce propos, soyez tous persuadés que les collectivités territoriales devront nécessairement disposer d'une haute fonction publique locale de qualité, égale à celle de l'Etat.

Enfin, la décentralisation trouve son corollaire dans une déconcentration des services de l'Etat, réorganisée autour du Commissaire de la République. Le **Commissaire de la République** jouera un rôle déterminant. Il lui appartiendra, non seulement d'être le conseiller des communes, des départements et de la région, mais surtout d'empêcher les dossiers de remonter à Paris et d'imposer qu'ils soient traités sur place.

Voilà ce que fait et ce que souhaite faire le gouvernement. Là est le vrai changement. Croyez-moi, le changement ce n'est pas muter tel ou tel fonctionnaire que vous vous étonnez de retrouver encore face à vous lorsque vous négociez un dossier. Non, le vrai changement c'est de permettre aux élus d'assumer toutes leurs responsabilités, d'être les véritables maîtres du jeu. Et ce changement, que j'ai essayé de vous expliquer le plus complètement possible, nous voulons le faire non seulement pour vous, mais avec vous. Ce qui signifie que nous devons renforcer notre concertation et notre dialogue durant toute la préparation et la mise au point des textes décisifs actuellement en cours d'élaboration. □

Collection Jean-Jaurès



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Josette
SOULIER

Maire-adjoint
à
Livry-Gargan

action sanitaire et sociale

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le groupe « Action Sanitaire et Sociale » de la Fédération Nationale des élus socialistes s'est constitué le 10 mai 1978 lors de la journée nationale organisée à Livry-Gargan.

Ce groupe de travail qui s'est réuni régulièrement, s'est livré entre autres à une réflexion sur le fonctionnement de l'Union Nationale des Bureaux d'Aide Sociale. Il s'est avéré que ceux-ci devaient être de plus en plus le lieu privilégié de recherches, de propositions, de contrôle d'une véritable politique socialiste où doit être affirmée notre propre identité.

Le groupe a ensuite orienté sa réflexion dans le domaine plus élargi de l'action sanitaire et sociale.

La commission a constaté avec étonnement que le projet Defferre sur la décentralisation, n'avait pas pris en compte la nécessité de décentraliser l'action sociale au niveau communal (exception faite du secteur hygiène et désinfection).

Dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, la commission demande qu'un transfert de compétences et de moyens financiers correspondants puisse être effectué du département à la commune ou à un groupement de communes intéressées.

Par exemple : polyvalence de secteurs, centres de P.M.I., action en faveur des personnes âgées, etc...

Il a semblé à la commission qu'une mission de coordination sociale s'impose entre les institutions dont la refonte doit être envisagée, les collectivités sociales et les associations, pour promouvoir une action sociale qui se situe dans une politique globale d'insertion emploi, logement, santé, éducation, etc...

Les camarades ont regretté :

1) qu'un certain nombre d'études, de réflexions et de travaux publics conduits par les élus ou les militants aient été méconnus des ministères et que les textes actuels n'aient pas donné lieu suffisamment à l'échange et à la confrontation.

Toutefois, nous enregistrons aujourd'hui, avec satisfaction, la présence d'un représentant du Secrétariat d'Etat à la famille.

Ils ont regretté également :

2) que les Unions Départementales n'aient pas suffisamment rempli le rôle de réflexion, de concertation et de propositions qui devrait être le leur et ils demandent que dans la perspective du changement, elles soient l'élément moteur d'une politique globale, dynamisante et active.

La commission d'action sociale de la Fédération Nationale des Elus Socialistes souligne que sa réflexion ne pourra être efficace que dans le cadre d'une liaison constante avec la commission nationale spécialisée correspondante du parti et, dans cette optique, elle poursuivra ses travaux. □

Charles JOSSELIN

Député des Côtes du Nord
Président du Conseil Général

conseils généraux

1 050 conseillers généraux, 30 présidences, le Parti socialiste est sans conteste la première force dans les assemblées départementales.

Ce sont les socialistes qui ont dynamisé les structures départementales, ce sont eux — et je rends hommage, à cet égard, à certains de nos anciens — qui ont entrepris de préfigurer sur le terrain la décentralisation, en arrachant à l'Administration des fragments de pouvoir.

Est-il besoin d'insister sur le rôle qu'ont eu les conseillers généraux dans le combat des présidentielles et celui des législatives ?

Oui, la F.N.E.S.R. se devait de mettre en place une structure particulière capable de prendre en charge les problèmes spécifiques des conseillers généraux.

Ceux-ci se sont battus pour la décentralisation. Il leur faudra désormais la gérer mais il faut d'abord achever de la conquérir car la victoire n'est pas acquise, c'est du moins ce qu'il est apparu lors des travaux de notre groupe.

Département et décentralisation

La loi sur les droits et les libertés des communes, départements et régions a fait l'objet d'un long débat auquel ont participé plus de 100 camarades sous la présidence de notre ami Eeckoutte et sur introduction d'André Laignel.

Au-delà des articles relatifs aux départements et qui font enfin table rase de la tutelle des préfets en confiant au président du Conseil général

l'exécutif départemental, en transférant sous son autorité les services départementaux, en mettant à sa disposition en tant que besoin les services extérieurs de l'Etat, en attendant que les lois sur les compétences et sur les finances locales organisent définitivement la nouvelle répartition des pouvoirs et des moyens au delà du travail d'interprétation des dispositions législatives, notre groupe a débattu parfois vivement de la réalité des nouveaux pouvoirs des élus et de leurs conséquences sur la vie politique du département.

Disons tout net que des nuances sensibles — c'était prévisible — sont apparues à cet égard entre les camarades minoritaires dans leur département et ceux qui y ont déjà la majorité.

Sur le point particulier de la participation des minorités à la Direction des Affaires du Département, un large consensus s'est dégagé sur le principe suivant : homogénéité de l'exécutif (le Président ne pourra déléguer ses pouvoirs qu'à des Vice-Présidents de gauche) mais représentation des minorités dans l'organisation de la fonction délibérative (Présidence des Commissions).

L'idée d'un bureau élargi aux présidents des groupes politiques, qui prendrait en charge l'organisation des travaux de l'Assemblée départementale, a été retenue. Mais l'accent a été mis particulièrement sur l'importance du règlement intérieur des Assemblées départementales et il a été souhaité qu'à cet égard la Fédération des élus entreprendrait une réflexion spécifique non pas — j'insiste — pour imposer à chaque département un fonctionnement identique mais pour aider les camarades à se doter d'un règlement intérieur cohérent avec notre souci d'efficacité et aussi avec notre conception de la démocratie.

De la même manière, la Fédération est invitée à collecter les projets de conventions. Par exemple la convention prévue à l'article 18 du Projet de loi vise à organiser le partage des services de la Préfecture entre Président et commissaire de la République, afin d'armer nos camarades à la veille des négociations qui vont s'ouvrir à ce sujet dans chaque département.

Pour la diffusion des résultats de cette recherche, le Bureau d'Information et de Liaison aura bien sûr un rôle essentiel.

D'une manière générale, le groupe a souligné l'importance de la période de transition que nous vivons. Période difficile car l'opinion fait déjà des présidents de Conseils généraux les patrons du Département alors qu'ils n'en ont pas encore les moyens même si certains comportements préfectoraux ont changé — les circulaires de notre camarade Defferre y sont pour quelque chose — mais surtout alors que nous ne savons pas encore avec assez de certitude quelles seront les nouvelles compétences, les nouveaux moyens, les nouveaux statuts des élus et des personnels.

L'Agence technique Départementale prévue à l'article 18 septiés du Projet de loi a fait l'objet d'un débat spécifique après que notre ami Louis Besson ait fait part de l'expérience originale de la Savoie. Sans vouloir développer ce point à l'excès, je crois nécessaire de rappeler les fonctions principales que cette agence nous semble devoir assumer : elle doit, selon nous, être capable d'aider le département ou les communes à organiser leur développement, à planifier leurs équipements, à faciliter

leurs relations avec les opérateurs, à préparer leurs décisions : elle devrait être selon le mot du camarade Saumade l'engrenage entre les politiques et les techniciens.

Le caractère nécessairement pluridisciplinaire de cette agence, le besoin d'un fonctionnement souple, l'intérêt d'y associer tous les acteurs du développement, syndicats et associations, nous a paru contradictoire avec le statut d'établissement public à caractère administratif que le projet de loi prévoit. Il a semblé souhaitable qu'en seconde lecture cet article 18 septiès soit sensiblement remanié afin de dissiper les malentendus et mettre fin aux échaufaudages que sont en train d'édifier certaines administrations relayées d'ailleurs par certains syndicats.

La période transitoire

Nous ne sommes pas seuls à nous préoccuper de décentralisation. Nombreux en effet sont les hauts fonctionnaires qui prennent appui sur les inquiétudes que peut faire naître chez les personnels des services extérieurs de l'Etat notamment l'incertitude qui règne encore quant à leur statut futur, s'efforçent il faut le dire de faire en sorte de conserver leur propre organisation, leurs habitudes, leur comportement, bref ils essaient de sauvegarder leur pouvoir.

Un long débat s'est instauré entre nous sur ce sujet et les témoignages apportés par les élus comme par les représentants du Cabinet de Pierre Mauroy ont montré que le temps, nécessairement long pour faire adopter les textes nombreux, complexes qu'énonçait hier Debarge, soit mis à profit par certains grands corps d'Etat pour échapper au changement.

Les amitiés dont ils bénéficient dans les ministères leur donnent accès avec une vitesse stupéfiante aux documents élaborés par le Gouvernement, et leur permettent ainsi d'obtenir les renseignements avant les élus.

Cette situation a été hier unanimement désavouée, les élus revendiquent le droit à l'information sur les textes en préparation afin qu'ils puissent eux aussi réagir aux propositions du Gouvernement et contribuer ainsi à en améliorer le contenu et surtout les modalités d'application. S'il est vrai, par exemple, que la décentralisation ne saurait être le droit reconnu aux élus locaux de faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment et qu'il faudra bien respecter un certain nombre de normes ; mais nous avons quelques raisons de redouter que, par un processus bien connu, ceux là mêmes qui décidaient hier à la place des élus continueront de le faire demain par le biais des normes.

La loi prévoit l'allégement de celles-ci — bravo — mais les élus départementaux revendiquent d'être associés à leurs définitions, ce qui implique le droit dans certains domaines — je pense à l'urbanisme — à des normes différentes selon les régions et selon les départements.

Ni le parti, ni le Gouvernement ne doivent s'offusquer de cette revendication. Il ne s'agit pas de réanimer le notabilisme. Mais il faut rappeler que lorsqu'un parti recueille près de 9 millions de suffrages et qu'il compte moins de 200.000 adhérents, les élus ont nécessairement un rôle de médiateur entre la population du pays et le Gouvernement. Les con-

seillers généraux estiment en conséquence que pour être capable de mieux expliquer et d'abord de mieux assumer la nouvelle organisation des pouvoirs, il leur faut disposer d'une information privilégiée.

Il a donc été souhaité que la F.N.E.S.R. assure davantage encore son rôle de relais à cet égard.

Les conseillers généraux ont par ailleurs regretté que le temps ne leur permette pas de débattre suffisamment de la place du département, de l'organisation administrative et politique du pays et singulièrement par rapport aux régions et aux communes. Ils ont toutefois tenu à rappeler que la régionalisation ne saurait conduire à recentraliser sur la métropole régionale les tâches qui sont aujourd'hui dévolues aux départements, la gestion entre autres.

Ils ont tenu aussi à rappeler, et notamment à propos des Agences Techniques Départementales, que le département ne saurait être un écran mais bien au contraire le moyen de relayer vers les collectivités locales de base les droits et libertés reconnus aux citoyens, d'où l'idée souvent reprise hier d'une organisation des services du département à un niveau infra-régional.

C'est en tout cas dans cet esprit que seront élaborés les documents nécessaires à nos candidats pour les prochaines élections cantonales. Le manifeste départemental et le dossier technique préparé et diffusé par la Fédération a contribué à la victoire de 1979.

Nous allons, dans les jours qui viennent, mettre au point un nouveau dossier. L'idée a été avancée d'organiser avant les cantonales une journée nationale des conseillers généraux ou des journées régionales. J'invite les dirigeants de la Fédération à y réfléchir. La préparation des candidats revêt cette fois une difficulté particulière à cause de la décentralisation.

Nous espérons bien en tout cas que les cantonales de 1982 dont l'importance, nul n'en doute, singulièrement renforcée non seulement parce qu'elles constituent le premier test électoral en vraie grandeur dans la France socialiste, mais aussi à cause du rôle nouveau que la loi va reconnaître aux conseillers généraux, seront l'occasion de vérifier une fois de plus que le travail sur le terrain d'élus militants paie et que le socialisme est installé pour longtemps dans le pays. □

Jean-Jack QUEYRANNE

Député, Premier adjoint à Villeurbanne

culture

Les participants de la commission Culture ont souhaité que soit rappelée la place de plus en plus grande que les communes, les départements, les régions à direction socialiste ont réservée à l'action culturelle. Ces dernières années, et plus particulièrement depuis 1977, le développement de la politique culturelle dans notre pays a été essentiellement le fait des collectivités locales alors que l'Etat abandonnait ses obligations pour s'en remettre au secteur privé et aux « industries culturelles ». La part prise par les dépenses culturelles dans le budget des communes, depuis les grandes villes qui y consacrent en général plus de 10 % de leurs crédits jusqu'aux petites communes rurales qui ont compris que l'animation participe pleinement au maintien de « la vie au pays », montre que la décentralisation culturelle est déjà une réalité vivante enracinée à travers les initiatives les plus diverses, qui correspondent à des objectifs clairs :

• réaliser cet immense **effort d'éducation artistique** qui doit répondre à une demande de plus en plus forte : aujourd'hui 7 % des enfants seulement peuvent apprendre la musique, s'initier au chant ou à la pratique d'un instrument dans les écoles de musique que nos collectivités locales financent intégralement.

• soutenir la **création artistique** contemporaine et éviter qu'elle ne soit la propriété d'une minorité.

• favoriser l'expression des individus, **des groupes sociaux »,** leur richesse d'imagination, de créativité.

Pour les élus socialistes, le choix en faveur de la culture est **un choix volontaire,** Le développement culturel n'est pas en effet le superflu que l'on s'offre après avoir satisfait aux exigences du développement écono-

Coll. Fondation Jean Jaurès

mique ou de la justice sociale. Il n'est pas le supplément d'âme ajouté aux autres politiques. Il est au cœur de leur projet. Il est un élément fondamental de leur action.

Ce rappel a paru nécessaire au moment où les élus préparent les budgets de leurs collectivités et doivent réaliser des arbitrages souvent difficiles.

PRIORITE A LA CULTURE : TROIS RAISONS

Certes, dès cette année, le budget du Ministère de la Culture viendra appuyer l'action des collectivités locales. Son doublement en 1982, la perspective d'atteindre le 1 % fixé par le Président de la République en 1983, doivent être salués comme des actes consacrant la priorité politique accordée à la culture. Dans leurs communes, les élus socialistes doivent être à l'unisson de cette volonté. Plus que jamais peut-être, le développement de l'action culturelle est justifié, par trois raisons :

• le secteur culturel sera dans les dix ans qui viennent un des plus **créateur d'emploi.** La bataille contre le chômage se gagnera notamment sur ce terrain. Dès 1982, le budget de la Culture permettra la création directe ou indirecte de près de 11.000 emplois : agents de l'Etat mais surtout emplois de développement culturel et d'initiative locale.

• La culture participe pleinement de **l'existence de nos sociétés locales.** Le rapport du groupe communes rurales souligne que pour éviter le dépeuplement des campagnes, il faut permettre aux populations « de pouvoir y vivre », c'est l'aspect économique. Mais il faut aussi leur donner « l'envie d'y vivre ». Et le rapport affirme que l'animation culturelle est indispensable pour recréer les rencontres, faire renaître la fête permettre l'expression des richesses de la vie rurale et susciter des réflexes culturels oubliés. Dans nos cités de banlieue, l'animation est souvent une réponse, malheureusement partielle, au désarroi des jeunes : elle peut leur proposer une ouverture sur d'autres horizons, répondre à leur besoin de loisirs plus actifs.

• Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'il n'y aura pas de changement de société sans changement des mentalités, des comportements, des modes de vie... Le **changement culturel** est au cœur du changement social. « *Le socialisme* rappelait François Mitterrand le 19 mars 1981 à l'UNESCO *est d'abord un projet culturel, c'est moins un choix de société qu'un choix de vie ou plutôt de survie* ».

PERSPECTIVES

Ces idées ont guidé les réflexions des membres de la commission qui a souhaité ne pas se limiter aux compétences relevant du Ministère de la Culture, mais aborder aussi les perspectives offertes par la décentralisation pour l'audiovisuel et l'animation.

1 - La décentralisation de l'audio-visuel

L'appréciation portée sur l'état de

la radio-télévision régionale reste très largement négative. La part réservée aux régions est insuffisante. La conception même de l'information ou de la production artistique est contestée par tous les acteurs de la vie locale.

La décentralisation doit être une exigence forte de la réforme de l'audio-visuel qui sera discutée par le Parlement le courant 1982.

Deux orientations ont été affirmées. Le groupe communication qui s'est constitué au cours du congrès prolongera ces réflexions.

A) Démocratiser l'audio-visuel

La commission a approuvé la proposition du rapport Moinot sur la constitution dans chacune des 22 régions d'un **Comité Régional de la communication.**

Ce comité serait constitué d'élus, de représentants des forces sociales et économiques, de professionnels de la presse et de la culture.

Il serait l'instrument de concertation pour l'élaboration d'une politique de communication propre à la région en assurant :

- une réflexion sur les finalités de cette politique
- une définition des mesures confiées à chaque organisme
- une collaboration à la mise en place des moyens
- le respect des obligations du service public et des radios d'initiative privée.

B) Renforcer les moyens du service public dans les régions

La télévision régionale doit prendre en compte la réalité locale, jouer pleinement son rôle d'information, de sensibilisation à la vie culturelle, sociale, économique.

Dans ce but doivent être créés des **sociétés régionales de télévision,** unités de production complètes pouvant notamment assurer des réalisations de qualité dans le domaine artistique. Trois centres de ce type existent déjà à Lyon, Lille et Marseille. Six autres pourraient être créés rapidement, avec l'objectif de couvrir ultérieurement toutes les régions.

Ces sociétés régionales pourraient aussi contribuer à la réalisation d'émissions dans une double perspective :

- élargir le temps d'antenne consacré aux régions sur les chaînes nationales et bannir ainsi l'horrible terme « décrochage » utilisé pour les magasines télévisés régionaux.
- contribuer à l'élaboration de programmes diffusés dans tout le pays, l'antenne pouvant aussi être donnée alternativement à chaque région de façon beaucoup plus large qu'actuellement.

Dans la même perspective, devraient être constituées des **sociétés régionales de radio »** fortes et dynamiques. Aujourd'hui, dans la politique de FR3 la radio est véritablement sacrifiée. Pourtant, les voix de la région ne doivent pas être étouffées : il y a un véritable besoin d'expression, de communication,

auquel doit répondre un véritable service public décentralisé.

Les radios d'initiative privée, véritables « radios de pays » pourront, dans le cadre de la loi, enrichir ce réseau, répondre aux besoins de communication d'unités plus petites.

2 - La décentralisation et l'animation

Ce thème doit être développé dans une prochaine rencontre que la F.N.E.S.R. organisera à Poitiers les 5 et 6 février 1982

Deux orientations ont été proposées par la commission.

A) Travailler avec les fédérations d'éducation populaire

Pour assurer l'animation dans le secteur socio-culturel, les élus ont le choix entre ces formules :

- la **gestion directe** avec des animateurs municipaux, solution favorisée par les statuts résultant des arrêtés ministériels de juillet 1981.
- la **délégation à une association locale** gestionnaire d'équipements ou de services.
- **l'intervention d'une Fédération d'Education Populaire.**

Aucune solution ne s'impose dans l'absolu. Chacune a sa propre justification. Toutefois les élus socialistes tiennent à souligner tout l'intérêt que présente une Fédération d'Education Populaire comme partenaire d'une politique d'animation. Les fédérations d'éducation populaire permettent de dépasser le localisme d'une vie associative qui risquerait de s'enfermer sur elle-même. Elles répondent aux besoins de formation tant des bénévoles que des professionnels en assurant des possibilités de carrière grâce à la diversité des postes qu'elles gèrent.

Ce choix déterminé ne peut se concevoir sans exigences en retour de la part des collectivités locales. Dans le respect de l'autonomie de la vie associative, les élus entendent interpeller les Fédérations d'Education Populaire sur leur projet d'action culturelle, les relations qu'elles envisagent avec les divers acteurs du développement culturel, les conditions d'une vie démocratique interne.

Avec cette base, les élus fondent leurs relations avec les Fédérations d'Education Populaire sur le principe du **contrat** afin de fixer en commun : les obligations de l'association, les moyens qui lui seront accordés pour accomplir sa tâche, le processus d'évaluation de l'action entreprise.

Ce dialogue concrétisé par un contrat va au-delà de l'idée d'une délégation générale. A la collectivité locale de définir les missions qu'elle entend proposer, par exemple la diffusion du cinéma en secteur rural, la gestion d'un club de jeunes. A l'association de réaliser ces missions avec la garantie de son autonomie.

B) Promouvoir la vie associative et l'animation

Trois points doivent être soulignés :

• la future loi cadre sur la vie associative, qui doit reconnaître celle-ci comme constitutive de la vie publique, déterminer les principes fondamentaux d'organisation, devra être préparée dans la plus large concertation. La commission suggère la tenue d'Assises Régionales de la Vie Associative à l'exemple des colloques régionaux sur la recherche.

• la décentralisation doit être recherchée sur le plan des **compétences et des financements ;** progressivement, une régionalisation des attributions des postes FONJEP doit être assurée en maintenant l'exigence du pluri-financement de gestion commune des postes d'animation relevant aujourd'hui d'administrations diverses (Solidarité - Temps libre -Caisses d'Allocations Familiales).

• le statut des **animateurs communaux,** s'il constitue un acquis décisif pour les personnels, pose de nombreux problèmes d'application pratique qui justifient une concertation avec le Ministère de l'Intérieur.

3 - La décentralisation culturelle

La décentralisation est un des objectifs du Ministère de la Culture qui se traduit dans le budget 1982 en particulier par :

• la mise en place d'une **dotation culturelle** de 500 millions de francs, inscrite dans la loi de décentralisation (art. 61) et destinée à atténuer les charges des collectivités locales et à favoriser le développement culturel régional.

• le développement de la **lecture publique** dans les perspectives tracées par la Rencontre de Valence de janvier 1981 : implantation de bibliothèques centrales de prêt dans les 17 départements qui n'en comptaient pas et triplement des crédits pour les bibliothèques municipales, qui permettront de combler les retards accumulés.

• la revitalisation des **institutions d'action culturelle** (Maisons de la Culture) et de création artistique (Théâtre, musique...)

Les élus locaux se félicitent de ces mesures. De leur côté, ils entendent ne pas ménager leurs efforts dans le domaine culturel. Mais au-delà de l'année 1982, il convient de préciser comment la décentralisation pourra être pleinement réussie. Deux propositions complémentaires doivent être avancées :

A) Clarifier la répartition des compétences

Les revendications des élus locaux doivent se traduire dans le projet de loi sur les compétences pour mettre fin aux transferts de charges.

L'Etat doit aussi prendre en charge :

• les **enseignements artistiques** de niveau supérieur conduisant à une pratique professionnelle dans les conservatoires de musique et les écoles d'art. Cette demande avait déjà été formulée par l'Association des Maires de France en mars 1981 lors de son colloque organisé en Avignon.

• le financement du **personnel scientifique** des bibliothèques, des

musées, des archives, du patrimoine, des fouilles.

• l'armature des **grands foyers de création** dans les régions (centres dramatiques - orchestres...).

Le champ des compétences des collectivités locales restera donc très large. En particulier elles assureront la prise en charge de l'enseignement technique de base dans le domaine artistique en insistant fermement pour que l'Education Nationale réalise véritablement à l'école l'initiation et la sensibilisation à la musique et aux arts plastiques. Elles garantiront l'existence d'un réseau d'instruments de diffusion le plus proche de la population (bibliothèque, salles de spectacles...). Elles soutiendront la culture vivante en assurant la présence de la création artistique dans la vie locale.

Elles resteront attentives aux richesses des cultures régionales dans la mesure où celles-ci ne se limitent pas à l'évocation du passé mais sont sources d'inspiration pour la création contemporaine.

Les élus socialistes sont convaincus que la décentralisation ouvrira de nouveaux espaces à l'activité artistique, contribuant ainsi à la renaissance culturelle de notre pays.

B) Conjuguer les politiques de l'Etat et des collectivités locales

Aujourd'hui, de nombreuses institutions culturelles font l'objet de financements croisés de la part de l'Etat et des collectivités locales. Faut-il mettre un terme à cette situation en séparant de façon très distincte les compétences respectives de chacun ?

Cette conception rigide de la **« décentralisation - isolement »** comporte de nombreux dangers. Le rôle de l'Etat se verrait limité aux grandes institutions parisiennes en dehors de quelques transferts de charges. Ainsi serait reconstitué peu ou prou le ministère des Beaux-Arts de la IIIe République. Quant aux collectivités locales, elles risqueraient de ne pouvoir se doter de moyens suffisants pour lutter contre le poids des grands médias nationaux et internationaux.

Les élus socialistes souhaitent que soit maintenu un dialogue constant avec l'Etat dans le cadre d'une politique nationale redéfinie. Si certains financements croisés doivent être conservés, il est nécessaire que soit bien dégagée la notion de **maître d'œuvre.** L'Etat parfois, la collectivité dans d'autres cas, ou une institution, ou une association, peuvent aussi être chargés de mettre en œuvre une action, avec le concours d'autres partenaires.

Cette conception de **« la décentralisation - coopération »** permet de mieux répondre à la diversité et au foisonnement des initiatives. Elle est presque toujours la garantie d'indépendance pour les artistes et les créateurs.

En 1982, la culture sera un enjeu essentiel de la décentralisation. Celle-ci ne doit pas se limiter à de simples mécanismes institutionnels. Elle doit correspondre à une volonté de développement et d'irrigation de toutes les régions de notre pays. Les élus socialistes sont prêts à assumer cette grande responsabilité. □

Edmond HERVE

Ministre délégué chargé de l'énergie

énergie économie décentralisation

Energie, économie et décentralisation sont trois mots clés que nous devons pouvoir conjuguer grâce à l'action de notre fédération et au mandat que les uns et les autres avons reçu.

Au début du mois d'octobre dernier, un plan d'indépendance énergétique de la nation a été proposé par le gouvernement et accepté par l'Assemblée Nationale. C'est la première fois dans les annales parlementaires françaises que l'Assemblée Nationale a été appelée à décider de cette façon-là. C'est aussi pour la première fois que des procédures de consultation, d'information, de contrôle vont être mises en place afin qu'énergie et démocratie se conjuguent au présent, au quotidien, au futur, au local et au national. Je vous assure que ce plan est la seule voie que notre pays pouvait choisir. A ceux qui, en certains milieux, seraient tentés de continuer dans une voie d'hostilité au principe de certaines ressources énergétiques — et je pense notamment au nucléaire — je voudrais leur dire ceci : il y a incompatibilité entre notre discours tiers-mondiste et leur refus systématique des différentes énergies diversifiées que nous avons retenues. C'est aussi cela le message de la responsabilité, de la solidarité et de la France.

La décentralisation : une chance...

La décentralisation est la chance de l'énergie et l'énergie est la chance de la décentralisation. Ne voyez pas ce mot d'énergie comme un mot facile. Au début de cette décennie il y a eu ce que l'on a appelé « le choc pétrolier ». Il faut que nous en fassions un défi, que nous l'utilisions comme une rampe de lancement

pour modifier tout notre système économique. Que nous en fassions une chance de croissance économique, une chance de développement d'un nouveau modèle de société. Dans nos communes, le critère de l'énergie doit être sans cesse présent, qu'il s'agisse de l'aménagement, de l'urbanisme, de la circulation, de la gestion de nos réseaux, de la gestion de nos bâtiments. Au niveau régional, lorsque nous allons implanter des agences régionales de l'énergie, lorsque nous allons mettre en place des plans énergétiques régionaux : c'est cela, la maîtrise de l'énergie et la démocratie. Sur le terrain de vos communes, vous allez essayer, en continuant de faire ce que vous avez fait, de concilier énergie et économie en montrant que chaque logement isolé c'est une tonne-équivalent-pétrole d'économisée avec ce que cela signifie en terme de balance des paiements. Lorsque vous savez que 10 logements isolés, c'est par exemple, un emploi par an de créé : lorsque vous allez essayer de développer l'application des énergies nouvelles et renouvelables en matière de géothermie, de bio-masse et autres, c'est cela aussi la démocratie sur le terrain.

... que nous devons saisir

Il y a quelques semaines, une commission au sein de la fédération des élus socialistes et républicains était mise en place. C'est Roger Hélias de Montbéliard qui l'anime ; et c'est ainsi que nous pourrons tenir les deux bouts de la chaîne. Les deux bouts de la chaîne c'est la maîtrise au niveau gouvernemental et parlementaire. Mais c'est aussi la maîtrise au niveau local. C'est ainsi que la solidarité, le mouvement de va-et-vient entre le bas et le haut, mouvement de va-et-vient au niveau horizontal pourra faire avancer cette décentralisation à laquelle nous croyons.

C'est donc un renouvellement en la foi des responsables que vous êtes en cette démocratie qui avance pas à pas, qui est capable de porter ici et là tous les messages de conviction et de démonstration que nous devons croire les uns et les autres.

En guise de conclusion, je voudrais dire que la politique gouvernementale, nationale et locale, en matière d'énergie, est la seule qui puisse aujourd'hui être choisie et développée conformément aux intérêts de notre pays dans ses composantes, conformément aussi aux devoirs internationaux de notre pays. Car au moment où nous parlons, les trois quarts de l'humanité ne mangent pas à leur faim. Allons-nous continuer de gaspiller le pétrole comme nous le faisons alors que cette ressource-là, ce sont d'abord les autres, du tiers-monde qui en ont besoin. Maîtriser l'énergie c'est aussi maîtriser le pétrole. □

Jean-Jacques SAUVERT

Conseiller municipal de Montreuil

statut de l'élu

cumul des mandats

élus locaux

La discussion s'est engagée à partir d'un exposé introductif de Marcel Debarge sur les grands axes de son travail, son rapport étant présenté en l'état actuel d'une réflexion qui n'est pas close mais se poursuit et à laquelle les élus socialistes peuvent encore apporter beaucoup...

Il convenait au préalable de rappeler les conditions dans lesquelles ce rapport est élaboré :

En premier lieu au niveau du PS

L'effort de réflexion et de proposition a été mené avec le souci de l'articulation constante entre les travaux de la mission parlementaire, de nature para-gouvernementale, et les analyses de notre Parti ainsi que de la F.N.E.S.R. Pour ce faire, a été mis en place un groupe de travail où étaient représentés le Secrétariat National aux Collectivités Locales, des représentants des deux groupes parlementaires et des représentants de la F.N.E.S.R. Celui-ci a travaillé à partir des propositions déjà avancées par le Parti socialiste — nourries elles-mêmes des réflexions antérieures de la F.N.E.S.R. — notamment la proposition de loi N° 296 dont Marcel Debarge et Jacques Carat étaient parmi les premiers signataires... Ces propositions ont été enrichies des apports de nombreux camarades, qui nous ont fait part, soit à titre individuel, soit à titre collectif (Fédération du Pas-de-Calais, élus de la Loire, UDESR de l'Essonne) de leurs expériences et

des difficultés rencontrées pour assumer leurs responsabilités d'élus.

Cette participation importante et féconde n'en demeure pas moins encore insuffisante et elle doit être amplifiée.

Au niveau public

en liaison étroite avec les Cabinets du Premier Ministre et du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation une concertation très large et très ouverte a eu lieu avec toutes les associations d'élus locaux quelle que soit leur orientation politique (du M.N.E.L. à l'Association Nationale des élus communistes et républicains). Les représentants de l'opposition n'ont d'ailleurs pu que convenir du souci de dialogue républicain manifesté à l'occasion de cette mission.

La Commission constituée à l'occasion du Congrès de la F.N.E.S.R. constituait une occasion privilégiée d'approfondir encore le travail déjà effectué. Elle a été suivie par de très nombreux camarades qui ont exprimé avec force et même passion l'immensité des besoins et des attentes des élus locaux en ce qui concerne le statut de l'élu local auquel nous travaillons. La multiplicité des questions soulevées et leur caractère parfois contradictoire ne permet sans doute qu'une traduction imparfaite des débats qui ont lieu...

En fait, un constat s'est imposé : en ce domaine aussi, l'héritage de la droite, le legs giscardien doit être récusé. Les éléments dispersés et disparates qui tenaient lieu de statut de l'élu local étaient déjà inadaptés aux exigences de ce temps comme nous avons pu le constater dans notre pratique quotidienne, comme l'ont constaté notamment les nouveaux élus de 1971, 1973, 1976, 1977, 1979...

Avec la décentralisation, ce statut est devenu aujourd'hui complètement caduc.

Cinq objectifs

L'élaboration d'un véritable statut de l'élu local n'en est donc que plus indispensable, que plus urgente. A travers ce statut, il s'agit en effet de répondre à cinq objectifs :

1 - S'adapter aux responsabilités nouvelles des collectivités territoriales induites par la loi de décentralisation.

2 - Prendre en compte l'accroissement considérable de la charge de travail qui incombe aujourd'hui aux élus à tous les niveaux.

3 - Permettre aux élus, par une plus grande accessibilité, par une plus grande disponibilité, de satisfaire au besoin d'écoute des populations — légitime dans une démocratie — exigence d'écoute qui va d'ailleurs croissant et à laquelle il doit être impérativement répondu sous peine de sanction politique, de sanction électorale.

4 - Favoriser l'ouverture de l'exercice des fonctions et responsabilités électives à de nouvelles classes sociales et catégories professionnelles jusque-là exclues le plus souvent de fait des fonctions électives.

5 - Conforter l'influence de notre Parti, son ancrage, son implantation dans tous les secteurs, le développement de cette influence étant une condition essentielle du changement.

Dans cet esprit, la limitation du cumul des fonctions et mandats électifs qui figure dans les principes édic-

tés par le réglement intérieur de notre Parti, devient une exigence de la vie publique et du fonctionnement harmonieux et efficace de notre démocratie.

Le problème de la limitation du cumul des mandats ne peut toutefois être abordé isolément, c'est en créant préalablement les conditions de non-cumul par l'amélioration et la redéfinition du statut de l'élu que certaines réticences et résistances à la limitation du cumul seront le mieux levées et que celui-ci pourra entrer enfin dans les mœurs politiques françaises.

Quelques remarques

Il serait vain de tenter de rapporter de façon exhaustive les débats qui ont eu lieu au sein de la commission. Il est toutefois possible :

d'une part de formuler un ensemble d'observations de portée générale.

Certaines interventions, de façon implicite ou carrément explicite, ont fait transparaître un risque réel de déviation. La mise en place d'un véritable statut de l'élu local, grâce à un ensemble de droits supplémentaires et de libertés nouvelles, doit permettre aux élus, quels que soient leur sexe (1), leur origine sociale, leur activité professionnelle, d'exercer dans de meilleures conditions le ou les mandats qui leur ont été confiés par la population pour un meilleur service de celle-ci et au profit du projet de société dont les élus sont porteurs.

Il ne saurait être question, en revanche, de fonctionnariser les élus à l'instar des maires allemands ou néerlandais et, à l'extrême, de parvenir à un type d'élu en quelque sorte... « garanti tous risques ».

Il convient en effet de rappeler que pour nous, socialistes, la fonction d'élu

— est inséparable de la notion de militantisme,

— procède d'un libre choix générateur d'un certain risque qui doit être accepté comme tel.

Par rapport au statut de l'élu local et au cumul des mandats, aux problèmes qu'ils posent, l'élu doit prendre ses responsabilités, s'assumer et, inversement, les militants, les fédérations doivent prendre leurs responsabilités et s'assumer.

Face à certaines impatiences légitimes, comme à un certain maximalisme éloigné de l'esprit de responsabilité qui doit nous animer, il y a également lieu d'affirmer que les premières dispositions préconisées par Marcel Debarge ne visent qu'à engager un processus. La loi sera évolutive. Au reste, là comme ailleurs, nous ne devons pas tout attendre de la loi et des réglements. L'intervention des militants au sein de leur parti et celle plus fondamentale encore des citoyens dans la cité doivent contribuer à faire bouger les choses...

d'autre part, de mettre en relief les problèmes qui ont le plus émergé au cours des débats, étant entendu que la formation des élus, qui a été souvent évoquée, faisait l'objet d'une commission spécifique, animée par Lucien Delmas et dont les travaux ont été rapportés par Nicole Morichaud. Trois aspects essentiels du

(1) Il y a beaucoup à faire, à maints égards, dans l'organisation de la vie sociale — cela a été souligné par la commission — pour faciliter l'accession des femmes aux diverses fonctions électives.

statut de l'élu local ont retenu l'attention :

1 - les indemnités
2 - les autorisations d'absences
3 - la réinsertion sociale.

I - LES INDEMNITES

La Commission a convenu, d'une part, qu'il fallait :

— nuancer les critères démographiques par la prise en considération éventuelle d'autres éléments,

— tenir compte notamment de la situation et de la charge de travail des élus locaux dans les villes en développement rapide (majorations)

— assujettir les élus à partir d'un certain niveau d'indemnités et, pour une fraction de celles-ci, à l'IRPP et au versement des cotisations de Sécurité Sociale.

Elle a d'autre part constaté la disparité extrême existant actuellement entre les indemnités, calculées sur la base d'un certain nombre de vacations, attribuées aux conseillers généraux. L'écart, qui va de 1 à 40 environ est particulièrement sensible entre les départements économiquement forts et les départements défavorisés, qui correspondent pour l'essentiel à des secteurs de moindre développement économique, atteints par l'exode rural et comportant parfois des zones quasiment désertifiées. Elle a estimé qu'il convenait de réduire ces inégalités flagrantes par :

— la mise en œuvre, par exemple, de mécanismes de solidarité et de péréquation au niveau régional ou interrégional,

— le relèvement sensible du niveau moyen des indemnités allouées aux conseillers généraux,

— l'établissement, en ce qui concerne ces indemnités d'un plancher et d'un plafond,

— le refus de la forfaitisation complète de ces indemnités car il convient d'encourager la présence des conseillers généraux, tant aux séances plénières de l'assemblée départementale qu'à celles des commissions ou aux réunions des diverses instances où des représentants du Conseil Général sont appelés à siéger.

Elle tient par ailleurs à souligner que cette situation se présente notamment et de façon aggravée pour certains conseillers généraux socialistes minoritaires dans des conseils généraux à majorité de droite correspondant à des départements qui, il n'y a pas si longtemps encore, constituaient de véritables « terres de mission » (Finistère, Haute-Savoie).

II - LES AUTORISATIONS D'ABSENCES

Dans notre perspective, qui est de doter les élus locaux d'un véritable statut, ce point apparaît comme essentiel, comme prioritaire.

Les nombreuses expériences relatées par les participants à la Commission, ont effectivement mis en relief les multiples difficultés et même les entraves que rencontrent aujourd'hui les élus pour assurer correctement leur mandat du fait d'une législation notoirement insuffisante et parfois bafouée. A cet égard, si le secteur privé, en général, peut être défini comme un espace de non droit ou un espace de moindre droit, pour les titulaires d'un mandat électif, dans d'autres secteurs également les droits et libertés consentis aux élus sont parfois inexistants ou restreints (travailleurs de certaines

entreprises nationales telle la SNIAS, certains instituteurs).

Les orientations suivantes pourraient être retenues :

• ***Assouplissement du régime actuel des autorisations d'absences :***

• Les membres d'un conseil municipal pourraient désormais s'absenter, non seulement pour assister aux séances du conseil et des commissions mais aussi aux réunions d'organismes, tels OP HLM, SIVOM, BAS.

• Modification éventuelle du code du travail : l'interdiction, sous peine de nullité, de licencier un travailleur en raison des autorisations légales d'absences, pourrait y être introduite. Ce point nécessite, bien entendu, une concertation au niveau interministériel.

Introduction dans la loi d'un véritable crédit d'heures pour l'élu, comme il en existe aujourd'hui pour les délégués syndicaux.

• Ce crédit serait forfaitaire et mensuel.

• Il ne serait plus déterminé d'après le seul critère démographique, mais aussi en tenant compte du niveau d'équipement des communes et du fait que dans les communes de taille modeste et dépourvues de services importants, une fraction significative de ce crédit d'heures serait consommée pour l'accomplissement de tâches purement administratives.

• ***Exploration des possibilités qui pourraient être ouvertes aux élus*** par les textes à venir sur le ***travail à temps partiel.***

La réflexion sur ce droit nouveau doit par ailleurs être menée en parallèle avec celle sur les droits nouveaux des travailleurs dans l'entreprise (rapport Auroux) et celle sur le statut de l'élu social élaboré par le Ministère du Temps Libre.

Ce droit légitime doit en effet, surtout dans la situation présente, pouvoir se concilier dans l'entreprise avec les exigences d'une politique créatrice d'emplois et donc soucieuse de ne pas accroître de façon démesurée les charges diverses de l'entreprise, et notamment parmi les plus petites entreprises.

Dans le souci de favoriser une plus grande diversité socio-professionnelle parmi les élus, il importe également de veiller à ne pas renforcer les inégalités déjà existantes de fait en matière d'autorisations d'absences entre les travailleurs de nombreux secteurs de la fonction publique ou du secteur public et nationalisé, et ceux du privé les plus défavorisés.

III - LA REINSERTION SOCIALE

Sur ce point extrêmement délicat, les mesures préconisées par la proposition de loi N° 296 pourraient être reprises.

Ainsi les maires et maires-adjoints d'une ville d'une certaine importance, conseillers régionaux, généraux, se trouvant de fait à exercer leur mandat à temps complet, pourraient voir leur contrat de travail suspendu pendant la durée de celui-ci. Ils bénéficieraient de la garantie de retrouver le même emploi à la fin du premier mandat ; au terme du second mandat, ils bénéficieraient d'une priorité de réembauche au sein de l'entreprise.

2 points doivent être aussi soulignés :

— la situation spécifique des agriculteurs, commerçants, artisans, membres des professions libérales, doit être prise en compte par rapport à tous les aspects du statut de l'élu local.

— la population ignore très largement la situation réelle des élus, les éléments de leur statut, ce qui est très dommageable aux rapports élus-population. Il y a sans doute là une opération vérité à faire...

Quelques éléments sur la limitation du cumul des mandats électifs

• Il convient de réaffirmer le maintien de notre perspective de limiter à terme à deux le nombre des mandats, conformément au principe retenu dans notre réglement intérieur de même que notre volonté de limiter le cumul des indemnités.

• Il n'est toutefois pas possible de placer sur un même plan la fonction de Maire d'une grande ville et celle de Maire d'un petit bourg rural. D'où l'exclusion du décompte des mandats de cette fonction de Maire, lorsqu'elle s'applique à une commune qui se situe au-dessous d'un certain seuil démographique.

Il s'agit aussi, dans nos projets de loi, de tenir compte des rapports de force politique au Sénat (confortés par la tradition de ce « grand conseil des communes de France ») si l'on veut aboutir à un résultat tangible. En effet, s'agissant pour le calcul du nombre des mandats d'intégrer le mandat sénatorial, la Constitution fait obligation de passer par une loi organique, laquelle doit être adoptée dans les mêmes termes par l'Assemblée Nationale et par le Sénat.

• L'essentiel à ce niveau est d'engager un processus législatif qui pourra ultérieurement être complété, plutôt que de présenter un texte maximaliste qui ne franchissant pas le cap du vote de la loi, ne ferait preuve que d'une vertu purement propagandiste.

Conclusion

Les deux textes sur le statut de l'élu local et sur le cumul des mandats électifs devraient être examinés par le Parlement à la session de printemps, comme l'a annoncé Marcel Debarge, qui représentait en la circontance le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Le fait même que ces deux textes aient été mentionnés dans le message que le Président de la République a adressé au Congrès de la F.N.E.S.R. indique bien qu'il ne s'agit pas là de projets de loi de médiocre importance. Ils constituent, au contraire, les volets complémentaires, les volets d'accompagnement indispensables des textes déjà engagés, pour que ceux-ci ne soient pas en définitive un leurre. Ils s'insèrent en effet pleinement dans la grande œuvre de la décentralisation et dans la définition d'une nouvelle citoyenneté et, à ce titre, ils conditionnent eux aussi, et de façon significative, le changement. □

Marc WOLF

Maire de Mons-en-Barœul

finances locales

Notre fierté aura été, hier, d'être au premier rang dans la bataille des présidentielles pour la victoire de François Mitterrand. Notre ambition, aujourd'hui, est d'être en première ligne pour répondre à l'appel de Pierre Mauroy dans la bataille de la solidarité contre le chômage, ce chancre qui ronge nos villes et nos villages.

C'était la volonté unanime du groupe de travail « finances locales » qu'à animé, toute la journée du vendredi, André Bussery. Mais, représentants du gouvernement, mon rapport ne serait pas honnête si je ne vous disais pas très clairement que pour réduire le temps de travail, pour embaucher, pour améliorer les services communaux, nous avons besoin aussi de votre aide.

Nous savons que les finances locales sont un domaine par excellence où l'héritage désastreux de nos prédecesseurs est contraignant. Nous savons que la D.G.F. — qui ne s'inscrira en moyenne qu'à 13 % réel de plus que l'an dernier dans les ressources de nos budgets — résulte d'une supercherie de Giscard-Bonnet qui avaient anticipé en 1981 sur l'année suivante, tiré des chèques sur l'avenir d'après les élections, comme l'a très clairement dénoncé Laurent Fabius à la tribune de l'Assemblée. Nous savons aussi que la très dure bataille qu'il a dû mener pour l'impôt sur la fortune ne lui a pas laissé le loisir d'annoncer comme il aurait été souhaitable dès cette année la réforme de l'impôt local.

Nous sommes prêts à faire un effort, y compris sur les feuilles d'impôt qui arrivent en novembre quatre mois avant la prochaine échéance municipale, mais nos possibilités sont cependant très limitées

par une fiscalité injuste qui frappe surtout les familles modestes.

Aussi pour aller plus loin, il nous faut :

un complément de ressources.

On a essayé de le trouver en première lecture à l'Assemblée par un accroissement des exonérations de foncier bâti de 25 ans. Notre groupe de travail à la quasi unanimité a estimé que cette disposition serait politiquement maladroite, socialement injuste et inadaptée techniquement en raison des distorsions intercommunales.

Il a été par contre unanime à souhaiter que soit repris l'amendement proposé par notre camarade Henri Duffaut, maire d'Avignon, selon lequel en contrepartie d'un gage quelconque l'Etat renoncerait à prélever 3,60 % pour frais de dégrèvement sur la taxe d'habitation ce qui nous permettrait de pousser plus facilement nos ressources fiscales.

A l'image de ce qui est proposé aux entreprises privées, il nous faut dans le cadre des contrats de solidarité une aide accrue, qui allège les charges sociales et aille au-delà des E.I.L. dont la réglementation devrait être assouplie.

Enfin il faut absolument prendre en compte nos besoins d'emprunt. Nous pouvons par nos travaux créer ou préserver beaucoup d'emplois dans le bâtiment et les travaux publics, là où la pression du chômage non qualifié est la plus redoutable pour la cohésion du tissu social. Le projet du budget a très fortement revalorisé le montant des subventions, mais à 17,40 % d'emprunts villes de France, nous ne pourrons pas suivre. Les arbitrages doivent donc être très favorables dans les crédits C.D.C. à taux privilégié.

Une aide politique

Et puis la meilleure aide — j'en viens à la seconde partie de mon rapport — ce sera une aide politique, le sentiment que dans la foulée de la loi de décentralisation de Gaston Defferre la réforme des finances et de la fiscalité locale est en route.

A cet égard, nous avons eu beaucoup de satisfaction à entendre le premier ministre affirmer la volonté unanime du gouvernement de mettre en œuvre dès 82 pour application en 83 la réforme de la TH et de la TP qui n'ont que trop vécu. Et c'est dans ce cadre qu'a travaillé hier notre groupe sur la base d'un rapport très complet d'André Bussery que nous avons précisé et aménagé. Je m'en tiendrai évidemment devant vous aux grandes orientations que nous vous proposons, renvoyant pour le détail au texte qui sera transmis à la fédération.

Nous avons conscience que le terrain est difficile, qu'il faudra une certaine prudence pour éviter les faux pas comme en ont connu nos adversaires, qu'il faudra dans certains cas des simulations et le plus souvent des dispositifs échelonnés sur 5 ans, sur 10 ans.

Mais déjà, et très vite, des avantages sont possibles. Des propositions concrètes existent, car ce domaine est celui sans doute ou nous nous étions le mieux préparés à l'exercice du pouvoir avant le 10 mai : c'est bien normal, compte tenu du nombre de villes qui sont déjà socialistes. Notre fédération des élus, qui connait la

réalité sur le terrain, y a beaucoup travaillé, et nous comprendrions mal que de faux prétextes techniques nous renvoient en mars 83 devant le suffrage universel sans que le contrat de changement du 10 mai n'ait trouvé sa traduction dans les impôts locaux.

Alors, quelles sont ***les grandes orientations*** de nos propositions ?

Si la décentralisation et l'autogestion sont l'univers de la responsabilité, c'est d'abord au plan fiscal.

Nous voulons être responsables, c'est-à-dire, pour reprendre la formule de Gaston Defferre, prendre des décisions et en assumer les conséquences. C'est dire qu'avec les habitants, nous voulons voter nos impôts pour répondre aux besoins de la population.

Mais la république nous a enseigné que la liberté et la responsabilité étaient inséparables de l'égalité ; cette responsabilité fiscale que nous revendiquons fortement appelle donc deux conditions complémentaires.

1 - La fiscalité des ménages doit être adaptée à leurs capacités contributives

Cette justice fiscale, on n'y parviendra pas avec un seul impôt, mais avec l'association de deux impôts laissant une marge de manœuvre au conseil municipal et qui permette de mieux cerner la réalité sociale et communale.

Ainsi doit-il demeurer un impôt lié au fait d'habiter, de sorte que chaque habitant contribue, même de façon modeste, aux charges de sa commune. A cet égard, l'impôt déclaratif sur la valeur vénale nous a paru peut-être un bon instrument d'action foncière, mais certainement pas une ressource fiscale significative des communes. Surtout cet impôt sur le logement ne doit pas être le seul, car la hiérarchie des logements est plus resserrée que celle des ressources, et nous retrouverions un impôt scandaleux car regressif sur le revenu comme la TH. Il faut donc absolument le compléter, et pas seulement au plan départemental comme la rumeur en a courru, par un impôt communal individuel sur le revenu, pour lequel nous avons fait des propositions précises et réalistes.

2 - Il faut corriger parallèlement les inégalités sociales et les inégalités de ressources entre les communes

Pour voter dans des conditions vraiment responsables nos impôts, nous devons être placés dans des conditions comparables. Car actuellement ce n'est pas la même chose de voter 100 F d'impôts à Neuilly sur Seine et au Pré St Gervais chez Marcel Debarge, ou à Pleslin Trigavou chez Charles Josselin. Ce sera donc le rôle des dispositifs de péréquation qui devront accompagner les transferts de ressources de l'Etat ajustés aux compétences de chacun.

Enfin, il faut maintenir une fiscalité professionnelle dans les mêmes proportions sans doute qu'actuellement, car ni le budget de l'Etat, ni l'impôt des ménages ne suffiront à équilibrer nos charges. Il ne nous appartenait pas de nous prononcer sur la réforme des bases de la taxe professionnelle et sur sa répartition entre les diverses catégories, qui relèvera des arbitrages politiques du gouvernement. A cet égard de sérieu-

ses simulations seront en tout état de cause indispensables.

Mais très vite, sans attendre, il est possible d'avancer dans deux directions qui s'imposent à notre avis :

• unifier au niveau du département et du bassin d'emploi (district à fiscalité propre, communauté urbaine, ce qui peut inciter à une meilleure coopération intercommunale) les taux supportés par les entreprises d'une commune à l'autre, car ces distorsions sont extrêmement malsaines tant au plan économique que de l'aménagement urbain.

• redistribuer entre les communes le produit de cet impôt en fonction des réalités communales, c'est-à-dire des besoins de chaque commune.

Dans cette voie, il faut commencer d'autant plus vite qu'il faudra du temps, un long échelonnement de la mise en œuvre pour ne pas déséquilibrer les budgets des entreprises et ceux des communes qui bénéficient actuellement de rentes de situation.

Conclusion

Ce que vous propose notre groupe de travail, c'est une nouvelle cohérence qui enterre définitivement le montage de la droite, un système de finances locales vérité, à travers tant de bricolages et de ravaudages, de ce qu'il faut bien appeler la conception bourgeoise de la gestion communale telle qu'elle est née au XIXe siècle avant que n'apparaissent les premières municipalités socialistes. N'est-il pas frappant de constater, par exemple, que dans les mécanismes actuels des finances communales, notamment de la péréquation, il n'existe aucun élément de caractère social, que la dimension sociale soit totalement absente.

C'est une nouvelle cohérence qu'exprime ce contrat de justice fiscale que Laurent Fabius au nom du gouvernement a proposé de signer sur la France, ce contrat de décentralisation qu'a commencé à mettre en œuvre Gaston Defferre. Oui, camarades du gouvernement, et vous camarades de la Fédération des Elus, chacun à notre place pour le changement, comme le disait celui qui étant le premier des socialistes est devenu le premier des Français : « *nous avons tant de choses à faire ensemble* ». □

Collection Fondation Jean Jaurès

Laurent FABIUS

Ministre délégué chargé du budget

finances locales

DGF et T.V.A.

Je voudrais consacrer quelques minutes à l'examen des problèmes financiers, prenant pleinement en compte ce qu'au nom de la commission Marc Wolf vient de dire. Je rappellerai d'abord que, quelles que soient les critiques — elles ne manquent pas — **pour 1982, la progression des concours de l'Etat à toutes les collectivités locales sera plus forte qu'elle ne l'a jamais été depuis maintenant cinq ans. Cette progression sera supérieure à 18 %.** A l'intérieur de ces masses, la loi portant sur la décentralisation comprend déjà 2 milliards de francs, une dotation pour la culture qui devrait permettre au plan régional et départemental de faire un bond, la prise en charge pour l'année prochaine d'un tiers des dépenses liées dans les communes aux logements des instituteurs et pour les grandes communes la justice et la police. Le fond de compensation pour la T.V.A. augmentera lui de près de 17 %. Les subventions d'équipement de 17 %, les subventions de fonctionnement de 23 %. Reste alors la dotation globale de fonctionnement qui augmente de 15,2 % — certains diront seulement de 15,2 %. C'est vrai qu'au plan général les dotations de l'Etat aux collectivités locales n'auront jamais autant augmenté au cours des cinq dernières années que l'an prochain — mais la D.G.F. augmente seulement dira-t-on de 15,2 %. Pourquoi ?

La dotation de fonctionnement, vous le savez, est liée aux prévisions de recettes de T.V.A. Cela veut dire que si les prévisions sont importantes la dotation globale de fonctionnement augmente beaucoup. Si les prévisions sont moins importantes, la dotation globale de fonctionnement augmente moins. Or, 1981, c'était l'année des élections et c'est la rai-

son pour laquelle je n'hésite pas à dire que nos précédesseurs, voulant pour ce qui concerne les communes et leurs élus donner une dotation globale de fonctionnement en augmentation, n'ont pas hésité à sciemment truquer les prévisions de T.V.A. pour permettre que la dotation globale de fonctionnement augmente.

Si les prévisions avaient été faites honnêtement, la progression de l'an prochain n'aurait pas été de 15,8 % mais de plus de 18 %. Ce qui veut dire très concrètement que non seulement le truquage de nos prédécesseurs aboutit à ce que l'an prochain l'augmentation n'est que de 15,2 % mais qu'en plus, au titre du budget de l'Etat fin 1981 il faudra que la Nation reprenne ses comptes et qu'elle constate en fin d'année que les réalisations de T.V.A. sont inférieures de plus de six milliards aux prévisions truquées de nos adversaires de la droite.

La taxe professionnelle

Voilà une explication qui est peut-être un peu technique mais qu'il faudra néanmoins dire dans les campagnes électorales qui vont venir. Alors, s'ajoute le problème de la taxe professionnelle pour l'immédiat. J'y reviendrai lorsque je parlerai de la réforme dans un instant. Là aussi il faut être parfaitement clair. Beaucoup de critiques s'élèvent sur des augmentations de taxe professionnelle en 1981. Lorsqu'elles émanent — comme c'est le cas trop souvent — de nos adversaires de la droite, alors il faut leur dire que la taxe professionnelle a quand même été inventée par Monsieur Giscard d'Estaing et Monsieur Chirac et qu'ils se seraient évité beaucoup de critiques aujourd'hui s'ils n'avaient pas songé il y a quelques années à l'inventer au détriment de ceux qu'ils prétendent aujourd'hui défendre.

La quasi totalité des causes des augmentations actuelles proviennent d'une loi votée par la majorité précédente. Encore doit-on constater que, dans certains cas, ces augmentations sont excessives et que, à bon droit, les entreprises peuvent nous demander des comptes. Et c'est la raison pour laquelle je confirme ici — souhaitant que mes propos dépassent cette assemblée et soient rapportés — que j'ai donné toutes instructions pour que — au niveau départemental — à chaque fois que les augmentations de taxe professionnelle dépassaient 500 F et 30 %, elles soient examinées avec bienveillance par une commission et au niveau de chaque département. Alors de grâce, qu'on ne vienne pas maintenant attaquer les socialistes comme responsables de ces hausses excessives de la taxe professionnelle qui, je le répète, ont pour cause les lois votées par la droite au pouvoir.

La taxe d'habitation

S'agissant de la taxe d'habitation je suis le premier à reconnaître l'injustice de cette taxe. D'autre part, je sais fort bien que si l'on demande des efforts supplémentaires aux communes, on ne peut pas en même temps les surcharger à l'excès. Marc Wolf a fait tout à l'heure allusion à un amendement déposé par le groupe socialiste au Sénat, qu'André Méric connait bien, et qui demande en contre partie d'un gage au gouvernement de renoncer à percevoir 3,60 % que jusqu'ici il percevait en compensation des dégrèvements sur la taxe d'habitation. Je tiens à dire ce soir devant ce congrès que si les députés socialistes à l'Assemblée Nationale reprennent cet amendement, au gouvernement, je l'accepterai.

Dans les feuilles jaunes que l'on va distribuer en novembre 1982, les communes pourront décider d'aug-

menter les dépenses à concurrence de 3,60 % de la taxe d'habitation, soit sur toutes les feuilles jaunes il pourra y avoir par rapport à vos prévisions une diminution de 3,60 % de la taxe d'habitation. Au-delà, c'est tout le problème de la réforme financière et de la réforme fiscale qui est posé.

L'impôt sur la fortune

Nous avons fait voter cette année l'impôt sur les grandes fortunes. Cet impôt concerne 200.000 personnes. Il n'est pas sérieusement contesté par 80 % des français. C'est donc de toutes les réformes fiscales que nous allons faire la plus facile. Et néanmoins, que d'attaques — et bien souvent les plus basses — or, l'impôt sur les grandes fortunes c'est le pain blanc de la réforme fiscale. Alors imaginez ce que seront nos difficultés lorsqu'il faudra s'attaquer à la réforme fiscale concernant des millions et des millions de français, c'est-à-dire bien souvent aux privilèges ; et les privilèges, on le sait bien, ce sont toujours ceux des autres. La première difficulté — énorme — à laquelle il nous faudra faire face dans les deux années qui viennent, c'est que les français s'ils sont pour la justice fiscale, sont contre la pression fiscale et qu'ils sont pour la réforme en général et contre les modalités en particulier.

Les impôts locaux

Il n'y a pas de démocratie locale sans maîtrise des moyens de financement ; il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il y a incomptabilité entre un impôt vraiment local et les impôts modernes à grand rendement. C'est peut-être regrettable mais c'est tout de même vrai. Les impôts locaux, même s'ils ont été modifiés au cours des dernières années, ont été bâtis il y a de cela des dizaines et parfois des centaines d'années. Ils ont une assiette purement locale. Et même si l'on fait en sorte qu'à l'intérieur de Bobigny la fiscalité soit plus égale, qu'à l'intérieur de Neuilly, la fiscalité soit plus égale, cela ne résoudra pas pour autant le problème de la disparité de la base fiscale à Bobigny et à Neuilly. Et il s'agit là, par rapport à la vocation moderne, d'une difficulté considérable. Alors, dans cette réforme fiscale dont Pierre Mauroy m'a chargé d'assurer la préparation pour la soumettre au gouvernement, quelle est la priorité numéro un ?

Sur le plan local, je crois que la priorité N° 1, c'est la taxe d'habitation. Il y a aussi la taxe professionnelle. J'ai employé à plusieurs reprises, en pesant mes mots, l'expression de réexamen car il y a dans la taxe professionnelle indiscutablement des modifications à apporter. D'abord, quel que soit l'impôt il n'est pas normal que d'une année sur l'autre il y ait des augmentations de 200 et 300 %. En plus personne ne comprend que d'un côté ou l'autre de la rue — selon qu'on passe d'une commune à une autre — le taux soit extrêmement différent. Et enfin il faut faire attention que dans notre système d'impôts les modalités choisies ne pénalisent pas l'activité économique. Mais toutes ces choses étant dites, j'ai parlé de réexamen qu'il faudra faire d'ici l'an prochain et je maintiens que, s'agissant de la taxe d'habitation, je souhaite plutôt aller vers une suppression.

Tout ceci est d'une complexité extraordinaire et il faut sur ce point, comme sur les autres, écouter le conseil que nous donnait il y a quelques années notre camarade André Boulloche lorsqu'il disait « *pas de réforme fiscale sans simulation* ». Et j'ajoute « *pas de réforme fiscale sans concertation* ».

Nicole MORICHAUD

Maire-adjoint à Villebon-sur-Yvette

formation information

Au cours de son rapport introductif, Lucien Delmas, animateur de la commission, a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la formation des élus et des futurs élus alors que de très importantes réformes se mettent en place dans le cadre de la loi de décentralisation.

La formation

La nécessité de faire de la formation des élus une priorité avait été reconnue par le congrès d'Arras, cette décision a été reprise au congrès de Valence ; nous devons nous donner les moyens de réussir. Ces moyens passent obligatoirement par une étroite collaboration entre le Parti et son Institut de formation A. Boulloche, et la FNESR qui a créé son propre institut de formation : l'INFODEM.

Le débat engagé entre les membres de la commission a fait ressortir plusieurs points :

• La formation des élus ne doit pas servir à créer des « élus spécialisés » capables de se substituer aux cadres administratifs ou techniques. Il est souvent tentant et plus facile de se situer en gestionnaire plutôt qu'en politique vis-à-vis de la population. La formation des élus doit s'attacher à leur donner les moyens d'avoir une **lecture politique des problèmes techniques.** Il est noté que malgré tout, la formation technique demande à être plus poussée dans les communes rurales dépourvues de personnel compétent.

• Une formation efficace doit **être décentralisée au maximum.** L'INFODEM et l'Institut Boulloche doivent

Coll. Fondation Jean Jaurès

collaborer pour préparer des formateurs, constituer des dossiers sur différents thèmes et mener les actions de formation en étroite collaboration avec les unions départementales. Un responsable formation doit être désigné au plan départemental et servir de moteur à la mise en place des plans de formation.

Les moyens nécessaires au succès d'un plan de formation pour les élus et les candidats seront trouvés grâce à un travail conjoint réellement réalisé par les différentes parties prenantes. La commission a jugé valable le plan proposé par le groupe de travail de L. Delmas.

Mise en place d'une formation de formateurs

Elle est destinée aux camarades des UD prêts à animer la formation dans leur département. Au cours d'un week-end, les techniques de groupe seront abordées ainsi que la préparation d'un plan de campagne et d'un plan de formation — 140 animateurs formateurs pourraient être formés au cours des trois premiers trimestres 82.

Formation des candidats

Elle peut se faire sous deux formes :

• une formation destinée plus particulièrement aux candidats potentiels pour les différentes échéances électorales. N'oublions pas que le délai est très court pour former des camarades entre leur désignation et l'élection. Cette formation permettrait également aux militants non élus d'être des relais plus efficaces pour expliquer à la population la signification politique des décisions prises par les élus.

• Une formation de base, que l'on pourrait qualifier d'« *approche socialiste de la gestion municipale* » et que pourrait suivre les militants.

• Les moyens prévus pour cette formation seront constitués de dossiers préparés par l'INFODEM et l'Institut Boulloche et adaptés à chaque UD par son plan de campagne. Des supports audio-visuels sont également prévus mais ils sont coûteux et leur utilisation ne peut en aucun cas remplacer un formateur, ils ne peuvent qu'être des supports utilisés pour sensibiliser les participants aux stages. Des actions prioritaires seront retenues en fonction de l'évolution politique des mois à venir, quatre thèmes ont été retenus par la commission :

— les finances (budget, fiscalité)

— l'économie et l'emploi

— l'urbanisme et l'aménagement de l'espace

— l'animation de la cité, le temps libre.

Ces quatre thèmes évoqués sur deux journées peuvent constituer une formation de base qui sera relayée par des sessions plus approfondies par thème.

Ces thèmes plus spécialisés seront fonction de l'actualité, il faut partir des questions que se posent les élus au moment où elles se posent et leur donner une traduction politique nécessaire pour faire des choix.

Pour **les élections cantonales** de 1982, la commission accepte le principe de réunions par régions permettant une formation sur deux jours et la diffusion d'un dossier actuellement en préparation.

Pour les **municipales** de 1983, 350 sessions de deux fois deux jours

sont prévues en 1982 et début 1983 ainsi que la diffusion d'un dossier. Ce programme doit absolument être relayé par les UD pour prendre toute son efficacité.

Le **programme des régionales** consistera en une journée de formation par région, axée plus spécialement sur le développement économique, et un dossier du candidat.

L'information

Après ce long débat sur la formation, la commission a abordé le problème de l'information des élus. Il a été constaté que l'information circule mal dans les UD et dans les mairies. Les élus doivent être plus dynamiques, réclamer la diffusion des documents et se servir de ceux qui existent et qui sont de bons outils tels que Communes de France et les plaquettes par thèmes diffusées par la FNESR.

En conclusion

Plusieurs propositions ont été faites par la commission qui souhaite les voir adoptées par le Congrès et rappelle l'importance de la loi sur le statut de l'élu pour permettre à tous les élus, quelle que soit leur profession, et à la population de leur commune de se former.

Pour la formation

* Désignation par chaque UD d'un responsable à la formation, membre du bureau de l'UD.

* Mise en place d'une délégation départementale de l'INFODEM constituée du responsable à la formation, de quelques élus et de formateurs.

Ces structures devraient être mises en place d'ici les deux mois à venir.

* Mise en place d'une rubrique régulière « Formation - Information » dans Communes de France.

Pour l'information

* Réunion à l'automne d'un Conseil National consacré au bilan de l'action menée par les Municipalités, les Conseils Régionaux et Généraux Socialistes depuis 1977. **Ce bilan servirait à mettre en place une banque de données d'expériences socialistes à l'usage des élus.**

* Réintroduction d'une formation civique dans les programmes scolaires tant primaires que secondaires afin que les citoyens soient formés et informés dès l'école et celà le plus rapidement possible.

Pour suivre, analyser et faire vivre ces propositions, la commission décide la création d'un collectif national formation-information qui se réunira à l'initiative de L. Delmas une fois par trimestre ; 18 camarades sont volontaires : L. Delmas, G. Bodineau, M.C. Bourderes, J. Brunet, Ph. Decaillot, J.F. Delahais, R. Delforge, G. Deschamps, M.T. Dutriez, Escouglas, Lictevout, Y. Michel, J.C. Prin, G. Saint Laurent, M. Sorel, J.P. Terum, G. Thiry, N. Morichaud. □

COMMUNICATION LOCALE

A l'issue des travaux du groupe de travail formation-information, un sous-groupe s'est constitué en présence d'Hubert Dubedout, d'Antoine Blanca et de Routier, Secrétaire National à la communication ; il propose la mise en place d'un groupe de travail ayant pour objet la communication locale.

Les élus socialistes engagés résolument dans une politique volontariste en matière d'information, clef de toute pratique démocratique socialiste, doivent coordonner leurs démarches, échanger leurs expériences, prendre en compte toutes les évolutions notamment celle des nouveaux médias...

Ainsi ce groupe de travail animé par R. Ducarouge, Président de l'UD de Saône et Loire, pourrait se fixer les objectifs suivants :

* Prendre la mesure de l'action entreprise par nos municipalités et départements en matière d'information.

* Recenser les outils et expériences locales.

* Participer à la réflexion sur la réforme de l'audio-visuel.

* Etablir des relations soutenues avec les commissions du parti.

* Elaborer des propositions en rapport avec les prochaines échéances électorales. □

Bernard FABREGUETTES

Conseiller municipal de Sète

personnels des collectivités territoriales

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Rapporter les travaux de la Commission Personnel des collectivités territoriales, c'est d'abord prendre en compte une mutation. Jusqu'à il y a peu de temps, nous parlions de personnel communal, aujourd'hui nous élargissons le champ d'investigations. Non pas que nous ayons le sentiment d'avoir fait le tour du premier, mais essentiellement parce que au-delà du personnel communal que chacun de nous côtoie régulièrement, se trouvent d'autres catégories d'agents dont le statut n'est pas défini : agents départementaux ou régionaux, agents de certains établissements publics. Ajoutons aussi les agents des groupements de collectivités locales. C'est sur ces nouvelles bases que nous parlerons d'avenir. Mon intervention tentera de faire le tour de l'actualité et plus particulièrement de ce qui pourrait advenir du « contrat-cadre » pour le personnel communal.

Le contrat-cadre

Il n'est pas inutile de rappeler ici que ce texte, discuté au sein de la Fédération Nationale des élus socialistes, a été transmis au Bureau Exécutif du Parti. Celui-ci l'a amendé (légèrement) et adopté. Le but que nous poursuivions était de mettre dans les mains de tous les élus communaux socialistes un cadre de négociation qui avait fait l'objet, au niveau national, de plusieurs rencontres avec les syndicats d'employés communaux. Sans toutefois qu'il s'agisse d'un contrat entre eux et nous, il était fortement inspiré des revendications de l'ensemble des organisations syndicales. Il devait nous permettre aussi d'uniformaliser nos positions d'une ville à l'autre. Nous le savons tous, nos camarades des syndicats exploitent les plus importantes avancées des uns ou des autres d'entre nous. Il est donc souhaitable que nous marchions ensemble, y compris dans le souci d'aller vers la satisfaction des légitimes revendications des syndicats.

Cinq points particuliers sont avancés dans le contrat-cadre

La suppression des groupes 1 et 2 de rémunération.

Beaucoup de villes l'ont réalisée par la transformation des grades appartenant à ces deux groupes dans le grade d'A.O.P. ; Il nous paraît important d'affirmer ici que cette mesure, revue après le 10 mai, devrait trouver sa solution dans un texte réglementaire qui permettrait ainsi de revaloriser un ensemble de très bas salaires tout en gardant une définition de fonction correspondant au grade. Cette disposition ne manquerait pas à nos yeux d'avoir un caractère transitoire dans l'attente de la revalorisation générale des carrières communales. Il va de soi que, tant en ce qui concerne la mesure transitoire que la refonte des carrières, cela ne peut se faire qu'après discussion et accord de la Commission Nationale Paritaire.

La suppression de l'auxiliariat

Il va de soi que ce point est acquis. Une réserve a été émise lors d'une réunion mensuelle du groupe de travail de la F.N.E.S.R., à propos des immigrés. Cette réserve n'a pas fait l'objet d'un approfondissement de notre part : sans doute faudra-t-il l'examiner sans tarder.

La participation aux œuvres sociales et la prime

Concernant la participation des villes aux œuvres sociales du personnel, le texte du contrat-cadre prévoyait une participation minimale de 0,25 % de la masse salariale. La commission a pensé que durant l'année 1982 ce seuil devrait être porté à 0,50 %. L'organisme d'œuvres sociales sert aussi souvent à distribuer la prime de fin d'année. Cette formule devrait disparaître à nos yeux dans les plus brefs délais. Il nous paraît en effet souhaitable que celle-ci soit enfin officiellement reconnue et légalisée ; aucun obstacle n'existera plus alors à ce que tout naturellement elle soit prise en compte dans le revenu de l'agent et qu'elle donne lieu à fiscalisation et socialisation. Nous proposons de modifier la recommandation faite dans le contrat-cadre à propos de la prime, en la portant à 2.000 F au 1er janvier 1982 sans perdre de vue que notre objectif reste une prime équivalente au S.M.I.C. au 1er janvier 1983. (Cette nouvelle recommandation est plus particulièrement adressée aux villes de plus de 30.000 habitants).

La réduction du temps de travail

Avant toute chose, une concertation avec les personnels et les syndicats doit être établie afin d'améliorer l'efficacité du travail et de tenir compte de la notion de service public. Notre document proposait 39 heures au 1er janvier 1981, 38 heures au 1er janvier 1982, 37 heures au 1er janvier 1983. Pas plus aujourd'hui qu'à l'époque nous n'oublions que l'objectif est d'aller dans les meilleurs délais vers les 35 heures de travail hebdomadaire. Nous souhaitons que sur ce point des décisions règlementaires soient prises par le gouvernement rapidement, afin que ces mesures ne restent pas le fait des municipalités à direction socialiste ou de gauche mais que l'ensemble des personnels des collectivités territoriales puisse en profiter. Notre commission s'est étonnée que certaines de nos municipalités fassent encore travailler leurs personnels 41 heures par semaine, même s'il s'agit là de l'horaire légal, et que d'autres enfin différencient la durée du temps de travail entre agents administratifs et agents techniques. Si notre commission a souhaité que dans ce domaine les élus des différentes villes s'efforcent d'uniformiser leurs positions, elle a admis par ailleurs que, dans le cadre des contrats de solidarité, des élus peuvent aller plus vite ou plus loin, dès lors que des décisions de ce type s'inscrivent dans le double objectif gouvernemental de création d'emplois et d'extension du service public.

A propos des contrats de solidarité

Ces contrats joueront un rôle moteur dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage. Nous souhaitons que des indications précises soient rapidement données aux élus des communes et des départements afin de ne pas perdre de temps dans la mise en place des structures permettant la mise en œuvre de ces contrats. Par ailleurs, d'autres mesures tendant à favoriser les départs à la retraite peuvent s'ajouter à celles initialement prévues, comme l'addition des cotisations à des caisses différentes pour obtenir les 37 ans et demi de versement.

Nous voulons dire ici combien il nous paraît important que les contrats de solidarité soient signés dans le respect du statut du personnel communal ; par ailleurs, la signature

de tels contrats ne peut être conclue que si les élus l'ont librement décidé. Ces discussions nous ont amené à parler des « moyens » et par là-même des finances locales. Nous avons laissé ce débat à la commission ad hoc. Toutefois notre commission s'est interrogée sur l'importance de l'augmentation de la prochaine dotation globale de fonctionnement et sur l'aide de l'Etat aux collectivités territoriales. Il est clair que pour pouvoir soutenir efficacement la politique du gouvernement, il faut que nous ayons des moyens accrus et ceci sans attendre la réforme de la fiscalité locale.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

René
REGNAULT
Sénateur
des
Côtes-du-Nord

personnels et décentralisation

La loi de décentralisation dont on a beaucoup parlé au cours de notre congrès va confier aux collectivités locales à la fois de nouvelles responsabilités et un nouveau sens des responsabilités aux élus que nous sommes. Cette loi dont on a dit qu'elle sera très probablement la disposition la plus importante et la plus révolutionnaire du septennat en cours doit être une réussite.

Or, cette réussite, cette transformation fondamentale de notre société, cette avancée considérable dans la démocratie sociale, dans la démocratie politique, nous y parviendrons avec nos collaborateurs que sont les personnels qu'ils soient techniques ou administratifs, d'exécution ou cadres. Nous ne réussirons pas cette révolution progressive et tranquille sans les personnels, nous ne réussirons pas contre l'accord des personnels, nous réussirons avec eux à certaines conditions que notre Commission a examinées et qu'en son nom je vous propose.

Les options

Il convient pour mieux comprendre le sens des options fondamentales que nous avons retenues que chacun ait à l'esprit :

1°) que les personnels communaux sont régis par des dispositions statuaires découlant d'une loi de 1952 amendée par une loi de 1972 ;

2°) que les personnels départementaux n'ont pas de statut. Leur situation varie d'un département à l'autre et a été arrêtée en fonction d'une circulaire de 1964 ;

3°) que les personnels des régions sont généralement des contractuels en l'absence de tout texte.

Force est de constater que les dispositions actuelles ne répondent ni à l'attente, ni aux exigences des élus, non plus qu'à celles des personnels.

Aussi, notre Commission a-t-elle considéré qu'au bénéfice d'une loi concernant les personnels et qui devrait, à notre avis, pouvoir être adoptée avant le 31.12.82, des réponses devront impérativement être apportées en matière :

— d'**adaptation,**

— de **revalorisation,** de la **qualification,** de la **formation** et des **rémunérations ;** celles-ci devant être adaptées aux compétences exigées et aux responsabilités assurées avec un souci de relèvement des bas salaires et de réduction des écarts entre les moins bien payés et les mieux rémunérés,

— de **simplification,**

— de **cohérence.**

Notre Commission analysant les prolongements de la décentralisation a été amené à prendre en compte et à préciser les conséquences qu'à ses yeux il convient de tirer pour l'organisation statutaire de l'ensemble des fonctionnaires : Etat et collectivités locales.

La décentralisation dont la grande idée directrice vise à transférer pouvoirs et compétences de l'Etat aux collectivités territoriales nous conduit à observer que d'une part, il y aura les fonctionnaires des services centraux et extérieurs de l'Etat agissant sous l'autorité directe de celui-ci et d'autre part, les fonctionnaires au service des collectivités territoriales — régions, départements, communes — et leurs groupements servant sous l'autorité directe des exécutifs élus, y compris également pour les établissements publics placés sous l'autorité des élus à l'exception toutefois des personnels hospitaliers qui ont une spécificité telle que notre Commission pense qu'ils doivent conserver leur statut particulier dans le cadre du livre IX de la santé.

Nous avons aussi souligné et dit l'aberration qui pourrait naître du fait que des agents pourraient se trouver simultanément sous la double autorité d'un exécutif élu et d'un Commissaire de la République.

Trois possibilités

1° - Placer sous l'autorité du statut général des fonctionnaires l'ensemble des agents de l'Etat, des régions, des départements et des communes. Si cette solution présente certains mérites, elle se heurte toutefois à un problème fondamental puisqu'elle serait contraire à l'article 72 de la Constitution mais aussi à la philosophie de la loi de décentralisation.

2° - Rattacher au statut général des fonctionnaires les agents des régions, des départements, les communaux ayant leur statut propre : cette solution se heurte aussi à l'article 72 de la Constitution.

3° - Elaborer un statut propre aux personnels des collectivités territoriales : cette solution semble bien la plus réaliste, toutefois il convient que des réponses soient apportées à certaines grandes questions.

Sous réserves de dispositions spéciales et temporaires, notre Commission a considéré qu'il serait tout à fait juste, tout à fait normal, tout à fait logique et cohérent que les personnels des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des éta-

blissements publics tels que précisé tout à l'heure soient regroupés dans une même fonction publique des Collectivités territoriales disposant d'un statut propre ; toutefois, à ce statut général seraient rattachés des statuts spécifiques à certaines catégories d'emploi.

Les nouvelles dispositions statutaires supposent aussi qu'il y ait **équivalence** mais aussi **indépendance** entre cette fonction publique locale et la fonction publique d'Etat (rémunération, avancement, qualification, formation, promotion, mobilité, bourse de l'emploi, obligation de déclaration des emplois vacants).

Notre Commission s'est aussi montrée favorable à la possibilité de passage de l'une vers l'autre de façon bilatérale et contingentée tout au moins pendant un certain temps. Bien sûr, et cela nous avons tenu à l'affirmer avec force, **l'unicité du statut au niveau national** devra être assurée, garantie. Nous avons aussi considéré que les droits et garanties devraient être maintenus, puis développés, notamment en matière de droits syndicaux, de mutations, de gestion...

Conclusion

Aussi, en conclusion partielle, notre Commission s'est elle montrée favorable à ce que la réforme retienne le principe d'une partie commune à l'ensemble des fonctionnaires Etat et Collectivités territoriales d'une part, et à des dispositions statutaires propres à l'ensemble regroupé des fonctionnaires placés sous l'autorité des exécutifs élus d'autre part.

Mais notre Commission n'a pas éludé les problèmes relatifs aux situations qui vont découler de la décentralisation et notamment de la loi sur les compétences et elle propose qu'au cours d'une période transitoire les fonctionnaires en place et donc concernés aient la possibilité de détachement et la reconnaissance d'un droit d'option pour une période à définir qui pourrait d'ailleurs être assez longue et donc souple.

La gestion et la formation ont ensuite fait l'objet de nos discussions d'où il s'est engagé que **décentralisation** et **paritarisme** devraient être deux points clés de la démarche.

Nous imaginons très bien un conseil supérieur de la fonction publique locale d'une part, et d'une structure régionale d'autre part. Enfin communes et syndicats intercommunaux départementaux pour le personnel verront leurs rôles actuels se confirmer, voire développer pour la gestion des carrières d'une part, mais aussi pour certaines procédures de recrutement.

La formation devra trouver une nouvelle dimension, une nouvelle forme, de sorte à répondre à l'ensemble des besoins y compris pour les cadres supérieurs.

Une réforme fondamentale du C.F.P.C. répondant aux besoins actuels et futurs mais aussi à une réelle décentralisation devra accompagner la loi future : sa gestion devant se faire aussi proche que possible des structures précédemment évoquées.

Enfin, et cela fut la dernière partie de notre réflexion, notre Commission s'est déclarée favorable aux cabinets en pensant qu'ils doivent être limités. Nous pensons également qu'il convient d'en définir avec autant de pré-

cision que possible les compétences et actions afin d'éviter des superpositions et donc des conflits avec l'administration proprement dite de la Collectivité locale.

Nous avons trop peu parlé du problème de séparation des grades et de l'emploi pour que je puisse vous soumettre notre avis. C'est un point intéressant.

Voilà, les réflexions trop brèves certes et trop superficielles encore, mais fondamentales que notre Commission a conduites et traduites en souhaitant qu'elles deviennent les conclusions de notre congrès.

Le changement fondamental pour la France auquel nous aspirons suppose que nous nous en donnions les moyens. Le projet de loi relatif aux dispositions statutaires de nos collaborateurs en est un et pas le moindre. Je voudrais être sûr que nous en sommes tous conscients et nous demandons au Gouvernement de tout faire en concertation avec tous les intéressés pour que ce projet devienne vite une réalité concrète. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Pierre
ZEMOR

Maire-adjoint
de Cachan

rôle économique des collectivités locales

La Commission sur le « **Rôle économique des collectivités locales** » était une commission attendue. Elle a été largement suivie par 50 ou 85 camarades durant près de 6 heures, qui ont échangé des expériences, se sont interrogés sur leurs possibilités d'action et ont questionné nos camarades au gouvernement et directement Edmond Hervé, Ministre de l'Energie qui a participé à nos travaux.

Sept points seront donc ici brièvement repris :

— 1° —

Les Maires, les Conseillers généraux — et demain les Conseillers régionaux — sont de plus en plus impliqués sur le **terrain économique.** De longue date, ils ont su adapter et dépasser leur rôle de gestionnaire du cadre de vie pour organiser le développement, pour trouver les moyens de mettre en valeur leur territoire et accueillir des entreprises industrielles, artisanales et de service. Aujourd'hui, directement interpellés par les conséquences sociales de la crise, amenés à connaître les drames que provoque le chômage, ils vont plus loin, quitte à se heurter à l'obstacle des textes et des règlements. Nous avons pu constater dans la commission que les élus, devant la pression qui monte, veulent savoir plus précisemment : comment intervenir ? avec quelles modalités ? à quel niveau ? (commune, département, région, Etat par le Plan, l'Aménagement du Territoire et par le système bancaire, interventions pour résoudre les problèmes locaux et aussi pour accompagner la politique gouvernementale).

— 2° —

Le problème de l'énergie est exemplaire pour illustrer le rôle économique que peuvent jouer les collectivités territoriales. Edmond Hervé a très concrétement montré comment une commune est dans ce domaine un acteur essentiel. D'abord en tant que consommateur (pour le logement, les équipements, les réseaux) la commune doit maîtriser sa politique énergétique et contribuer à une véritable rationalisation de ces choix. La commune est aussi producteur (par des régies, par la géothermie, par le traitement des ordures ménagères) et à ce titre, doit contribuer à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables dont on attend le triplement pour 1990.

La commune doit être aussi un conseil auprès des associations de consommateurs, des chambres consulaires, et de l'ensemble des forces vives qui peuvent éventuellement être réunies dans des Comités locaux dont la tâche sera d'information et d'incitation économique. C'est dans cet esprit de cellule très légère d'animation que vont se mettre en place les agences régionales de l'énergie et, au niveau du Ministère, un observatoire de l'énergie.

— 3° —

A propos de nombreuses expériences qui ont été citées, on peut de manière assez nette distinguer deux catégories d'actions dans le rôle économique des collectivités.

D'abord l'animation économique :

— information

— étude - analyse - enquête

— expertise (contrôle des dépenses d'énergie ou étude de dossiers d'entreprise)

— condition d'accueil des activités classiques ou plus innovantes (couvreuse d'entreprise - boutique de gestion)

— subventions occasionnelles accordées à la création d'entreprises ou aux activités en difficulté.

En second lieu, l'intervention proprement dite

Elle nécessite l'appel à des instruments intermédiaires pour éviter que l'élu s'implique trop directement ou n'engage trop durablement les finances locales. Par des contrats (régie, concession), par des associations, par des sociétés mixtes ou des établissements publics, par des scop (ou des mutuelles ou des associations relevant de l'économie sociale), les élus peuvent participer, contrôler sans trop s'engager.

La question de la capacité financière de la collectivité a été constamment mise en avant, qu'il s'agisse de la difficulté pour une ville d'acquérir pour les transformer des friches industrielles parfois importantes, ou plus généralement de toute immobilisation financière ou prêt pour lesquels seront utiles des garanties et une consolidation financière régionale.

Il a été noté au passage l'intérêt que pouvaient avoir, tant pour l'état que pour les collectivités territoriales, des actions de formation des acheteurs publiques.

— 4° —

Une place à part, a été faite aux **communes rurales** qui, dans leur rôle

économique, appellent de leur vœux, une meilleure coopération intercommunale et la revalorisation des syndicats de commune.

En milieu rural le maintien et le développement du service public (aide ménagère - transport - animation culturelle - enseignement) est à la fois un impératif de solidarité et l'occasion de créer des emplois. Il faut également rechercher le développement de l'activité en amont et en aval de l'agriculture. Mais ici plus qu'ailleurs, les artisans sont craintifs devant une embauche qui n'est pas accompagnée de la liberté de licencier.

Enfin, a été posé le problème central de la désertification du pays rural faite parfois avec la complicité des élus urbains (SDAU). L'intention du Ministre de l'Aménagement du territoire est attirée sur ce point.

— 5° —

D'autres questions s'adressent au Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire qui est là pour nous répondre et à d'autres Ministres : de l'intérieur, des Finances et du Budget, après avoir entendu quelques informations sur la **décentralisation,** sur la réflexion en cours en matière de **planification** et sur les premières mesures d'Aménagement du Territoire (notamment le nouveau système d'aide présenté au CIAT le 19 novembre).

Quel sera le choix des orientations économiques ; quels seront les rôles, d'une part du niveau local ou régional (avec l'arbitrage des politiques régionales entre elles), d'autre part de la planification nationale ? En particulier, les régions auront-elles un poids réel dans l'établissement de la carte des aides (à l'intérieur des limites fixées par la CEE) ?

En matière financière, les élus se demandent s'il ne serait pas plus efficace de développer leurs possibilités de cautionnement, de les autoriser à entrer dans le capital des SDR, de leur donner un rôle de décision dans les circuits bancaires, car si le crédit va être nationalisé, ses leviers sont à leurs yeux trop centralisés.

— 6° —

La commission a tenté un premier bilan sur les **Comités locaux pour l'emploi.** C'était prématuré car les comités qui sont en place, n'ont connu qu'une seule réunion, et il apparaît encore des incertitudes sur les propositions concrètes que l'on peut faire pour inciter à des créations d'emplois réels (et non pas de régularisation des intentions antérieures). Le dialogue est difficile selon le rapport des forces en présence, et le rôle de l'élu est délicat, car il est à la fois engagé dans la bataille et doit rester un arbitre local. Le 1er Ministre ne manquera pas de nous apporter des précisions.

— 7° —

Oui, **le rôle des élus est délicat,** ils sont directement concernés, ils connaissent bien le terrain, les processus de production actuels, les responsables, les ressources et les potentialités locales, mais ils sont peu préparés à la vie des affaires à traiter l'information économique et financière, à connaître les concurrences et les marchés nationaux et internationaux.
Il convient donc de faire à la fois un effort de formation mais aussi d'aider les élus à garder un certain recul, à choisir des structures intermédiaires pour préserver leur rôle horizontal à la fois économique, social et culturel, qui est le meilleur exemple d'une responsabilité politique complète. ...Par leur attitude doi-

vent éviter les réflexes d'assister chez les entrepreneurs, les dirigeants et les novateurs. Ils n'ont pas à prendre en charge ni à étendre indirectement le secteur public, ils ont à animer le dialogue pour favoriser le compromis social. L'attente à l'égard de la FNSER est grande en matière d'information (échange d'expériences) et de formation. Des journées d'étude ont été envisagées et seront proposées (avec Roger Hélias, animateur du groupe Energie).

Nous devons tous contribuer à la claire conscience que doivent avoir les élus de leur rôle économique dans leur collectivité et pour la relance du pays. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Michel ROCARD

Ministre d'Etat,

Ministre du Plan et de l'Aménagement

développement, planification

Dans l'ensemble des mandats publics que des responsables de différents niveaux, hommes ou femmes, peuvent exercer pour servir notre pays, il n'y a pas de mandat plus passionnant que celui de maire. C'est au nom de ce mandat-là que probablement les trois quarts d'entre vous sont ici, c'est celui au nom duquel je me sens fier d'appartenir à notre grande fédération, et j'essaie, comme chacun d'entre vous, de faire de ma commune un peu une terre d'expérimentation, un peu une zone dont on puisse dire que le socialisme y avance.

Mais c'est moins ce qui passe à Conflans-St Honorine qui vous intéresse que ce que peut avoir à vous dire le ministre de l'Aménagement du Territoire.

Les réformes

Ces réformes de structures vous les connaissez bien ; elles reposent sur le tryptique : nationalisations, pour prendre une meilleure maîtrise de notre économie ; planification pour assurer une cohérence dans le temps et dans l'espace ; décentralisation pour donner vitalité et dynamisme à l'ensemble des éléments, des zones, des quartiers du territoire national. Ces réformes nous les avons engagées dès les lendemains du 10 mai. Nous sommes allés vite parce que leurs effets seront longs à traduire le changement.

Ces réformes de structures n'ont de sens toutefois que dans la mesure où elles expriment une autre conception du développement économique et social, pour rendre notre pays plus juste, notre économie plus indépendante, notre société plus souriante aux hommes et aux femmes de France.

La décentralisation

La décentralisation consiste à rapprocher les décisions de ceux qu'elle concerne. Elle consiste à transformer une gestion de la société lourde et administrative, génératrice d'irresponsabilité et d'anonymat bureaucratique qui alimentent la méfiance des citoyens envers les élus, en une organisation du développement qui repose sur la liberté, la responsabilité et l'initiative de ceux qui en sont les artisans, au premier rang desquels, mais pas seuls, les élus que vous êtes.

La décentralisation, consiste à mettre le changement entre les mains de la société tout entière sans attendre que tout vienne par l'Etat, par la loi ou le règlement. Et ne nous y trompons pas ; l'Etat ce n'est pas seulement l'Etat gouvernemental et ministériel à la limite, l'Etat c'est aussi le président de région.

Quand nous disons qu'il ne faut pas tout attendre d'en haut et mettre toutes les forces sociales, tous les partenaires du développement dans le coup, cela veut dire que la décentralisation n'est pas simplement, à l'intérieur des mécanismes de la puissance publique, le parachutage de quelques responsabilités parisiennes vers un autre mécanisme de développement.

La décentralisation enfin, c'est reconnaître aussi le principe de la solidarité et le droit à la différence. Ce nouveau mode de développement aussi bien au niveau local qu'au niveau national, ne peut pas aller sans une vision organisée, cohérente et lucide de l'avenir, ce qui veut dire qu'il ne peut pas aller sans planification.

J'ai entendu, vous aussi, toutes ces dernières semaines, des porte-parole de l'opposition affirmer que décentralisation et planification seraient contradictoires ; ils montrent par là le peu de cas qu'ils font des libertés et des droits des collectivités locales et finalement ils montrent par là leur impuissance à se sortir d'une vision autoritaire et centraliste de la planification, qui n'est pas la nôtre.

La planification

Le gouvernement proposera au printemps prochain un projet de loi au Parlement sur la nouvelle planification française. Sans préjuger des réflexions que nous engageons dès aujourd'hui pour le préparer, je crois pouvoir dire que cette planification décentralisée reposera sur les deux principes suivants : la **pluparité des niveaux de son élaboration et de sa mise en œuvre,** comme garantie de son caractère décentralisé et la **contractualisation des rapports entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales** de la République ; et ce deuxième principe, vous élus, vous intéresse tout directement.

Trois grands niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de la planification correspondant aux missions que l'on attend du plan

D'abord, le niveau national est comptable de l'intérêt général. Il rassemble la définition des grands équilibres économiques et des politiques prioritaires qui concernent chaque citoyen. Le chômage est un fait national, il se traite nationalement, même s'il a des applications régionales et locales.

Mais vous savez très bien, même ceux qui font attention à leur prime d'aménagement du territoire ou à leur prime de développement régional dans leur commune, à quel point nous sommes dépendants d'une politique qui est d'abord nationale dans sa définition et ses points d'application.

Le niveau national ce n'est pas simplement le niveau de la planification de l'Etat et le plan national ne se réduit pas à la planification des ministères ; déjà les partenaires sociaux interviennent.

Ensuite le niveau régional articulera les priorités avec les programmes régionaux et locaux. Le plan régional devrait donc être — je dis devrait, laissant sa zone d'autonomie à la commission méthodologique qui nous alertera sur les problèmes, sur la matière de traiter cette planification — le plan régional devrait donc être la synthèse des politiques d'initiative régionale et des actions décidées par l'Etat dans leur application régionale.

Enfin, troisième niveau, le niveau local, c'est-à-dire le niveau directement opérationnel, celui des bassins d'emplois dont aujourd'hui on reconnaît l'importance. Celui des « pays », comme on dit dans le monde rural, ces 450-500 zones rurales, isolables, définissables, qui vivent du même type de produit, qui ont en commun un même genre de vie, le même micro-climat, les mêmes spéculations, les mêmes dépendances par rapport à l'extérieur. Bassins d'emplois donc, pays, villes moyennes ou agglomérations, ce sont ces micro-régions qui sont des espaces de solidarité qui permettent de réaliser, le plus près possible des citoyens, l'articulation des choix économiques et des priorités sociales.

Cette pluralité de niveaux que je viens d'évoquer répond à une triple exigence, une exigence économique pour ancrer la planification de la vie locale et pour s'appuyer sur les acteurs les plus directs du développement : les syndicats, les entrepreneurs.

L'aménagement

L'aménagement du territoire est, tout autant que la planification, une condition indispensable à la réussite de la décentralisation. En effet, si bien des choses ont changé, il reste des inégalités graves à prendre en charge.

Bien des choses ont changé ; les transferts massifs de population s'atténuent, les croissances urbaines sont moins rapides ; la crise n'épargne plus aucune région, elle accroît la prise de conscience de l'importance des inégalités infra-régionales ; les facteurs de localisation des entreprises se transforment ; les nouvelles activités d'avenir s'attachent davantage à la formation des hommes qu'aux infra-structures et aux équipements.

Incidemment ce dernier constat des choses qui changent peut être le constat d'une paralysie ou d'un sinistre général dans bien des zones de notre pays. Il peut être bien traduit, bien exploité, la chance peut être donnée à toutes nos régions, sans autre handicap que les difficultés de la formation des hommes, de prendre leur place dans le développement industriel des techniques du monde de demain.

Les conditions du développement

La prise en charge des problèmes est à l'initiative des responsables du territoire beaucoup plus qu'en dépendance de ministères verticaux centraux qui, parce qu'ils sont centraux et verticaux ne peuvent pas atteindre le degré de coordination qui serait la réponse efficace au problème.

Le ministre de l'aménagement du territoire est devant vous pour dire que cela, nous l'avons compris, que nous faisons la décentralisation pour respecter cette volonté-là, pour inciter, faciliter ce développement ascendant. Mais il faut qu'on soit deux : **l'Etat national** qui comprend, ouvre les vannes, desserre les freins, accueille et encourage et vous, les **élus responsables,** pour sortir de la philosophie de la mendicité de subventions et devenir d'efficaces animateurs de projets, pour faire accoucher la profession agricole, les syndicats ouvriers, les chambres de commerce et d'industrie et souvent les jeunes chambres économiques — où il y a plein de types dynamiques —, les associations de toute nature, celles de consommateurs d'abord peut-être, celles de défense de l'environnement aussi, de tout ce qu'elles ont comme suggestions de développement, pour arriver à un véritable examen des conditions d'un développement autonome, d'un développement endogène que l'Etat devrait faciliter. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Edwige AVICE

Ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports

sports, jeunesse et collectivités locales

Le département ministériel que j'ai en charge est de ceux qui ne peuvent élaborer et mener une politique que s'ils ont le soutien des élus. En effet, les sports et la jeunesse constituent depuis longtemps le domaine d'intervention des collectivités locales qui ont, tout comme l'Etat, l'habitude de travailler avec le mouvement sportif et les mouvements de jeunesse et qui portent aussi la charge des équipements.

A travers les rencontres que j'ai pu avoir avec les collectivités, leurs représentants, leurs responsables, j'ai pu voir des réalisations nombreuses et j'en ai tenu compte pour l'élaboration de la politique sportive comme pour celle de la jeunesse. Mon propos de ce matin a pour objectif de vous sensibiliser à des actions déjà réalisées en commun, et à des actions plus nouvelles qui sont rattachées à une perspective politique destinée à répondre à certains problèmes très urgents comme le chômage des jeunes.

Les initiatives locales

Quels sont donc les recommandations ou plutôt les souhaits que je pourrais formuler dans le domaine des sports qu'en tant celui de la jeunesse ? En ce qui concerne les sports, je dirai très rapidement que je ne puis qu'encourager les initiatives locales qui, d'Angers à Nantes en passant par Marseille et bien d'autres villes, je ne veux pas les citer toutes, tendent à permettre à toute la population d'améliorer sa pratique sportive. Il est nécessaire, par exemple, d'encourager — et mon ministère le fera — la création d'équipements polyvalents, le plein emploi

des équipements et leur accès au personnel des entreprises comme aux scolaires.

Il faut faciliter le sport pour les handicapés, et sur toutes ces questions comme sur beaucoup d'autres, de nombreuses communes ont déjà répondu. Il importe qu'elles continuent.

Loisirs et prévention

C'est ainsi qu'en poursuivant le programme des terrains de grands jeux et des courts de tennis, avec les municipalités, nous avons eu le souci de répondre davantage à leurs besoins ; et j'ajoute au passage pour ceux qui avaient dénoncé l'utilisation malthusienne de certains équipements financés sur le fonds national de développement du sport, en particulier les courts de tennis, que nous avons eu à cœur, dès les premiers jours, de reprendre les termes des conventions afin que ces équipements puissent dorénavant être ouverts aux scolaires.

Je veux souligner toutes les initiatives qui améliorent la situation sportive et que j'ai déjà vues, et qui ont été réalisées par vous. Passeport ou carte orange du sport, gratuité de certaines utilisations, maisons du sport, bases de loisirs assorties d'équipements sportifs, logements sociaux comprenant des mètres carrés sportifs et ouverts dans la journée, avec des animateurs pour répondre notamment aux besoins des jeunes.

Il est nécessaire de comprendre partout que le sport est un moyen d'épanouissement mais aussi un moyen de prévention, et, devant actuellement reprendre en compte au niveau de mon ministère un certain nombre des réponses que nous apportons dans des zones difficiles, en particulier la zone de Vénissieux-Villeurbanne, je puis vous dire que les réponses sportives sont parmi celles les plus souvent demandées.

Sport de masse, équipement

S'il appartient au gouvernement de définir globalement la politique, la complémentarité à établir entre le sport de masse et le sport de haut niveau — et je ne développerai pas ces différents points, nous les avons déjà très longuement évoqués — la complémentarité entre les grands et les petits équipements, il appartient aux collectivités de répondre aux besoins là où ils naissent et d'agir au plus près et je m'engage à les y aider.

A ce propos, et comme la question m'a été posée à plusieurs reprises, je voudrais vous donner une précision, concernant un programme particulier de grands équipements, je veux parler des grands stades : si ce programme a finalement été accepté, en arbitrage inter-ministériel, c'est parce que, après concertation avec les collectivités intéressées, nous nous sommes aperçus qu'il correspondait à des travaux déjà prévus depuis plusieurs années par les municipalités et que celles-ci ont toutes maintenu leur demande en mettant aussi en avant les graves problèmes de l'emploi qu'elles ont.

Il s'agit pour nous d'un programme de grands travaux et j'ajoute

qu'il sera assorti, à ma demande, d'un programme de petits équipements pour un montant non négligeable et qui permettront de répondre aux besoins des quartiers.

Formation, emploi des jeunes

Passons maintenant à un secteur qui a été très longtemps défavorisé au niveau de ce ministère et qui est celui de la jeunesse. En effet, les structures dont j'ai hérité n'étaient pas tournées vers la jeunesse. Elles avaient essentiellement en charge des questions de loisirs et d'information mais s'étaient désolidarisées depuis longtemps d'un certain nombre de questions que nous considérons aujourd'hui comme prioritaires, je veux parler entre autres, du problème de la formation et de l'emploi des jeunes.

J'ai donc eu le souci de réorganiser cette administration et parmi ces nouveaux travaux, le secteur de la jeunesse a, par exemple, notablement contribué à l'élaboration du **rapport Schwartz.** C'est dans la droite ligne de ce rapport que nous nous situons maintenant pour toutes les propositions que nous ferons et que nous mettrons en œuvre avec le concours des collectivités.

Le premier ministre m'a confié la mise en œuvre des contrats de jeunes volontaires et j'ai voulu vous en parler aujourd'hui parce que l'ampleur du problème de la formation et de l'emploi des jeunes rend indispensables un pluralisme de solutions et une approche véritablement concertée avec l'ensemble des partenaires qui interviendront, y compris et surtout, les collectivités locales. Notre projet est de donner aux jeunes le choix d'un stage qui ne soit pas une simple occupation mais qui soit lié à la vie professionnelle et constitue pour eux une véritable formation.

Contrats de jeunes volontaires

Ces stages vont concerner des garçons et des filles de 18 à 26 ans en quête d'un emploi. Ils seront rémunérés par l'Etat à 75 % du SMIG et ils auront des tâches offertes par des associations des établissements publics, des collectivités locales ou des services extérieurs de l'Etat.

Je vais avoir l'occasion de détailler auprès de vous tout à l'heure, d'une façon un peu plus précise, les types d'activités qui peuvent leur être proposés, étant entendu que c'est l'Etat qui les prend en charge, qui les rémunère.

Le niveau de coordination surtout entre l'offre et la demande d'emploi sera assuré par les services extérieurs de mon ministère mais en relation avec les différents intervenants ordinaires qui œuvrent dans le secteur de l'emploi des jeunes. Bien entendu, les municipalités seront toujours averties de ce qui sera fait.

Nous avons voulu que les stages offerts correspondent à une notion de solidarité nationale parce que le mot n'est pas, pour les jeunes, vide de sens, parce qu'il correspond vraiment à leur volonté et à leurs ambitions.

Au niveau des programmes — et

j'attire là-dessus votre attention — nous leur proposons dans des domaines qui leur tiennent à cœur les activités suivantes :

— animation et rénovation des centres de jeunes,

— protection du patrimoine architectural,

— protection de l'environnement,

— rénovation du patrimoine artistique,

— animation pour les plus jeunes hors du temps scolaire,

— solidarité inter-âges,

— solidarité envers les handicapés.

L'insertion sociale

Prenons le cas des enfants qui sortent de l'école de bonne heure et que leurs parents ne peuvent pas reprendre tout de suite. Prenons le cas des loisirs du mercredi. Prenons le cas aussi de ces personnes âgées qui ne sortent jamais de chez elles, qui ne souhaitent pas forcément une aide ménagère mais qui voudraient bien de temps en temps descendre dans la ville, avoir un peu droit à la vie de la société. Eh bien, ces contrats de jeunes volontaires peuvent servir à des opérations de ce genre.

Ils peuvent également servir dans des zones géographiques un peu difficiles où il y a de fortes concentrations de populations avec beaucoup de jeunes, notamment des migrants de la deuxième génération qui ont des problèmes d'insertion particuliers. Ils peuvent servir, par cette solidarité qui existe entre les jeunes, à mettre en place une animation de bonne qualité avec, bien entendu, un encadrement spécialisé qui leur donnera, sur le tas, la formation qui leur sera nécessaire.

Ils correspondent donc, non seulement à des besoins exprimés aux quatre coins de la France, mais aussi à des sujets qui pourraient être repris en compte par les jeunes et leur permette de mener une expérience qui leur donnerait une insertion dans la société pendant une année avec un débouché sur un emploi ; en tout cas c'est ce que nous recherchons.

Après le rapport Schwartz

Ce programme qui a été le premier proposé et qui sera maintenant rendu public le 15 décembre, vient d'être récemment accompagné d'un autre programme que le premier ministre a évoqué ces derniers jours. Il s'agit, dans la droite ligne du rapport Schwartz, d'un programme qui concerne les 16-18 ans.

les 16-18 ans présentent en France, actuellement, un certain nombre de problèmes particuliers. Beaucoup d'entre eux quittent l'école sans aucune formation, se retrouvent tantôt à l'A.N.P.E., tantôt dans des structures de formation professionnelle, mais c'est très rare, et la plupart du temps, cherchent désespérément soit un emploi, soit un point de chute.

Pour résoudre cette difficulté qui concerne plusieurs dizaines de milliers de jeunes il faut, bien entendu, une action inter-ministérielle mais qui implique les collectivités locales. Et cette action-là sera menée à la

fois par le ministère de l'Education, le ministère de la Formation professionnelle, le ministère du Travail, celui de la Solidarité et mon ministère.

La Jeunesse et les Sports, en effet, auront plus particulièrement en charge tous ceux et toutes celles qui ne peuvent pas d'ores et déjà être aiguillés sur des structures de formation et qui ont besoin préalablement, d'une sorte de remise en selle, un accueil un peu prolongé, de plusieurs mois et ensuite une réorientation.

Valence, Béthune, Macon...

Ces formules, nous les connaissons, elles ont déjà été expérimentées par plusieurs villes et j'ai eu le plaisir au moment du congrès de Valence de voir très en détail les réalisations de cette ville dans un domaine aussi délicat que celui-là.

A Valence, je vous le rappelle, depuis deux ans fonctionne une structure d'accueil municipale pour les jeunes de 16 à 18 ans souvent, au-delà parfois mais le plus souvent de 16 à 18 ans, et grâce à l'action de la municipalité et des éducateurs qu'elle a mis en place, de nombreux jeunes ont pu être réorientés utilement quels que soient leurs problèmes de vie et leurs problèmes de formation ou d'emploi. Sur deux années, cette expérience remarquable a donné des résultats probants et ce sont des expériences de ce genre que nous avons l'intention de développer.

Nous pourrions parler également de Maçon, de la ville de Béthune qui a fait, toujours sur cette lancée, une expérience très remarquable dans le domaine des loisirs quotidiens et de l'animation des jeunes en utilisant pour ce faire d'autres jeunes qui, à l'issue d'une ou deux années, trouvent un emploi dans le cadre de la collectivité.

Innovons, ensemble

Faites-nous connaître très rapidement ce que vous faites dans un domaine comme celui que je viens d'évoquer afin que mon ministère puisse s'en faire l'écho auprès de tous ceux qui cherchent des solutions, afin que nous donnions l'information nécessaire aux jeunes qui viennent nous voir. Nous recevrons tous les élus et — je m'y engage — ceux qui voudront nous communiquer leurs réalisations ou voudront que nous les aidions dans ces réalisations.

L'innovation sociale, j'en suis convaincue, est déjà en marche ; pour la généraliser il faut, non seulement, que nous en ayons la volonté, mais que nous commencions par mieux la connaître ; avec nos municipalités et collectivités, nous avons la chance de ne pas partir de rien.

Roland PREDIERI

Maire de Villepreux

urbanisme et décentralisation

Les secteurs qu'englobent l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont très vastes, trop vastes pour les traiter en une seule fois dans une Commission de Réflexion qui a néanmoins siégé pendant six heures et où les interventions compétentes, les interrogations passionnées et la conviction de préparer un meilleur avenir ont fait progresser notre réflexion en cette matière.

I - Contenu général de la décentralisation

La décentralisation préparée par le nouveau Pouvoir est profondément novatrice. L'Etat Jacobin, dans le noble but de rendre les citoyens égaux, était le seul niveau pour l'administration de ceux-ci. Les autres collectivités territoriales qui sont : la commune, le département, n'avaient en quelque sorte que la mission d'organiser les choses.

La décentralisation a désormais réparti, à tous les niveaux, l'administration des citoyens : la commune, le département, la région, l'état. A chaque niveau sa compétence, sans hiérarchie d'un niveau sur l'autre, sauf l'Etat qui, représentant l'intérêt supérieur de la République, et l'intérêt général des Français dans leur ensemble, est en dialogue direct ; ce qui entraîne, en conséquence, la déconcentration effective de l'état à chaque niveau pour que le dialogue et le contrôle soient possibles.

C'est le sens clair de la transformation des Préfets en Commissaires de la République Régionaux et Départementaux.

II - Conséquences de la décentralisation dans le secteur de l'urbanisme

Là encore, la novation est profonde, si l'on songe que la France est le seul pays d'Europe où la compétence d'urbanisme et la gestion de cette compétence restent la responsabilité de l'état. En effet, c'est bien le préfet qui a mission de signer les plans d'occupation des sols et les permis de construire, et le Maire ne donne que son avis, et encore, il ne donne un avis qu'à titre de représentant de l'état, et non pas au titre de l'élu de la collectivité locale.

Certes, certaines mairies peuvent considérer qu'ils arrivent à diriger, avec leur équipe municipale, l'urbanisme dans la commune, face à l'administration de la D.D.E., dans un rapport de forces où la compétence s'affronte au pouvoir local. Mais en droit, ils n'ont pas réellement le pouvoir de décision, soit : approbation ou refus en matière d'urbanisme et d'aménagement. Ceci va totalement changer. Et les mairies vont avoir le droit d'élaborer et d'approuver les plans d'occupation des sols (P.O.S.) et les autres documents d'urbanisme, et d'accorder, à partir de cela, les autorisations diverses dont le permis de construire.

L'aspect contentieux

Il faut poser l'aspect négatif parfois objecté à cette nouvelle responsabilité : l'aspect contentieux. Il n'est pas mince, car de nombreuses décisions d'urbanisme sont attaquées en justice par des tiers : individus ou associations ; et jusqu'à maintenant, c'est l'état qui était en cause. C'est lui qui était pécuniairement responsable des abus de pouvoir, des erreurs qu'avaient entraîné ses décisions.

On peut comprendre que de petites communes urbaines, mal encadrées techniquement, et surtout au budget limité, vivront dans une crainte perpétuelle face à une telle menace, si elles doivent subir des frais de contentieux qui risquent d'être sans commune mesure avec leur capacité financière.

La Commission de Réflexion pense que, pour répondre à cette inquiétude logique, il serait sans doute d'abord nécessaire d'affecter aux Services de l'Etat des structures de Conseil Juridique, pour avis avant toute décision d'urbanisme, que les communes consulteraient, si elles le désirent. Et qu'également soit créée une Caisse d'Entr'aide Mutuelle pour les communes, de façon à ce que les frais et indemnisations consécutifs à des recours et procédures soient pris en charge — comme il en existe pour certaines professions ou entreprises qui engagent leur responsabilité. Dans l'avenir, la commune décidera des opérations d'aménagement foncier et dans certains cas organisera les transports urbains.

Le projet à l'étude, que le Premier Ministre, Pierre Mauroy a évoqué, laisse, entre autres, au département, la répartition d'aide au logement, et également la coordination et la création de tous les types de transports de voyageurs.

Quand à la région, elle coordonnera et organisera les transports d'intérêt régional, sur le sol et dans l'air, et organisera, par convention avec la S.N.C.F. les services omnibus. Ce qui amène, en réflexion incidente, qu'il faudra bien analyser les transferts financiers avec les compétences techniques, étant donné l'état

parfois désastreux où l'ancien pouvoir a laissé le transport-voyageurs, et ce qui obligera une rénovation des conditions de transport, sans commune mesure avec le coût actuel.

La région également, aura à coordonner pour les autres collectivités, les aides spécifiques aux logements et équipements.

III - Conséquences sur les documents d'urbanisme

A partir de ces nouveaux pouvoirs, il est apparu que doit être reconnue la diversité de chaque collectivité rurale et urbaine, et qu'il faut profiter de la décentralisation pour laisser les collectivités définir la forme et le fond des documents d'urbanisme.

Ce droit à la différence devra non seulement prendre en compte les affectations de zone, mais aussi la carte foncière, les orientations de politique agricole, et les orientations économiques, sociales et culturelles. Bref, il faut sortir du carcan du moule préétabli des documents élaborés par les services de l'état.

On peut d'ailleurs laisser les communes rurales, si elles le désirent, proposer un document simplifié en toute liberté. Certes, il faut que tous ces documents diversifiés, faits sur mesure, gardent des rapports de cohérence avec la politique générale ; d'abord avec le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) ensuite, il y a une somme considérable de règlements de l'aménagement de l'espace :

— en matière foncière :
la zone d'aménagement différé (Z.A.D.) ; la zone d'intervention foncière (Z.I.F.) ; la Commission de Remembrement

— en matière d'urbanisme :
le plan d'occupation des sols (P.O.S.) ; la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) ; la zone d'environnement protégé (Z.E.P.) ; la zone à caractère pittoresque (Z.C.P.) ; la carte communale, définie plus simplement et sans concertation réelle avec les usagers ; les plans d'aménagement ruraux (P.A.R.) ; etc. La liste n'est pas exhaustive, car l'administration française a une grande faculté à produire des règlements.

Il est évident qu'une liberté de choix, pour chaque collectivité prenant en charge des réalités concrètes, sur le terrain, après une concertation démocratique, amènera des contraintes plus complexes pour lier ces orientations avec la structure administrative, juridique et générale de la République, et il sera nécessaire d'établir des cohérences oú peuvent intervenir les avis des services centraux.

Ceci ne sera pas une précaution inutile, — si l'on ne veut pas, dans l'avenir, multiplier les procédures comme dans d'autres pays, tels : les Etats-Unis, où l'on peut dire qu'elles créent un gouvernement des juges, ou l'Angleterre où des recours permanents au Ministre vont à l'encontre de l'esprit de décentralisation.

Mais il est souhaité que les documents d'urbanisme reflétent plus complètement les orientations immédiates, les finalités lointaines d'une collectivité : pour ceci, être élaborées et discutées avant décision, avoir le consensus de la population, ce qui devrait permettre de mieux faire appliquer les règles d'urbanisme et d'expliquer aux tiers mes décisions contraignantes qu'elles imposent.

IV - Maîtrise du foncier

La Commission de réflexion a considéré qu'il ne pourrait y avoir de maîtrise de l'urbanisme du cadre de vie, sans maîtrise du sol. Certes, les orientations données par le Ministre de l'Urbanisme et du Logement sur la création d'un impôt foncier déclaratif, et d'autre part les décisions fiscales, notamment sur l'impôt des grandes fortunes, doivent permettre de réduire la rétention des terrains due à la spéculation foncière ; mais ces moyens sont insuffisants pour réaliser la politique municipale en matière foncière.

Les communes ont besoin de constituer des réserves foncières et surtout d'appréhender les terrains nécessaires aux équipements majeurs de leur politique soit : réanimation d'un centre ville, développement d'une zone de logement social, création de grands équipements structurants, etc. etc...

Les coûts fonciers, dans beaucoup de collectivités, atteignent de tels niveaux, que leur préemption n'est pas possible dans les conditions actuelles. Aussi, faudrait-il créer un secteur d'intervention prioritaire pour la politique municipale, qui serait défini par déclaration d'utilité publique, entraînant des subventions ou des prêts à faible taux d'intérêt (peut-être en fonction du potentiel fiscal de la commune) qui permettrait aussi la réalisation des grands objectifs de celle-ci.

Est-il besoin d'ajouter que de tels secteurs prioritaires, par la déclaration d'utilité publique initiale, permettraient souvent de stopper la spéculation foncière.

V - Coopération intercommunale

A ce niveau, il faut également réfléchir à la coopération intercommunale qui souvent s'impose aux élus, pour résoudre une politique d'organisation d'agglomérations, en zone fortement urbanisée.

Le département pourrait aider à établir une sorte de carte des solidarités, concertée et réfléchie — au moins, en donner les lignes directes — Car le département peut être un intermédiaire pour faciliter la coopération intercommunale, mais il sera impossible, et non souhaitable, de l'imposer pour en résoudre les conflits qui devront se régler par la concertation. La Commission n'a pas rejeté l'idée des incitations financières pour favoriser cette coopération. L'exemple de politique des transports en est une vivante illusion. Il peut être utilisé pour harmoniser une politique de logements sociaux mieux répartie.

Mais, si on veut résumer simplement le sentiment général sur l'organisation intercommunale et la communauté urbaine, il faut, quand cela est possible ne jamais l'alourdir en uniformisation contraignante.

La coopération intercommunale doit mieux favoriser, et souplement, la politique voulue par les communes ; elle ne doit pas le bloquer, et doit laisser à chaque commune le soin de mener sa politique et même de faire plus que prévu par le Syndicat, si elle le désire.

VI - L'atelier public d'urbanisme

Enfin, la mise en forme de l'urbanisme et de la concrétisation des opérations sur le terrain, nécessite un outil de programmation où les élus dégagent une politique très largement concertée avec la population, les associations, les syndicats, les forces économiques, sociales et culturelles : c'est l'atelier public d'urbanisme. Et il faut un maître d'œuvre de cette politique concertée.

La mise au point technique de la volonté démocratique sera-ce l'agence technique au niveau départemental ou décentralisée à l'arrondissement ou au « Pays » ?

Mais, de toutes façons, pour éviter toute nouvelle tutelle technique ou politique remplaçant l'ancienne tutelle D.D.E., les collectivités locales doivent avoir les moyens de négocier avec le département un contrat de prestation technique, amorçant ainsi une véritable politique contractuelle d'urbanisme opérationnel.

VII - Une question sur les transports

Elle a été prise en compte par l'ensemble de la Commission unanime : la priorité au développement des transports en commun, nécessite une politique abondant les moyens financiers au niveau de toutes autorités organisatrices. Cela signifie la mise en œuvre d'une réforme globale de financement.

Cependant, comme mesure transitoire et rapide envers les collectivités locales, il est souhaité que le gouvernement supprime le seuil de population pour le versement-transport, et l'affecte dès qu'une agglomération décide l'organisation des transports collectifs.

La Commission n'a pu, en fin de journée, pousser plus loin le débat désiré sur l'habitat et l'architecture — ce n'est que le manque de temps et non d'intérêt. Mais elle est assurée qu'une concertation poussée, la maîtrise du foncier, la programmation fine où l'Elu exercera pleinement son rôle politique et responsable, doivent créer, sinon une grande période d'architecture, du moins les conditions où les talents créateurs pourront s'exprimer, et où le citoyen sera réconcilié avec son habitat et son cadre de vie.

Les élus socialistes, quant à eux, sont prêts à relever sans crainte le défi que la décentralisation leur lance. Ils sont prêts à assumer leur rôle dans la nouvelle « citoyenneté » qui leur a été proposée par le Chef de l'Etat et le Premier Ministre. □

Jean POPEREN

Secrétaire National du Parti socialiste chargé de la coordination

les prochaines échéances

Je me limiterai à trois questions :

1 - Découpage des cantons :

Les responsabilités sont celles du gouvernement. Nous avions, comme tous les élus, à donner notre avis. Il a été donné. Peut-être n'a-t-il pas toujours été suivi et je comprends qu'il puisse y avoir ici et là quelques regrets, quelques critiques. Compte tenu, je le répète, de mes responsabilités, je suis prêt à les entendre. Je ne suis plus sûr à l'heure où je parle que, malheureusement, cela puisse entraîner des modifications sur ce qui est désormais quasiment arrêté. Après tout, il aura dans un avenir pas très lointain, d'autres remodelages, et il n'est jamais trop tôt pour y réfléchir et y travailler.

2 - Le système électoral :

Deuxièmement, nous avons pris, en tant que socialistes, un certain nombre d'engagements quant aux systèmes électoraux ; il nous appartient maintenant de voir comment, concrètement, nous pourrons les tenir. Même si, naturellement, le gouvernement aura dans cette affaire à faire ses propositions, il faut que les élus, au travers de leur propre structure, et notamment au travers de leur groupe parlementaire, fassent leurs propres propositions.

Des questions m'ont été posées depuis ce matin et je les comprends tout à fait, elles sont bien légitimes. Je veux seulement dire ici que, pratiquement, début janvier, une procédure de large consultation s'engagera notamment en ce qui concerne

le mode de scrutin pour les élections municipales et pour les élections régionales.

3 - Les cantonales

Troisième point : nous avons, en tout état de cause une consultation électorale dans quelques semaines, celle-là n'est pas soumise, dans l'état actuel des choses à une modification du système de scrutin, il s'agit des élections cantonales de mars. Dès mardi prochain, une première réunion de travail de coordination se tient avec tous les secrétaires nationaux du parti socialiste concernés, et la direction du parti socialiste sera saisie du plan de campagne dès le bureau exécutif de mercredi.

Nous sommes preneurs de toute suggestion pour cette campagne. Bien entendu, c'est typiquement le genre de campagne où la part des initiatives locales est très importante, et à mon avis, prépondérante. Mais malgré tout, nous ferons ce que nous avons toujours fait, en tout cas ce que nous avons fait en 76 et 79 ; nous donnerons, et je dirai plus que jamais, à ces élections leur coloration politique générale. C'est bien pourquoi il y aura sans doute un certain nombre d'indications que précisera le comité directeur du parti le 13 décembre, et aussi un certain matériel national sur lequel nous avons déjà commencé à travailler.

NOTRE CAMPAGNE

Nous abordons ces échéances dans un contexte incontestablement favorable : nous allons avoir à mener en particulier la campagne des élections cantonales sur ce qui a déjà été fait. Si on considère ce qui, en moins de six mois, dans la conjoncture que nous savons : internationale et nationale, avec le bilan que nous avions, a déjà été fait par le gouvernement de Pierre Mauroy et sous la direction du Président de la République, c'est impressionnant et quasiment sans précédent.

Mais le reproche que nous pouvons faire - c'est vrai pour le parti lui-même, c'est vrai pour les élus et pour tout le monde : est que nous ne l'avons pas encore assez fait valoir. Faisons le ! Soyons attentifs à tous les signes qui se multiplient depuis quelques semaines. S'il apparaît dans six ou huit mois, - et il est permis maintenant au vu des indicateurs économique de dire que nous sommes maintenant sur la bonne voie, -s'il apparaît dans six ou huit mois que nous avons gagné cette bataille-là, alors croyez-moi, le reste sera plus aisé.

Nous avons mis ce congrès en effet sous le signe de la bataille pour l'activité économique, c'est la condition du reste, gagnons-le ensemble. □

Louis MERMAZ

Président de l'Assemblée Nationale

le sens des réformes

De grandes réformes

Nous remarquerons que la majorité de gauche et les socialistes ont voulu commencer par ce qui était le plus difficile et le plus nécessaire, par les grandes réformes de structures, la décentralisation, les nationalisations.

C'est seulement maintenant que va être votée la loi d'orientation, la loi d'habilitation qui permettra au gouvernement de Pierre Mauroy d'engager les grandes réformes sociales : abaissement de la durée hebdomadaire de travail abaissement de l'âge de la retraite, généralisation de la cinquième semaine de congés payés, qui à juste titre sont tant attendues par le peuple français.

Mais ce n'est pas un hasard si la droite nous a tant combattus à l'Assembée Nationale car nous portions là atteinte à l'un des instruments, à l'un des supports du système capitaliste, le contrôle et la tutelle des institutions locales, institutions qui représentent un acquis démocratique pour notre pays et qui offrent depuis longtemps aux Français une réelle possibilité d'avancée sociale.

Dans la concertation

Notre camarade Gaston Defferre, non seulement a présenté un très bon projet, mais il a accepté le dialogue avec les parlementaires socialistes et avec l'ensemble de l'Assemblée Nationale.

Il a retenu à diverses reprises les suggestions qui lui étaient faites en vue d'accroître la liberté et la force

des collectivités locales. C'est un travail législatif considérable dans lequel le parti et la Fédération des Elus socialistes reconnaîtront l'aboutissement de tant d'années de réflexion et d'action.

C'est un travail législatif considérable qui a été engagé pour bâtir de nouvelles institutions locales, pour établir dans notre pays de nouveaux rapports de pouvoir.

Mais le succès de la réforme se jouera bientôt dans chaque région, dans chaque département, dans chaque commune, il dépendra largement de la mobilisation des socialistes, de leur fédération des élus socialistes.

Du temps, pour de meilleurs choix

Tout le temps que nous perdions, dans un système centralisé, à rechercher des subventions, à parcourir le maquis des procédures, nous allons pouvoir le consacrer à définir une politique adaptée aux besoins différents de chacune de nos collectivités. Et nous nous interrogeons : qu'allons-nous faire de cette liberté et de ce temps désormais gagnés ?

Nous avons le devoir de nous interroger, de nous dégager de nos propres habitudes, de réfléchir aux implications sociales et politiques de notre action et d'imaginer des modes d'intervention nouveaux.

Je prendrai quelques exemples des évolutions qui approchent, en commençant par un domaine d'intervention classique pour une collectivité locale, pour une commune : l'aménagement de l'espace. Il a été considéré trop longtemps comme une tâche simple, comme une affaire de technique d'où les choix politiques, croyaient certains de nos collègues, étaient absents, technique de la circulation, technique de la construction.

Or, il apparaît aujourd'hui de toute évidence, et les socialistes ont ouvert la voie à ce point de vue, que les choix effectués ne sont jamais neutres, qu'ils ont des conséquences politiques, qu'ils ont des conséquences profondes et durables sur la vie sociale et sur la vie économique. Nous mesurons aujourd'hui les effets sociaux de certains grands ensembles, de certaines Z.U.P. construites dans les années 1960. Nous assistons aujourd'hui à une renaissance des centres urbains grâce au dynamisme de la politique d'aménagement urbain, domaine dans lequel les socialistes ont tant apporté.

Il y a eu, au cours des dix dernières années, dans le domaine de l'aménagement de l'espace, une prise de conscience, l'acquisition d'un savoir-faire remarquable de la part d'un très grand nombre d'élus et surtout de la part des élus de gauche, il y a eu mise sur pied d'équipes d'urbanistes pour assister les élus qui ont renouvelé la pensée en ce domaine

De nouvelles tâches

Nous avons bâti des comités d'expansion, nous avons mis en place des fonds d'industrialisation dans les communes rurales, dans les zones de montagne ; nous avons participé à la mise sur pied d'ateliers ruraux, nous avons acheté des usines, nous avons aidé des entreprises,

des coopératives ouvrières à bénéficier de bonifications de taux d'intérêt. Aujourd'hui, à l'appel du gouvernement, nous prenons très souvent la tête des comités départementaux pour l'emploi. Ces comités départementaux sont construits autour de nos conseils généraux, autour de nos municipalités.

Les collectivités locales n'entendent plus se contenter d'aménager des terrains industriels, de voter des exonérations de taxe professionnelle en attendant sa suppression. Elles doivent, elles veulent prendre des initiatives multiples en liaison avec les syndicats et les organisations professionnelles.

Avec le rapport Schwartz qui appelle un surcroît d'efforts de la part des municipalités, des agences de l'emploi, des administrations de l'Etat, mais qui confie un rôle d'impulsion un rôle moteur aux élus, il faut souhaiter que ce rapport permette de grandes réalisations. Il faut que l'appareil d'Etat y contribue puissamment. Les élus sont prêts à répondre à l'espérance qu'il représente.

D'autres réformes

Nous attendons aussi avec le plus grande impatience la réforme des tribunaux de commerce, la réforme des professions de syndicat et d'administrateur provisoire. Trop souvent nous avons vu des affaires traduites devant le tribunal de commerce, des affaires abandonnées, des affaires détruites, alors que nous avions la volonté, avec les travailleurs, avec les professionnels, de les aider à se redresser et à se restructurer.

Nous appelons une puissante réforme des tribunaux de commerce qui verra l'entrée dans ses assises, à côté des représentants professionnels, à côté de ceux qui représentent le travail, l'entrée des travailleurs, l'entrée des forces syndicales.

Maintenir la vie en zone rurale

Mais les élus jouent aussi, et joueront de plus en plus, un rôle important dans le maintien de la vie dans les zones rurales. Et là aussi déjà, nos collectivités locales multiplient les initiatives. Depuis longtemps leur rôle ne se limite plus à l'entretien des chemins ni au paiement d'un secrétaire de mairie qu'ils partagent parfois avec les communes voisines. Il leur faut maintenir ou recréer des commerces, imaginer de nouveaux types de services publics, aider des jeunes à s'installer, leur fournir des logements convenables, des possibilités de loisirs.

La vie sociale et culturelle constitue aussi un domaine d'action où les collectivités locales exercent des responsabilités de plus en plus importantes : bureau d'aide sociale, clubs sportifs, associations culturelles, spectacles, écoles de musique sont depuis longtemps devenus de la compétence de nos communes, de nos conseils généraux, de nos conseils régionaux. Là encore il y a matière à imagination.

L'administration communale

Le tableau des emplois communaux qualifié d'indicatif mais qui, en fait, est rigoureusement obligatoire,

n'a-t-il pas empêché bon nombre de maires de s'interroger librement sur l'organisation de leurs services municipaux et même sur les champs d'interventions possibles de leur commune.

Depuis une dizaine d'années, un nombre de plus en plus important de municipalités de gauche et de municipalités socialistes, ont conquis progressivement, à force de volonté, leur autonomie intellectuelle à défaut de leur autonomie financière. Parmi elles, les municipalités socialistes ont joué un rôle déterminant, elles ont joué un rôle d'exemple, elles se sont dotées de services de qualité et parfois elles ont dû recourir à des artifices administratifs.

Il en a été de même pour de nombreux conseils généraux et conseils régionaux.

L'aide aux petites communes

Mais ce mouvement, sans lequel la décentralisation ne serait même pas imaginable aujourd'hui, a laissé trop souvent à l'écart des petites communes et parfois des villes moyennes. Ainsi, bien des communes rurales voient leur maire aujourd'hui encore inquiet à l'idée de s'éloigner des tutelles sécurisantes qui étaient d'ailleurs souvent des tutelles de fait, plus que des tutelles réglementaires, tutelle du sous-préfet, tutelle du percepteur, tutelle de l'ingénieur sub-divisionnaire.

Il y a donc à l'égard de ces élus, pour nous socialistes, une immense tâche à entreprendre pour les amener à se passer de tutelle. C'est une tâche pédagogique, mais c'est aussi nous le savons, une tâche en moyens de personnel.

Tâche pédagogique c'est-à-dire tâche de formation des élus, informations des élus, notamment en ce qui concerne l'échange sur les expériences novatrices qui s'engagent un peu partout.

Moyens en personnel : il est indispensable que les élus des petites communes puissent disposer directement d'agents très qualifiés, capables de les soutenir et de leur fournir les informations et les arguments nécessaires pour discuter d'égal à égal avec les partenaires auxquels ils sont confrontés les partenaires de l'Etat ou les partenaires des grands services techniques.

Et puis il faut que ces petites communes disposent d'outils importants en s'organisant davantage à l'échelon inter-départemental ou en ayant recours à l'assistance technique que pourra leur apporter demain le service décentralisé du département.

Transfert de compétences

Dire que, puisque l'on va confier l'exécutif du département au président du conseil général et au bureau du conseil général, il faut donner aux élus de véritables moyens d'actions, c'est poser le problème du transfert des services extérieurs de l'Etat aux élus. Ce sera l'objet de la seconde loi de décentralisation, celle tout aussi importante que la première, portant sur les transferts de compétences.

Là nous devrons, députés, militants de la Fédération des élus socialistes, élus locaux, être particulière-

ment vigilants, car nous savons qu'à tous les niveaux des rouages de l'Etat il y aura, il y a déjà, des blocages sérieux.

Les lois à venir

Et puis il faudra engager cette grande réforme fiscale que nous attendons en France depuis au moins le début de ce siècle : supprimer la taxe d'habitation, injuste socialement, la taxe professionnelle, absurde économiquement , renouveler notre fiscalité - des commissions sont déjà au travail -, donner aux élus, par un partage équitable des grandes ressources françaises - nous l'avons chiffré de 20 à 25 % - les moyens de mener une réelle politique indépendante par rapport à l'Etat.

Il faudra aussi voter, ce sera la quatrième loi, et le statut de l'élu et le statut du personnel communal ; l'ensemble de ces dispositions législatives devrait être au point avant le début de l'année 1984. □

Pierre GUIDONI
Secrétaire national du Parti socialiste aux collectivités locales

les attributions du parti

le rôle de la F.N.E.S.R.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Nous voici à présent dans une nouvelle étape de l'action politique. Plus difficile, exaltante, certainement. Mais qui nous demande sans aucun doute un grand effort d'adaptation à des responsabilités qui pour nous sont nouvelles.

Il m'appartient, bien entendu, d'insister sur le rôle respectif de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains d'une part et des structures de direction du Parti, d'autre part.

Je crains qu'il n'y ait dans l'esprit de beaucoup de nos camarades — je ne pense pas à ceux qui sont ici qui sont des militants et des responsables éprouvés, mais à travers l'ensemble du pays dans nos cinquante mille élus — je crains qu'il n'y ait parfois une certaine confusion. Qui fait quoi ? A quel moment ? A quel niveau ? Et sous quelle forme ? Eh bien je crois qu'il faut là-dessus être très clair.

Il est absurde de faire deux fois la même chose, sous des étiquettes différentes, en deux lieux différents. Il est absurde de se multiplier dans des endroits divers, qui traitent des mêmes sujets, parlent des mêmes choses, parce que nous nous entendons bien, parce que nous avons un fond commun qui nous unit et nous fait arriver aux mêmes conclusions.

Le rôle de la FNESR

Le rôle de la Fédération des élus, je le dis ici au nom de la direction du Parti, est un rôle qui doit dans les années à venir, et dans les mois qui viennent, grandir et se renforcer encore.

Tout ce qui concerne la vie des collectivités locales, tout ce qui concerne les problèmes évoqués à cette tribune, rapportés depuis deux jours, tout ce qui concerne ce dont vous avez débattu depuis vendredi c'est le rôle de la fédération des élus de les étudier, d'en fixer les points essentiels, de dégager les grands choix. Ce rôle, personne ne peut le faire à votre place. Il est celui de la Fédération et elle doit avoir tout l'appui, les encouragements, les finances nécessaires pour pouvoir le remplir pleinement.

La responsabilité du Parti

Et c'est au parti, bien sûr de participer à ce travail, celui qui vous parle n'est pas seulement le secrétaire national aux collectivités locales du parti, c'est aussi le premier vice-président de la fédération des élus, depuis quelques minutes. Il appartient au parti de prendre sur un certain nombre de grands sujets les responsabilités politiques qui sont les siennes. Il lui appartient d'exercer sa responsabilité propre. Je crois que la confiance entre nous repose sur la communauté de sentiments, elle repose aussi sur une conception du partage des tâches et de la mission des uns et des autres.

L'emploi

La bataille pour l'emploi est une bataille politique. L'engagement des élus dans cette bataille est fondamental pour les résultats que nous voulons atteindre.

Partout dans chacune de nos communes, dans chacun de nos départements, dans nos régions, c'est autour des élus que doit se réaliser cette grande mobilisation de

tout un peuple qui, seule, peut nous permettre de faire reculer ce fléau qu'est le chômage. Seule peut nous permettre de rassembler les énergies, les bonnes volontés, de redresser la situation.

Pas plus que le gouvernement, et Pierre Mauroy vous le dira certainement tout à l'heure, ne peut se passer de la compréhension, du soutien, de la confiance de tous ceux qui ont fait notre victoire du 10 mai et qui depuis nous appuient, nous soutiennent, pas plus il ne peut se passer de la mobilisation consciente et résolue de cet immense réseau qui, à travers tout le pays, peut nous permettre de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées, de saisir les problèmes de l'emploi, du chômage, dans leur spécificité, en étant au plus près de la réalité.

Et qui d'autre que les élus peut se doter à chaque niveau d'instruments d'intervention économique qui, eux aussi, sont divers, doivent être adaptés à la réalité et qui, dans la commune, dans le département, permettront d'agir sans lenteur bureaucratique, sans démarches interminables, partout où l'emploi est menacé, partout où on peut créer des emplois.

La décentralisation

Et puis le deuxième point bien sûr dont on a beaucoup parlé à cette tribune c'est la grande œuvre que nous avons entreprise avec la décentralisation. Je ne suis pas de ceux qui sous-estiment le rôle des textes des lois, des règlements. Pour changer la vie, il faut évidemment changer la loi. Et la grande œuvre entreprise demandait que l'on définisse d'abord de nouvelles règles du jeu. Mais les lois, les statuts, les règlements ne valent que par les hommes qui les incarnent et qui les portent. Elles ne valent que si l'on sait leur donner une réalité vivante, si l'on sait y adapter les comportements, les volontés, les réflexes qui parfois sont marqués, pourquoi ne pas le dire, par des routines si anciennes qu'elles ne sont pas faciles à modifier, et qui devront changer parce que notre volonté est qu'ils changent.

La décentralisation, uniquement une nouvelle manière de réglementer des rapports entre l'Etat et les collectivités locales, ce n'est pas seulement une manière de redécouper les responsabilités entre la commune et le département. C'est d'abord la prise de responsabilité la plus large possible de chacun sur le terrain, c'est une nouvelle conception du rôle des élus, c'est d'abord une réhabilitation de la responsabilité politique à tous les niveaux de notre organisation nationale.

La « politisation » des assemblées locales

C'était frappant, dans les débats de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ce que craignait la droite, ce que craignaient nos adversaires qui sont en même temps les adversaires de toute véritable décentralisation, c'était, comme ils disaient « *la politisation des assemblées locales* ».

Alors qu'est-ce qui va passer dans la commune, dans le département, dans la région ; ce sont des élus qui vont décider ? Et nous avons entendu cette chose admirable « *mais alors, qui représentera l'intérêt public ?* »

Et c'est là qu'on mesure le fossé qui sépare deux conceptions, je ne dis même pas de la décentralisation, mais deux conceptions de la vie

publique, deux conceptions de la République.

Pour nous en effet, ce sont ceux qui ont été élus, ceux qui ont recueilli la confiance de leurs concitoyens, qui sont responsables devant eux, qui reviendront devant eux et qui sont en dialogue permanent avec l'ensemble de la population, ce sont ceux-là qui sont les vrais représentants de l'intérêt public.

Depuis le gouvernement jusqu'à la plus petite commune rurale, l'Etat a ses responsabilités, et elles sont grandes ; si ceux qui servent l'ensemble de la collectivité nationale doivent jouer leur rôle et le jouer pleinement, notre volonté, c'est vrai, c'est que l'essentiel des décisions relève de la démocratie, c'est que l'essentiel des décisions relève d'une responsabilté sur laquelle les citoyens ont un droit de regard, c'est que l'essentiel des décisions soit, selon les vieilles lois républicaines, issu, sous une forme ou sous un autre, du suffrage universel.

Je pense que nous sortons de ce Congrès avec des choix clairs, avec des orientations précises qu'il nous appartient maintenant de mettre en œuvre et d'appliquer. □

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès



RESOLUTION GENERALE

les exigences de la victoire

Les élus socialistes et républicains réunis à Toulouse les 4, 5 et 6 décembre 1981 ont pris la mesure de leur responsabilité à venir dans la réussite de l'action du gouvernement de la gauche issu de la double victoire des 10 mai et 21 juin.

Cette victoire, ils ont la fierté d'y avoir puissamment contribué.

Les 50.000 élus socialistes et républicains forment un réseau qui irrigue toute la société française.

Avant même que la nouvelle majorité nationale permette de promouvoir les profondes mutations qu'attendait notre pays, leur gestion et leur pratique quotidiennes avaient illustré l'exigence de démocratie et de justice incarnées par le socialisme.

Les communes, départements et régions où ils exerçaient des responsabilités ont été autant de lieux de démultiplication du grand élan populaire qui a arraché la victoire.

Les élus socialistes entendent occuper toute leur place

Aujourd'hui, ils se refusent à toute autosatisfaction ; ils savent que si cette victoire leur incombe en partie, elle leur impose par là-même de lourdes responsabilités. Ils entendent donc occuper toute leur place aux côtés du gouvernement pour assurer la réussite de son action.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Et d'abord dans la lutte pour l'emploi où les élus doivent jouer un rôle particulièrement dynamique

Partout doivent se mettre en place, à l'initiative des élus, des Comités locaux pour l'Emploi, sur une base géographique cohérente et avec des outils facilitant l'élaboration et la signature des contrats de solidarité.

De même les élus doivent se doter des instruments d'intervention économique leur apportant les garanties de compétence et d'ouverture au dialogue social, nécessaires à la réussite de leur action.

Ensuite, en assurant la pleine réussite de l'œuvre de décentralisation aujourd'hui enfin engagée

LA PREMIERE LOI DE DECENTRALISATION va conférer aux collectivités territoriales l'entière responsabilité de la détermination et de l'exécution de leur politique. Les élus socialistes sauront l'assumer pleinement et entendent pour cela en obtenir les moyens.

Ils sont conscients toutefois qu'il ne s'agit pas de substituer à la tutelle administrative celle des nouveaux exécutifs régionaux et départementaux, car le pouvoir ne sera réellement à la portée du citoyen que si la décentralisation se diffuse jusqu'à la plus petite commune rurale.

En outre, les élus socialistes demeureront attentifs à l'élaboration des PROCHAINES LOIS DE DECENTRALISATION :

• ***la répartition des compétences*** doit assurer par des relations contractuelles la cohérence des initiatives décentralisées et du plan. Mais elle doit en même temps assurer une décentralisation aussi poussée que possible de la responsabilité de décision sur des ensembles de compétences clairement répartis entre les différents niveaux et accompagnée d'un réel transfert des moyens de l'Etat.

En tout état de cause, pour être conforme à l'attente des citoyens, l'action des collectivités locales doit être globale et échapper au morcellement de la vie sociale, hérité de découpages verticaux et hiérarchisés des tâches administratives qui caractérisaient la décentralisation.

• ***la réforme des finances locales*** retient naturellement l'attention des élus, ils veilleront à ce qu'une nouvelle répartition des ressources fiscales entre l'Etat et les collectivités donne à celles-ci les moyens dont elles auront besoin. Dans ce cadre, ils revendiquent en pleine conscience la responsabilité de lever eux-mêmes une part importante de l'impôt. Bien évidemment l'assiette des impôts locaux devra être pour cela profondément modifiée.

• ***l'élaboration d'un nouveau statut de la fonction publique locale*** s'avère également nécessaire. Tout en reconnaissant qu'une partie de ce statut peut être commune avec celui des fonctionnaires de l'Etat, les élus socialistes et républicains se déclarent favorables à un statut propre aux personnes des communes, départements et régions ainsi qu'à ceux de leurs groupements et établissements, à l'exception des hospitaliers.

• ***les textes sur le statut des élus***

et sur le cumul des mandats devront assurer l'accès aux fonctions électives de toutes celles et de tous ceux qui en sont aujourd'hui écartés. Il faudra que ces textes garantissent au plus grand nombre les moyens d'exercer pleinement et librement leurs nouvelles responsabilités.

Les socialistes voient, en effet, dans la démultiplication de l'exercice des responsabilités non seulement une exigence de démocratie mais la garantie de l'enracinement de leur projet.

Enfin, en concrétisant dans leurs réalisations et leurs pratiques locales l'aspiration de nos concitoyens à la justice et à la solidarité.

Telle est en effet la finalité des réformes entreprises.

• Il appartient aux élus de rompre avec un ***cadre de vie*** conçu et imposé en dehors de la participation des habitants et conduisant à un intolérable émiettement de la vie quotidienne. Pour cela ils veilleront à ce que soient mises en œuvre les conditions d'un urbanisme démocratique : maîtrise du foncier ; outils décentralisés de planification et d'aménagement urbain et rural.

• Dans le domaine de ***l'action sanitaire*** et ***sociale,*** les élus socialistes entendent plus qu'ailleurs rompre avec les pratiques administratives héritées du passé afin de substituer la solidarité à l'assistance. A travers les centres locaux d'action sociale, des moyens nouveaux doivent permettre de réunifier la prise en charge par les intéressés eux-mêmes des solutions propres à résoudre leurs difficultés (aide à domicile, centre de santé, etc.).

• ***L'action culturelle,*** quant à elle, doit également rompre avec des pratiques élitistes imposant des modèles uniformisants et aboutissant nécessairement à renforcer les hiérarchies sociales. Le droit à la différence, la démocratisation de la création comme de sa diffusion sont les axes de la nouvelle politique, à laquelle les élus socialistes participeront en accompagnant le remarquable effort du gouvernement en ce domaine.

Le développement des responsabilités locales impose à la F.N.E.S.R. un rôle accru en accompagnement de l'action du parti socialiste

• La formation des élus, déjà choisie comme axe prioritaire de l'action de notre Fédération, sera encore développée afin de permettre à l'ensemble des responsables locaux, élus ou candidats, d'aborder leurs nouvelles responsabilités avec les compétences nécessaires. Elle s'attachera notamment à ce que l'évolution des pratiques des élus, dans le sens d'une plus grande rigueur et d'une plus grande ouverture à la nécessaire participation des citoyens, accompagne le mouvement de décentralisation.

• Les prochaines échéances électorales (cantonales, municipales, régionales) que la F.N.E.S.R. prépare activement avec le Parti Socialiste constituent à ses yeux un double enjeu :

• elles seront une occasion d'ancrer et d'accompagner le mouve-

ment populaire du printemps dernier ;

• elles permettront l'accession aux responsabilités de femmes et d'hommes, dans les campagnes comme dans les villes, capables de mettre en œuvre sur le terrain la nouvelle politique choisie par le peuple français.

C'est pourquoi les élus socialistes et républicains appellent les Françaises et les Français à se mobiliser avec eux aux côtés de François Mitterrand et du gouvernement de la gauche pour assurer le succès de la transformation économique et sociale qu'ensemble ils ont décidé d'engager.

□

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

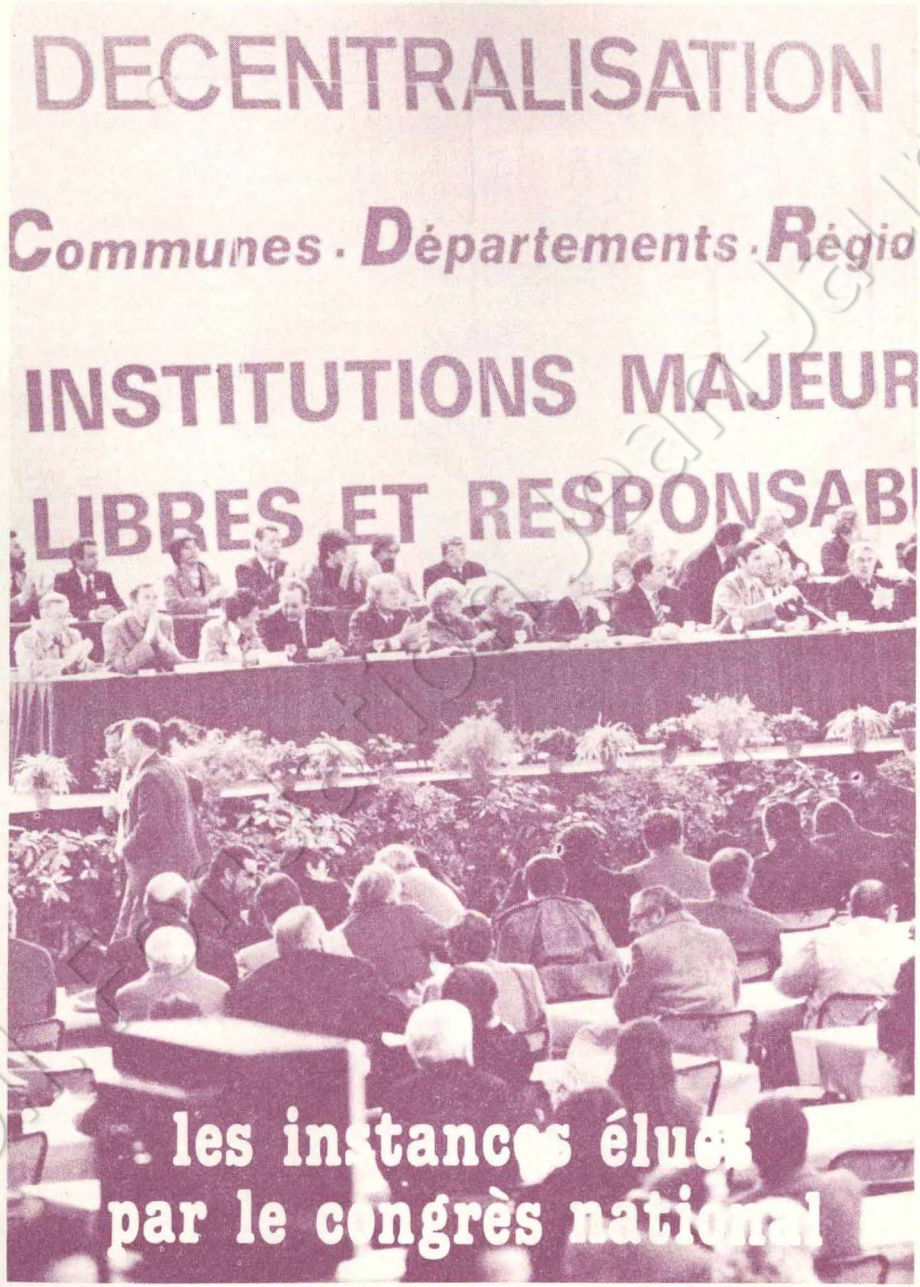
DECENTRALISATION
Communes · Départements · Régio
INSTITUTIONS MAJEUR
LIBRES ET RESPONSAB
les instances élue
par le congrès nation

conseil national

de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Francis AMPE	(Savoie)
Jean BADET	(Gironde)
Gérard BAPT	(Haute-Garonne)
Paul BARBARIN	(Pas-de-Calais)
Guy BATLOGG	(Haute-Saône)
Joël — Guy BATTEUX	(Loire-Atl.)
André BELLON	(Alpes-de-Hte-Prov.)
Nicole BERNARD	(Hauts-de-Seine)
André BILLARDON	(Saône-et-Loire)
Maurice BLANC	(Savoie)
Pierre BLANCK	(Vosges)
David BOHBOT	(Val-de-Marne)
René BONNAC	(Gironde)
Augustin BONREPAUX	(Ariège)
Pierre-Joël BONTE	(Puy-de-Dome)
Romain BOQUEN	(Côtes-du-Nord)
Nicole BOUYALA	(Gard)
Pierre BRANA	(Gironde)
André BUSSERY	(Essonne)
Denise CACHEUX	(Nord)
Jacques CARAT	(Val-de-Marne)
Jean CARREYRON	(Gard)
Michel CASTEL	(Tarn)
Gérard CAUDRON	(Nord)
Alain CHENARD	(Loire-Atl.)
Nelly COMMERGNAT	(Creuse)
Christiane COTINEAU	(Allier)
Jean-Pierre DACHEUX	(Val-d'Oise)
Marcel DEBARGE	(Seine-St-Denis)
Patrick DEBONO	(Yvelines)
Lucien DELMAS	(Dordogne)
Marie-Thérèse DENIS	(Val-d'Oise)
Pierre DEPERSIN	(Pas-de-Calais)
Charles DEPOORTER	(Pas-de-Calais)
Jean-Claude DESSEIN	(Sommes)
Jean-Pierre DESTRADE	(Pyr.-Atl.)
Jean-Louis DIEUX	(Var)
Claude DOMEIZEL	(Alpes-Hte-Prov.)
René DOSIERE	(Aisne)
Georges DRAGON	(Drôme)
Hubert DUBEDOUT	(Isère)
Camille DURAND	(Loire-Atl.)
Jacques DURAND	(Tarn)
Lucien DUPUIS	(Drôme)
Pierre ESTEVE	(Pyr. Or.)
Louis EYRAUD	(Haute-Loire)
Bernard FABREGUETTES	(Hérault)
Léon FATOUS	(Pas-de-Calais)
Bertrand FENET	(Alpes Mar.)
Jacques FLOCH	(Loire-Atl.)

Coll. Fondation Jean Jaurès

Jean-Claude FRECON (Loire)
Claude FUZIER (Seine-St-Denis)
Pierre GAGLIANO (B-D-R)
René GAILLARD (Deux-Sèvres)
Francis GARCIA (Essonne)
François GEINDRE (Calvados)
André GERBAULT (Haute-Marne)
Michel GIRAND (Nièvre)
Bernard GOUNEL (Puy-de-Dome)
Michel GRANY (Haute-Vienne)
Pierre GUIDONI (Aude)
Jean IBANES (Ariège)
Jean-Louis JOSEPH (Vaucluse)
Charles JOSSELIN (Côtes-du-Nord)
Georges LABAZEE (Pyr.-Atl.)
André LAIGNEL (Indre)
Jean-Pierre LAMBERTIN (Vaucluse)
Claude LAURIOL (Lozère)
Jean-Philippe LEBAS (Somme)
Hélène LE SAVOUROUX (Hts-de-S.)
Paul LORIDANT (Essonne)
Marlène MAERTEN (Rhône)
Pierre MAILLE (Finistère)
Albert MAHE (Loire-Atl.)
Jean MARCHIONI (Haute-Corse)
Pierre MAUGER (Orne)
Jean-Pierre MASSEROT (Moselle)
Joseph MENGA (Seine-Mar.)
Guy MERRHEIM (Nord)
Claude MIQUEU (Hautes-Pyr.)
Patrick MOQUAY (Char.-Mar.)
Nicole MORICHAUD (Essonne)
Daniel NOUAILLE (Hte-Vienne)
Christian NUCCI (Isère)
Pierre PALAU (Côte-d'Or)
André PAYSANT (Calvados)
Louis PERREIN (Val-d'Oise)
Jacques PERSONNE (Indre)
Jacques PIETTE (Pas-de-Calais)
Robert PONTILLON (Hauts-de-Seine)
Yves POUJOL (Charente)
Pierre POUJOULY (Aveyron)
Maurice POURCHON (Puy-de-Dôme)
Roland PREDIERI (Yvelines)
Philippe PUAUD (Vendée)
Jean-Jack QUEYRANNE (Rhône)
Michel RASERA (Côte-d'Or)
Christian RAVIDAT (Val-d'Oise)
Francis REDOU (Ile-et-Vilaine)
René REGNAULT (Côtes-du-Nord)
André SAMAT (B-D-R)
Jean-Pierre SANTA CRUZ (Jura)
Franck SERUSCLAT (Rhône)
Luc SOUBRE (Haute-Garonne)
Josette SOULIER (Seine-St-Denis)
Raymond SUDOLSKI (Aisne)
Pierre TABANOU (Val-de-Marne)
Jacques TAURISSON (Haute-Vienne)
Eugène TEISSEIRE (Nièvre)
Roger TROPEANO (Hauts-de-Seine)
Odile VADOT (Yvelines)
Raymond VAILLANT (Nord)
Michelle VASSEUR (Tarn)
Jean-Philippe VIGNOLI (B-D-R)
Pierre ZEMOR (Val-de-Marne)
Batia WASSERVOGEL (Ain)
Marc WOLF (Nord)
Jean-Pierre WORMS (Saône-et-Loire)

Collection Jean Jaurès

bureau national

de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Présidents d'honneur
Lionnel JOSPIN
Pierre JOXE
André MERIC
Maurice PIC
Gérard JAQUET

Président
Hubert DUBEDOUT

Délégué général
Antoine BLANCA

Déléguée générale adjointe
Louise BROCAS

Premier Vice-Président
Pierre GUIDONI

Vices-Présidents
Francis AMPE
Gérard BAPT
René BONNAC
Marcel DEBARGE
Lucien DELMAS
Jean-Louis DIEUX
Guy MERRHEIM
René REGNAULT
André SAMAT
Franck SERUSCLAT

Secrétaire général
Charles DEPOORTER

Trésorier
Léon FATOUS

Trésorier adjoint
Odile VADOT

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Membres

Pierre BRANA
André BUSSERY
Alain CHENARD
Nelly COMMERGNAT
Christiane COTINEAU
Patrick DEBONO
René GAILLARD
François GEINDRE
Nicole MORICHAUD
Pierre MAUGER
Christian NUCCI
Louis PERREIN
Jacques PIETTE
Roland PREDIERI
Jean-Jack QUEYRANNE
Josette SOULIER
Raymond VAILLANT
Pierre ZEMOR

Délégué national aux conseils régionaux

Maurice POURCHON

Délégué national aux conseils généraux

Charles JOSSELIN

Délégué national à l'Assemblée nationale

André BILLARDON

Délégué national au Sénat

Jacques CARAT

Délégué national au Parlement Européen

Louis EYRAUD

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès



EXTRAITS DE PRESSE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Décentralisation, cantonales : le PS mobilise ses élus

Le premier ministre, à Toulouse, fait des révélations sur la réforme des collectivités locales

Décentralisation, chômage, préparation des cantonales de 1982 et des législatives partielles : le Congrès de la Fédération des élus socialistes et républicains présidée par Hubert Dubedout, qui s'est tenu tout le week-end à Toulouse, a tourné à la grande séance de mobilisation.

Le premier ministre, présent, a révélé certains points du deuxième volet de la réforme de décentralisation – la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales – devant des élus manifestement impatients, comme le difficile débat du Sénat l'avait montré.

– *Urbanisme :* La tutelle technique de l'Etat devra disparaître. Les communes seules élaboreront les plans d'occupation des sols et accorderont les permis de construire.

– *Logement :* La région va se voir attribuer certaines compétences dans la modulation des aides selon les départements et les communes.

– *Transports routiers :* C'est le département qui se verra confier la responsabilité et les moyens de développer les transports interurbains et les transports scolaires. La région coordonnera les transports ferroviaires d'intérêt régional et pourra organiser avec la SNCF des services omnibus.

– *Education :* Le département pourrait établir la carte scolaire des collèges, des écoles et des classes. La programmation des équipements et des emplois nécessaires sera réalisée conjointement par le département et l'Etat. La construction, l'équipement et la gestion des classes enfantines, maternelles et élémentaires relèveraient de la compétence communale.

– *Santé :* Le département restera maître de l'action sanitaire et sociale. Mais une carte sanitaire régionale pourra accompagner la régionalisation de la Sécurité sociale.

Hommage à Pierre Mauroy

Le premier ministre a également confirmé l'abandon prochain de la taxe d'habitation *(notre encadré)*. La note politique de ce Congrès de Toulouse a été apportée par Lionel Jospin et Louis Mermaz. Le premier secrétaire du PS a rendu un hommage appuyé (après l'affaire Delors) à Pierre Mauroy et à son « comportement de militant ». Il a également souli-

gné l'importance des prochaines législatives partielles. Les élections cantonales de mars seront utiles, « se présentant à la fois comme un test, un engagement et une précaution ». Enfin Louis Mermaz a répondu aux critiques sur le « charcutage » cantonal : « La droite n'a pas le droit de critiquer la mise à jour de la carte cantonale qu'elle n'a pas eu l'honnêteté de faire pendant qu'elle était au pouvoir. » ■

Supprimer la taxe d'habitation : 20 milliards de francs à trouver!

Supprimée, la taxe d'habitation dans sa forme actuelle? C'est P. Mauroy qui l'a dit, dimanche, et ceci pour le prochain mandat municipal, soit en 1983. Les experts de L. Fabius vont devoir accélérer leurs travaux! Pas une mince affaire : la taxe d'habitation concerne 20 millions de contribuables et rapporte aux communes globalement 20 milliards de francs. Mais, et c'est là tout l'objet de la critique et tout l'enjeu de la réforme, les taux de cette taxe sont très variables d'une commune à l'autre et cet impôt local frappe parfois lourdement des ménages qui ne sont même pas passibles de l'impôt sur le revenu.

En effet, les communes qui ne disposent pas ou prou d'établissements industriels et commerciaux sur leurs territoires ne peuvent lever de taxe professionnelle : or, cet autre impôt local assure globalement 42 % des recettes communales... Elles se rattrapent donc sur la taxe d'habitation, payable par tous propriétaires et locataires. Mais les communes en pleine expansion démographique, les banlieues, les villes nouvelles sans activité sont aussi celles dont les besoins de financement sont les plus grands. On enregistre alors des taux de taxes d'habitation qui sont parfois trente fois plus élevés que dans les communes riches en emplois. Des contribuables chargés de famille, à revenu modeste, non soumis de ce fait à l'IRPP, peuvent payer jusqu'à 2500 F de taxe professionnelle. Pour corriger ce genre d'injustice, il faut aussi revoir la taxe professionnelle elle-même, qui touche 2,3 millions d'entreprises et rapporte 43 milliards aux communes. Un délicat meccano à assembler!

Michel CUPERLY

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LA DEPECHE (GRAND TOULOUSE), dimanche 6.12.1981

Raymond Courrière
secrétaire d'Etat
aux Rapatriés :

« Sortir les Français d'outre-mer de leur spécificité »

Le pouvoir socialiste entend bien régler définitivement les problèmes qui opposent, depuis 1961 les rapatriés d'outre-mer et les gouvernements de la France. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux Rapatriés, s'est montré particulièrement net à ce sujet, au congrès des élus socialistes. Il a fait état des mesures en cours et à venir, prises par le gouvernement après consultation des associations en vue d'intégrer pleinement à la communauté nationale les rapatriés européens ou musulmans « et les sortir de leur spécificité ».

« Pour cela il fallait, précise M. Courrière, prendre des mesures urgentes, par exemple stabiliser sur leur exploitations des rapatriés qui, se trouvant dans l'impossibilité de rembourser leurs prêts, étaient menacés d'une seconde expropriation... ». Le secrétaire d'Etat a aussi fait état de l'indemnité forfaitaire « perte de meuble » à l'intention des plus démunis, et à la modification des régimes de retraite qui concernent surtout les anciens harkis.

Quant à la loi d'indemnisation, le gouvernement la veut... « complète et définitive ». L'administie ? « Nous y travaillons sans arrière-pensée et elle sera certainement prête au printemps prochain. ».

— **P. CH.**

Congrès des élus
socialistes et républicains
à Toulouse

Décentralisation :

Des ministres militants pour lancer la bataille

Il règne au congrès des élus socialistes une atmosphère presque studieuse. Sans être refroidi, l'enthousiasme de mai subit la loi des circonstances. Une économie capricieuse, les brusques mutations au sein d'une société largement dominée par ses vieux démons libéraux; tout cela nourrit la réflexion d'un parti qui découvre que les séductions du pouvoir sont aussi d'âpres servitudes.

Gérard LAMOTTE

● **Suite en page 2**

... / ...

Congrès des élus socialistes et républicains à Toulouse

Décentralisation : des ministres militants pour lancer la bataille

● Suite de la 1re page

Hier, après le maire de Grenoble, qui avait évoqué les contraintes sévères liées au déficit budgétaire, la franchise brutale de M. Louis Mermaz a situé l'ampleur du débat : **Qu'allons-nous faire de notre liberté ?,** interroge le président de l'Assemblée nationale.

Pour l'association des élus, il s'agit, en définitive, de s'adapter très vite, aux nouvelles règles politiques fixées par la décentralisation. Si le changement est brusque, il n'en est pas moins salutaire, explique Louis Mermaz, qui depuis le début a justifié l'usage d'un remède musclé contre les lenteurs abusives d'un système administratif **contraignant et disciplinaire.**

L'organisation militaire des grands ministères et le maquis des procédures, tel furent pendant plus de vingt ans **les supports essentiels du pouvoir de la droite...**

Reste l'examen minutieux des priorités qui s'imposent désormais aux élus locaux. Sur ce point, l'analyse est simple. La bataille est économique. Elle doit mobiliser les collectivités, inspirer des initiatives dont le département pourrait être, demain, le tuteur ou l'arbitre.

Le réveil du civisme

Pour M. Louis Mermaz, les comités de l'emploi auront un rôle influent : **Secouer l'apathie des banques, associer à l'effort commun les milieux syndicaux et le monde du travail.**

Tout cela, en fin de compte, passe par le réveil du civisme; le mûrissement lent d'une autre société dégagée des tutelles où l'avaient enfermée les vieux réflexes jacobins.

Voilà pour l'intention. Quels seront les moyens ? En écho à Louis Mermaz, M. Laurent Fabius allait un peu plus tard tracer les grandes lignes d'une réforme fiscale qui nous laisse entrevoir la suppression probable de la taxe d'habitation. Mais le ministre du Budget nuance son optimisme. Dans la jungle des duppes, l'horizon est sombre pour les élus locaux et le maire de Grenoble accepte avec sagesse des prévisions austères : **En 1982, il nous faudra courber le dos...**

L'art de Rocard

Il est vrai que Michel Rocard relance la confiance. Le ministre du Plan s'est livré à un exercice où manquait l'improvisation. Mais cette sécheresse est volontaire. Elle se veut, avant tout, l'instrument réaliste d'un engagement où les illusions d'une gauche indolente et idéaliste ne seraient pas à leur place. **La démocratie ça s'apprend,** explique l'ancien leader du parti socialiste unifié. **Ce n'est pas la fin des conflits, mais plutôt leur gestion pacifique...**

La formule est heureuse. Elle s'ouvrait sur un exposé où les données techniques de la planification montrent rapidement leurs limites.

Le P.C. rappelé à l'ordre

Ce que défend Rocard, c'est l'idée d'un plan régional d'un carrefour inventif où les acteurs les plus directs, élus, syndicats et patrons, orienteraient ensemble les grands choix de la vie locale.

Dans ce nouveau décor, l'aménagement du territoire, arbitré par l'Etat, distribue les moyens, veille à réduire le handicap des régions les plus pauvres, prises au « jeu de la concurrence ».

C'est Lionel Jospin qui allait apporter la note politique qui manquait au congrès. On retiendra de son discours, un hommage appuyé adressé au Premier Ministre, et les chaudes bouffées d'un optimisme raisonnable. « Nous sommes solides, nous avons la durée », fait observer le premier secrétaire.

Le successeur de Mitterrand à la tête du P.S. connaît les devoirs de sa charge.

Il est le tuteur susceptible des intérêts d'un grand parti, et rappelle au P.C., qui parfois s'en écarte, les règles du contrat accepté au printemps. C'est en somme une boutade affectueuse adressée à Georges Marchais...

Pour Lionel Jospin, le Président de la République conduit son septennat **dans l'ordre,** et ravive, à l'étranger, l'image de la France.

Un peu plus tôt, Louis Mermaz avait abordé l'échéance des prochaines élections avec l'esprit léger. « La mise à jour des cantons devrait sans aucun doute amplifier nos progrès ».

Le président de l'Assemblée nationale revendique de plein droit le nouveau découpage qu'a retardé pendant quinze ans l'ancienne majorité.

Un message de François Mitterrand avait, en matinée, donné son second souffle à ce congrès dont Pierre Maurois va, ce matin, couronner les travaux.

On retiendra de la deuxième journée une impression de gravité et de vigueur patiente; en même temps la volonté ferme de répondre à l'opposition qui sait exploiter l'indulgence...

Au fond, les militants ministres et les élus orchestrent à Toulouse un puissant concert socialiste. Ce n'est pas encore le succès; mais c'est à coup son cortège...

G. LAMOTTE

FRANCE SOIR, lundi 7.12.1981

Sur la décentralisation et les

Les élus soci

Le congrès des élus socialistes réuni pendant le week-end à Toulouse a été beaucoup plus sage que celui de Valence. Pierre Mauroy a révélé ses intentions en matière de répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales. Louis Mermaz et Lionel Jospin ont, eux, appelé à la mobilisation du parti et des militants pour gagner la bataille des cantonales.

De notre envoyé spécial

Jacques MALMASSARI

TOULOUSE.

PIERRE MAUROY presse le pas sur le chemin des réformes. Lundi dernier, il avait annoncé à Grenoble qu'il n'y aurait pas de pause. Hier, il a donné un coup de pied dans la fourmilière administrative en révélant le contenu qu'il souhaite donner à la deuxième loi des décentralisations. Ce texte était, bien sûr, annoncé mais personne n'imaginait qu'il pouvait aller aussi loin.

Personne n'ignore à l'hôtel Matignon que l'importance de cette réforme va faire grincer des dents dans les municipalités mais aussi dans les préfectures. « L'étendue des compétences données aux maires risque de donner à certains le vertige », reconnaît Hubert Dubedout, maire de Grenoble.

Traiter sur place

En gros, on peut dire que tous les dossiers importants d'une ville seront traités à la mairie et non plus à la préfecture ou à Paris.

Les communes pourront par exemple élaborer les plans d'occupation des sols, délivrer les permis de construire, décider des opérations d'aménagements fonciers ; la construction d'équipements et la gestion des classes maternelles et élémen-

prochaines législatives partielles et cantonales

alistes se mobilisent

taires relèveront également de la compétence communale.

Les régions, dont les conseils seront élus au suffrage universel en 1983, se verront dotées de pouvoirs très importants. Elles pourront coordonner les transports ferroviaires, organiser des services omnibus, proposer la création d'aérodromes et en assurer la gestion.

L'administration des collectivités locales sera entièrement laissée aux élus et **le commissaire de la République qui remplacera le préfet deviendra une sorte de conseiller.**

Comme s'il pressentait une vive réaction de ceux qui craignent une mort lente de l'Etat et le désordre d'une série de pouvoirs communaux, départementaux ou régionaux, Pierre Mauroy affirme par avance que l'Etat n'acceptera de transférer ses compétences qu'à des niveaux significatifs. Cela suffira-t-il à dissiper des craintes souvent légitimes ?

En tout cas, les choses vont aller vite puisque le Premier ministre annonce, par exemple, que la taxe d'habitation sera supprimée sous sa forme actuelle au plus tard en mars 1983. Ce ne sera pas une mince réforme fiscale puisqu'elle porte sur 20 milliards de francs.

Comme le Premier ministre, François Mitterrand estime que la décentralisation sera une des réformes les plus importantes. **« Une des œuvres essentielles que mon septennat laissera à la République. », assure le chef de l'Etat dans un message qu'il a adressé aux congressistes.**

Maîtres du jeu

Si le Premier ministre « fonce » ainsi depuis une quinzaine de jours, c'est parce qu'il se sent soutenu à la fois par l'Elysée et par le parti. Lionel Jospin, le numéro un du PS, a participé, samedi, aux travaux du congrès et il a rendu à deux reprises un vibrant hommage à l'efficacité du chef du gouvernement.

Le premier secrétaire du P.S. estime que « sur le plan politique, les choses se passent dans l'ordre », mais lance tout de même une attaque en règle contre l'opposition. **« La droite ne fait pas de propositions. Elle se répand en prophéties apocalyptiques, propage des rumeurs sur la santé de tel ou tel d'entre nous qui nous est cher. Ce n'est pas avec ce ton qu'elle changera les choses car le pays est calme. »**

Mobilisation

Lionel Jospin s'est également employé à calmer l'ardeur et l'impatience un peu brouillonnes de certains de ses amis.

Une chose est sûre. Le PS n'entend pas s'endormir sur ses lauriers électoraux. **Dès maintenant, la mobilisation a commencé pour les élections cantonales et même pour les prochaines élections législatives partielles. Mais c'est le premier rendez-vous avec l'opinion publique et c'est une élection éminemment politique »**, a souligné Louis Mermaz.

Avec une rude franchise, le président de l'Assemblée nationale a pronostiqué un nouveau succès du P.S. « amplifié par le redécoupage des cantons ». « C'était une modernisation nécessaire, et la droite n'a pas le droit de nous reprocher ce redécoupage qu'elle n'a pas eu le courage de faire. Les citoyens et les citoyennes ont le droit de disposer à travers la carte électorale d'un système de choix plus honnête et plus proche de la réalité. »

« Tout le parti sera mobilisé pour les cantonales. C'est pour nous un test très important, renchérit Lionel Jospin. **On ne tardera pas à s'apercevoir que la machine du PS s'est mise en route. »**

● A la tribune du Congrès, **Michel Rocard** a confirmé que le gouvernement proposera au printemps un projet de loi au Parlement sur la nouvelle planification française. Selon M. Rocard : **« C'est de la planification qu'il dépend que la décentralisation ne se transforme pas en dispersion des efforts ou en exacerbation des égoïsmes particuliers. »**

« **Sans décentralisation,** a souligné le ministre, **la planification courrait vite le risque de n'être qu'un moule uniformisateur et tentaculaire réducteur, en fin de compte, des libertés mêmes qu'elle prétendrait développer. »**

LE QUOTIDIEN, lundi 7.12.1981

PS : mobilisation gén autour des cantonale

Pendant que Pierre Mauroy annonçait des mesures te grès des élus socialistes et républicains, hier à Toulouse Louis Mermaz battaient le rappel des troupes en vue test politique de l'après-10 mai

Le Premier ministre, Pierre Mauroy, a clôturé hier le congrès des élus socialistes et républicains qui se tenait pendant le week-end à Toulouse. S'il s'est borné à prononcer un discours technique, les dirigeants du Parti socialiste ont, quant à eux, profité de l'occasion pour assurer le Premier ministre de leur soutien — une manière de tieux Delors-Mauroy — et p tion des militants — une fa troupes en mal d'action su dans leur esprit certaines déclarations gouvernement

Le premier secrétaire du PS, qui n'a pas caché que le grand rendez-vous politique serait pour le régime socialiste, les élections municipales de 1983 (« Nous avons déjà commencé à élaborer le nouveau manifeste municipal », a-t-il annoncé), n'a négligé ni les élections législatives partielles de janvier prochain, ni les cantonales de mars. Des premières, M. Jospin a retenu surtout celle qui se jouera à Provins où l'ancien Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte (RPR), représente selon lui, « un symbole négatif ». Pour ce qui concerne les élections cantonales, Lionel Jospin a estimé qu'elles seraient à la fois un test, un engagement, une précaution, un joli mot nouveau dans le langage électoraliste pour exhorter les socialistes à ne pas relâcher leur effort et à rester vigilants à l'égard de la réaction : « Nous avons eu besoin du sursaut du 10 mai pour faire sauter la chape de plomb du conservatisme, a commenté le premier secrétaire. Gérons ensemble tranquillement la conquête d'une société plus juste et plus libre. » M. Jospin dans la filiation scrupuleuse de François Mitterrand — qui fait jusqu'ici son succès à la tête du petit monde socialiste, a exalté ainsi, une nouvelle fois, la force tranquille, pour faire oublier les allures variées empruntées ces derniers jours par les membres du gouvernement sur la voie du changement.

Dans l'ordre

Prenant le relais de Pierre Mauroy dont il a salué « le comportement de militant » et dont il a souligné « l'engagement physique », il a négligé les à-coups brutaux des pauses façon Delors. « Sur le plan politique, les choses se déroulent dans l'ordre » a remarqué Lionel Jospin, puisant encore sa sérénité dans la toute-puissance présidentielle : le chef de l'Etat, a-t-il dit, « arbitre avec un sens de la conciliation mais aussi avec fermeté lorsque cela est nécessaire ».

Ayant précisé que la date de la rencontre entre le PC et le PS serait arrêtée avant la fin du mois, ce qui est une information puisque cette réunion des dirigeants de la majorité aurait déjà dû avoir lieu, le premier secrétaire du PS a laissé l'opposition à ses « aigreurs, à ses mensonges, à son incapacité, à l'autocritique ».

Avant lui, le président de l'Assemblée nationale Louis Mer-

érale

s

chniques au con-
, Lionel Jospin et
du premier grand

se situer dans le conten-
our appeler à la mobilisa-
on de redonner cœur aux
r le terrain et de minorer
contradictions dans les
ales.

maz avait largement répondu
à Bernard Pons, secrétaire
général du RPR qui, il y a
quelques jours, partait en
guerre contre le « charcutage »
de la carte électorale, dénon-
çant le « détournement du suf-
frage universel », auquel, selon
lui, se livrent les socialistes.
« La droite, a affirmé M. Mer-
maz, n'a pas le droit de criti-
quer la mise à jour de la carte
électorale qu'elle n'a pas eu
l'honnêteté de faire pendant
qu'elle était au pouvoir. Les
socialistes enregistreront de
nouveaux progrès aux canto-
nales, a assuré le président de
l'Assemblée. Ils seront simpli-
fiés par les nouveaux décou-
pages cantonaux qui auraient
dû avoir lieu depuis quinze
ans. » « Remodelage » — (et
non charcutage) — en fonction
de la démographie » oblige...
Prenant l'exemple de Paris,
M. Mermaz comme M. Jos-
pin ont ainsi indiqué que la
réforme envisagée favoriserait
« une représentation plus équi-
table des arrondissements.
Tours et contours... qu'il est
donc doux de découper tran-
quillement la France ! Com-
ment l'ancienne majorité qui
eut en son temps de bons ci-
seaux, pourrait-elle s'en éton-
ner ?...
A Toulouse, laissant les
ministres à leurs tergiversa-
tions, les responsables du PS
ont voulu montrer une nou-
velle fois qu'après « l'éblouis-
sement euphorique de la vic-
toire », ils étaient bel et bien
engagés au premier rang du
combat... Ici, pour resserrer
quelques boulons et non pour
lâcher la bride aux troupes,
comme hier à Valence...

C. P.

■ Mauroy annonce la suppression de la taxe d'habitation

Pierre Mauroy a indiqué qu'il souhaitait la suppression de la taxe d'habitation dans sa forme actuelle à partir de mars 1983 et qu'il estimait qu'une réforme profonde s'imposait pour la taxe professionnelle. La première rapportant 20 milliards et la seconde 42 milliards, le Premier ministre a précisé : « Il ne suffit pas de supprimer des taxes, il faudra dégager nécessairement des ressources, mais avec plus de rigueur et de justice. »

... et donne
des précisions sur
la décentralistion

Sur la décentralisation, « une réforme au cœur du changement », le Premier ministre a déclaré : « Rompre avec le centralisme, avec une habitude séculaire, voilà le pas décisif que nous vous proposons de franchir ensemble. » Surtout, M. Mauroy a révélé les grandes lignes du projet de loi sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales devant compléter au cours de 1982 le texte sur les grands principes en cours d'examen au Parlement. Par exemple, les communes élaboreront désormais les plans d'occupation des sols ou accorderont les permis de construire. Les régions pourront passer avec la SNCF des conventions afin d'organiser des services omnibus ou pourront créer des sociétés régionales de transport aérien. Le département aura à établir la carte scolaire, la construction et la gestion des maternelles et des classes élémentaires relevant de la compétence communale.
M. Mauroy a également voulu sensibiliser son auditoire autour de la « bataille de l'emploi ».

LIBERATION, lundi 7.12.1981

SATISFECIT

Jospin donne le coup d'envoi des cantonales

A Toulouse, samedi, Lionel Jospin a précisé l'enjeu des cantonales : à la fois « un test, un engagement et une précaution ». Pierre Mauroy a, de son côté, levé le voile sur le nouveau partage des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Lionel Jospin a lancé, samedi, à Toulouse, le coup d'envoi de la pré-campagne des cantonales. Profitant du congrès des élus socialistes et républicains, le premier secrétaire du PS n'a pas caché l'enjeu de ces élections. « *Elles seront utiles en se présentant à la fois comme un test, un engagement, une précaution. Nous avons eu besoin du sursaut du 10 mai pour faire sauter la chape de plomb du conservatisme. Gérons ensemble tranquillement la conquête d'une société plus juste et plus libre* ». Auparavant, Louis Mermaz avait répondu aux attaques du secrétaire général du RPR, Bernard Pons, sur le découpage cantonal. « *La droite n'a pas le droit de critiquer la mise à jour de la carte qu'elle n'avait pas eu l'honnêteté de faire pendant qu'elle était au pouvoir* », a déclaré le président de l'Assemblée nationale.

Lionel Jospin a profité de ce congrès pour faire le point sur la situation politique : « *Les choses se déroulent dans l'ordre* », a-t-il constaté après avoir souligné que le président de la République « *arbitrait dans le sens de la conciliation mais aussi avec fermeté lorsque cela était nécessaire* ». Ce satisfecit a été suivi d'un accord donné, cette fois, à Pierre Mauroy, à son « *comportement militant* » et à son « *engagement physique* ». Lionel Jospin a cru bon de jauger également le travail des ministres communistes qui « *font leur travail pas plus mal que les autres* ».

Les problèmes de la décentralisation ont été au centre des débats. Elle « *sera l'une des œuvres les plus essentielles que mon septennat laissera à la République* », a déclaré François Mitterrand dans un message envoyé à ce congrès. Elle « *va bouleverser bien des habitudes souvent devenues presque des traditions. Les élus municipaux, cantonaux et régionaux devront s'adapter aux nouvelles règles de l'administration locale, apprendre à affronter les responsabilités essentielles que le législateur va leur conférer, intervenir dans des domaines comme celui de l'économie, de l'aide aux entreprises et des créations d'emplois qui leur étaient précédemment interdits* ».

DÉCENTRALISATION

Les nouveaux pouvoirs des collectivités locales

Présent au congrès national des élus socialistes et républicains, Pierre Mauroy a levé le voile sur les intentions du gouvernement concernant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

En matière d'urbanisme, la tutelle technique de l'Etat devrait disparaître. Les communes seront habilitées à élaborer et approuver les plans d'occupation des sols, à accorder les permis de construire, à décider des opérations d'aménagements fonciers. Le département et la région auront chacun pour ce qui le concerne un rôle à jouer en matière de politique foncière.

En matière de logement, la région arrêtera les priorités d'une politique de l'habitat. Elle pourrait moduler les aides au logement en fonction des demandes des départements, des collectivités locales ou de leurs groupements.

Dans le domaine des transports routiers, le département se verrait confier la responsabilité et les moyens de développer les transports interurbains de voyageurs et les transports scolaires.

La région pourrait coordonner les transports ferrovivaires d'intérêt régional et proposer la création d'aérodromes d'intérêt régional. Elle pourrait, en outre, créer ou participer à la création des sociétés régionales de transports aériens de voyageurs ou de fret.

En matière d'éducation, le département pourrait établir la carte scolaire des collèges, des écoles et des classes. La programmation des équipements et des emplois nécessaires sera réalisée conjointement par le département et l'Etat. Les classes enfantines relèveraient de la compétence communale.

D'autre part, le département se verrait confirmer dans ses activités essentielles relevant de l'action sanitaire et sociale, et disposer de ressources propres.

En matière de santé, la carte sanitaire régionale accompagnera la régionalisation de la Sécurité sociale. Les pouvoirs des conseils d'administration des hôpitaux seront renforcés, et en priorité les pouvoirs des élus au sein de ceux-ci.

Auparavant, P. Mauroy avait assuré que « *tout transfert de compétences au profit d'une collectivité locale devra être accompagné de ressources correspondantes* ».

Quant à la taxe d'habitation, P. Mauroy a annoncé qu'elle « *sera supprimée dans sa forme actuelle pour le prochain mandat municipal* » (à partir de 1983).

LE MATIN, lundi 7.12.1981

Décentralisation : Mauroy donne des précisions

***« La décentralisation sera l'une des œuvres les plus essentielles que mon septennat laissera à la République »*, a écrit François Mitterrand dans un message adressé samedi au congrès des élus socialistes et républicains réuni à Toulouse. Pierre Mauroy, qui participait hier à ce congrès, a levé le voile sur les intentions du gouvernement concernant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.**

SELON le premier ministre, la tutelle technique de l'Etat en matière d'urbanisme devrait disparaître. Ainsi les communes seront habilitées à élaborer et à approuver les plans d'occupation des sols, à accorder les permis de construire, à décider des opérations d'aménagement foncier.

En matière de logement, la région arrêtera les priorités d'une politique de l'habitat. Dans le domaine des transports routiers, le département se verrait confier la responsabilité et les moyens de développer les transports interurbains de voyageurs et les transports scolaires. La région, pour sa part, pourrait coordonner les transports ferroviaires d'intérêt régional et organiser, par convention avec la SNCF, des services omnibus. Elle pourrait proposer la création d'aérodromes d'intérêt régional et en assurer la gestion.

En matière d'éducation, le département pourrait établir la carte scolaire des collèges, des écoles et des classes. La programmation des équipements et des emplois nécessaires sera réalisée conjointement par le département et l'Etat.

D'autre part, le département se verrait confirmer dans ses activités essentielles relevant de l'action sanitaire et sociale. La carte sanitaire régionale accompagnera la régionalisation de la Sécurité sociale. Les pouvoirs des conseils d'administration des hôpitaux, et notamment ceux des élus, seront renforcés. *« Tout transfert de compétences devant être accompagné d'un transfert de ressources correspondant »*, avait auparavant assuré le premier ministre.

LE MONDE, mardi 8.12.1981

LE CONGRÈS DE LA F.N.E.S.R.

Les élus socialistes et républicains à l'école de la décentralisation

La décentralisation était le principal sujet à l'ordre du jour du congrès de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains réuni les 4, 5 et 6 décembre à Toulouse. Quelque six cents délégués étaient ainsi invités à prendre note des projets gouvernementaux, mais aussi à faire connaître leurs propositions. Plusieurs membres du gouvernement (Mme Edwige Avice, MM. André Cellard, Raymond Courrière, Laurent Fabius, André Henry, Alain Savary) ainsi que MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et Jean Poperen, membre du secrétariat national du P.S., sont intervenus. M. Michel Rocard s'est efforcé de conjuguer décentralisation et planification et M. Mauroy a livré ses « idées personnelles » sur le projet de transfert et de répartition des compétences entre l'Etat et les communes.

Le premier ministre a également indiqué que la taxe d'habitation « sera supprimée, dans sa forme actuelle, pour le prochain mandat municipal », c'est-à-dire à partir de 1983.

De notre correspondant

Toulouse. — « Toulouse la Rouge » a accueilli le congrès national des élus socialistes et républicains pendant trois jours, mais « Toulouse la socialiste », comme l'a rappelé M. Alex Raymond, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, n'a plus de maire de gauche : une « *anomalie* » qu'il a tenu à souligner et qui explique le choix de la capitale de Midi-Pyrénées pour l'organisation de ce congrès, capitale d'autant plus frustrée que la dernière manifestation nationale d'élus socialistes s'y était tenue en 1938.

Pour M. Michel Rocard, à qui des écologistes étaient venus faire part de leur opposition à la construction de la centrale nucléaire de Golfech, « *c'est de la planification qu'il dépend que la décentralisation ne se transforme* posant aux différentes collectivités locales) ; l'Etat n'accepte de transférer ces compétences qu'à des niveaux suffisamment significatifs. Il encouragera ainsi la coopération intercommunale.

M. Mauroy a ensuite précisé les domaines dans lesquels ces transferts de compétences s'opéreront :

— *Logement :* la région arrêtera les priorités d'une politique de l'habitat ;

— *Urbanisme :* la tutelle technique de l'Etat devrait disparaître ;

— *Transports routiers :* le département se verrait confier la responsabilité et les moyens de développer les transports interlectivités locales sera concerné par cette réforme ; il ne devrait subir aucune atteinte par rapport à ses garanties actuelles. Le gouvernement s'attachera à promouvoir une réelle mobilité des agents et fonctionnaires entre les différents niveaux de collectivités et entre celles-ci et la fonction publique d'Etat. Des « passerelles » devront être aménagées.

M. Lionel Jospin a décerné un bon point au gouvernement : « *Les choses se déroulent dans l'ordre, le président fixe les orientations, il arbitre, il incarne la France à l'extérieur. M. Pierre Mauroy se comporte comme un militant. Le gouvernement fait son travail, le Parlement vote avec discipline et enthousiasme et combat comme il l'a montré lors des débats sur la nationalisation*

pas, entre autres, en exacerbation des égoïsmes. [En revanche], a poursuivi le ministre du plan et de l'aménagement du territoire, *sans décentralisation, la planification ne serait qu'un moule uniformisateur* ». Observant qu'il n'y a pas d'équivalent actuellement dans le monde, il a indiqué qu'au printemps prochain, un projet de loi sur la nouvelle planification française sera déposé au Parlement. Dans l'esprit du ministre, cette planification devrait s'exercer à trois niveaux : national, régional (le plan régional devant être la synthèse des politiques d'initiative régionale et des actions décidées par l'Etat dans la région), enfin local (bassin d'emploi, villes moyennes, agglomérations...).

Huit principes

Le premier ministre a ébauché à l'intention des élus socialistes les grandes lignes du texte répartissant les compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Huit principes ont été ainsi avancés : les collectivités locales concourent avec l'Etat à l'administration du pays ; chaque collectivité territoriale a, par nature, un certain nombre de compétences générales ; seule la loi peut procéder à un transfert de compétences au profit d'une collectivité locale doit être accompagné d'un transfert des ressources correspondantes ; tout transfert doit porter sur l'ensemble des attributions relatives à une compétence donnée et être effectué au profit d'une seule catégorie de collectivité territoriale qui en aura ainsi la pleine responsabilité (l'Etat gardant son pouvoir de réglementation générale, il s'agira donc d'un transfert de bloc de compétences ; les collectivités locales peuvent passer entre elles ou avec l'Etat des conventions pour l'exercice de leurs compétences ; la nouvelle répartition des compétences ne crée aucune tutelle d'une collectivité locale sur une autre (seul l'Etat peut arrêter des règles s'imurbains de voyageurs et les transports scolaires ; la région, pour sa part, pourrait coordonner les transports ferroviaires d'intérêt régional, organiser des services omnibus par convention avec la S.N.C.F. ; elle pourrait proposer la création d'aérodromes d'intérêt régional et en assurer la gestion ;

— *Education :* le département pourrait établir la carte scolaire des collèges, des écoles et des classes ; la programmation des équipements et des emplois nécessaires serait réalisée conjointement par le département et l'Etat ; la construction, l'équipement et la gestion des classes enfantines, maternelles et élémentaires relèverait de la compétence communale ;

— *Santé :* les pouvoirs des conseils d'administration des hôpitaux serontr enforcés et, en particulier, le pouvoir des élus au sein de ceux-ci ;

— *Développement culturel :* la sauvegarde du patrimoine et la protection de l'environnement seront décentralisés, ainsi que les moyens qui s'y rattachent.

Le personnel d'Etat et des col-

LE NOUVEAU BUREAU

La composition du nouveau bureau de la fédération nationale des élus socialistes et républicains est la suivante : *présidents d'honneur :* MM. Lionel Jospin, Pierre Joxe, André Méric, Maurice Pic, Gérard Jaquet ; *président :* M. Hubert Dubedout ; *délégué général :* M. Antoine Blanca ; *premier vice-président :* M. Pierre Guidoni ; *vice-présidents :* MM. Francis Ampe, Gérard Bapt, René Bonnac, Marcel Debarge, Lucien Delmas, Jean-Luc Dieux, Guy Merrhein, René Regnault, Samat ; *secrétaire général :* M. Charles Depoorter ; *trésorier :* M. Léon Fatous ; *trésorier adjoint :* Mme Odile Vadot.

et la décentralisation. Le parti est mobilisé. Nous avons engagé le combat auprès du gouvernement. La fédération des élus socialistes a eu la sagesse de laisser au parti le rôle de décision. Le parti a su ne pas avoir un comportement de surveillance à son égard. Il reste du travail à faire, car nous sommes dorénavant face à la réalité. »

C'est dans cet esprit que les élus socialistes se sont engagés à occuper leur place à côté du gouvernement, pour assurer la réussite de son action. Pour cela, ils ont décidé de mettre en place des comités locaux pour l'emploi. Favorables à la première loi de décentralisation, ils attendent cependant un « *réel transfert des moyens de l'Etat* » dans le cadre de la répartition des compétences, une nouvelle répartition des ressources fiscales, entre l'Etat et les collectivités locales. La formule reste encore à trouver.

M. Mauroy, faisant allusion à la réforme fiscale, en cours d'élaboration, a en effet déclaré, à Toulouse : « *Je souhaite que la taxe d'habitation soit supprimée d'ici le prochain mandat municipal et que la taxe professionnelle disparaisse aussi à plus long terme.* » La F.N.E.S.R., qui compte cinquante mille adhérents, attend aussi l'élaboration d'un nouveau statut de la fonction publique locale, elle demande d'autres moyens de maîtriser le cadre de vie et réclame le droit à la culture. Tels sont les moyens jugés nécessaires à l'action des élus socialistes, « *relais privilégié du gouvernement* », selon la formule du président, M. Hubert Dubedout, conscient de ce que « *l'aventure du socialisme c'est avant tout celle de tous les élus sur le terrain* ».

(Intérim.)

UN MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. François Mitterrand a adressé un message aux élus socialistes pour faire part de son attachement « *à une organisation qui a su faire prendre conscience au pays de l'importance de la démocratie locale et du rôle que doivent jouer nos communes, nos départements et nos régions* ». « *Les élus socialistes et républicains,* a souligné le président de République, *se sont trouvés au premier rang de l'action en faveur de la décentralisation. Cette étape permettra le rapprochement du citoyen et du pouvoir, ce qui facilitera la participation des hommes et des femmes à la prise des décisions qui marquent notre vie quotidienne. La décentralisation sera sans doute une réforme dont la mise en application devra nécessairement s'établir sur une longue période. Elle sera une des œuvres les plus essentielles que mon septennat laissera à la République.* »

CONGRES DE LA F.N.E.S.R.

Les élus

Le congrès de Toulouse socialistes pour la bata

PAR EMMANUELE PLAS

(de notre envoyée spéciale)

UN congrès historique, ce congrès de la Fédération des élus socialistes et républicains qui s'est déroulé, à Toulouse, les 4, 5 et 6 décembre. Devant près de sept cents délégués représentant cinquante mille élus, tous les orateurs ont tenu à le souligner. Historique parce qu'il faut remonter à un quart de siècle pour retrouver la dernière manifestation nationale d'un Parti socialiste, à Toulouse. Et c'est en 1938 que s'est déroulée pour la dernière fois dans la ville rose une manifestation nationale d'élus socialistes. Historique aussi parce que ce congrès de la F.n.e.s.r. est le premier congrès d'élus socialistes après les victoires de mai et juin derniers. Historique enfin — et surtout — parce que, comme l'a souligné Gérard Bapt, député de Toulouse et président de l'union départementale de la fédération « il est éclairé par notre grand projet de décentralisation ».

La décentralisation fut, en effet, l'idée maîtresse du congrès. Le président de la République déclarait, d'ailleurs, dans son message aux élus socialistes réunis à Toulouse : « Alors que tant de pouvoirs se sont concentrés, au fil des ans, à Paris et dans l'Etat, les élus socialistes et républicains se sont trouvés au premier rang de l'action en faveur d'une large décentralisation. Car leur grande expérience des affaires locales, maintes fois confirmée par la confiance des électeurs, leur a enseigné que le moment était venu de faire franchir une nouvelle étape à la démocratie : celle qui permettra le rapprochement du citoyen et du pouvoir et qui facilitera la participation des hommes et des femmes, en plus grand nombre, à la prise des décisions qui marquent la vie quotidienne. »

Quant au Premier ministre, il a déclaré aux élus rassemblés à Toulouse : « La réforme portant décentralisation est sans doute la plus importante de toutes celles engagées par le gouvernement. La rupture avec le centralisme remet en cause une tradition séculaire. Le corset qui a été histori-

Coll. Fondation Jean-Jaurès

en première ligne

a sonné l'appel à la mobilisation des élus ille de l'emploi et celle des cantonales de 1982

A.f.p.



Le deuxième volet de la décentralisation point par point

PIERRE MAUROY a donné aux congressistes de la F.n.e.s.r. la primeur de ce qu'il souhaiterait voir figurer dans le projet de loi — actuellement en cours d'élaboration — qui constituera le deuxième volet de la décentralisation. Il s'agit du transfert de la répartition des compétences entre l'Etat et les communes, les départements et les régions :

— Urbanisme : la tutelle technique de l'Etat disparaîtrait. Les communes seraient habilitées à élaborer et approuver les plans d'occupation des sols, à accorder les permis de construire et autres autorisations d'utilisation du sol, à décider des opérations d'aménagement foncier.

— Logement : la région arrêterait les priorités d'une politique de l'habitat.

— Transports routiers : le département aurait la responsabilité et les moyens de développer les transports interurbains de voyageurs et les transports scolaires ; la région pourrait coordonner les transports ferroviaires d'intérêt régional. Elle pourrait créer ou participer à la création d'aérodromes d'intérêt régional et en assurer la gestion. Elle pourrait en outre créer ou participer à la création de sociétés régionales de transports aériens de voyageurs ou de fret, et en assurer, ou en faire assurer, la gestion.

— Education : le département pourrait établir la carte scolaire. La construction, l'équipement et la gestion des classes maternelles et élémentaires relèveraient de la compétence communale.

— Action sanitaire et sociale : le département devrait disposer de ressources propres et ne plus imposer aux communes des contingents d'aide sociale sur lesquels celles-ci n'ont aucun pouvoir.

La carte sanitaire régionale accompagnera la régionalisation de la Sécurité sociale. Les pouvoirs des conseils d'administration des hôpitaux seront renforcés et en particulier les pouvoirs des élus au sein de ceux-ci.

— Culture : le développement culturel, la sauvegarde du patrimoine et la protection de l'environnement seront décentralisés ainsi que les moyens qui s'y rattachent. Une dotation de cinq cent millions de francs au profit du ministère de la culture est prévue pour alléger les charges des collectivités locales dans ce domaine.

« Nous souhaitons donner plus de pouvoir aux collectivités, notamment en matière de gestion de ressources locales, qu'il s'agisse de ressources énergétiques ou d'économie d'énergie, des ressources de la mer ou agricoles, des ressources en eau, a déclaré le premier ministre. Cela est primordial si l'on veut que « vivre, travailler et décider au pays » prenne enfin tout son sens. »

quement nécessaire pour constituer la France menace à présent de l'étouffer. Chacun le sent si bien que, depuis la fin des années soixante, tous les gouvernements ont promis de réaliser cette réforme. Aucun n'a eu le courage d'aller au bout de la démarche. »

Au demeurant le gouvernement ne s'était pas trompé sur l'extrême importance d'une rencontre avec les élus de la F.n.e.s.r., pour faire passer sa politique : Edmond Hervé, Edwige Avice, André Cellard, Raymond Courrière, Michel Rocard, Laurent Fabius, André Henry et Alain Savary étaient présents, ainsi que Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale. Chacun allait s'employer à répondre aux préoccupations et aux interrogations des élus. Tout comme le firent de leur côté Lionel Jospin, Jean Poperen et Pierre Guidoni, secrétaire national aux Collectivités locales.

« Il faudra courber le dos »

Hubert Debedout, président de la F.n.e.s.r., a mis au premier rang de ces préoccupations les contraintes sévères liées au déficit budgétaire : « L'année 1982 sera l'année budgétaire la plus difficile. Il faudra courber le dos. » Antoine Blanca, délégué général de la Fédération, déclarait en conclusion de son rapport général : « Le changement c'est aussi pour nous. Nous adapter à la nouvelle réalité née du 10 mai 1981, c'est établir des liaisons étroites avec les ministres, être le centre de l'information qui monte et qui descend. » Charles Josselin, député et président du conseil général des Côtes-du-Nord, craint que le temps nécessairement long pour faire adopter les textes de lois ne soit mis à profit par certains grands corps de l'Etat pour échapper au changement : « Les amitiés dont ils bénéficient dans les ministères leur donnent accès avec une vitesse stupéfiante aux documents élaborés par le gouvernement et leur permettent ainsi d'adresser aux élus moins bien informés ce qu'il faut bien appeler un bras d'honneur. »

Aussi l'élu breton demande-t-il au gouvernement que ses pairs soient informés sur les textes en préparation. Le rapporteur de la commission économique, Pierre Zemor, maire adjoint de Cachan, a souligné que les élus étaient peu préparés à la vie des affaires, à traiter l'information économique et financière, à connaître les concurrences et les marchés nationaux et internationaux.

Côté ministres, Laurent Fabius a annoncé la suppression pour la prochaine mandature municipale de la taxe d'habitation et de la réforme de la taxe professionnelle. Michel Rocard, à qui des écologistes étaient venus dire leur opposition à Golfech, a remarqué : « C'est de la planification qu'il dépend que la décentralisation ne se transforme pas, entre autres, en exacerbation des égoïsmes. »

Mais au-delà de leurs problèmes et de leurs préoccupations « catégoriels », les élus socialistes ont bien montré, à Toulouse, que leur souci majeur était de relayer l'action gouvernementale : « Nous devons être à tout moment, a affirmé avec force leur président, le relais socialiste à l'action gouvernementale. L'aventure du socialisme c'est avant tout celle de tous les élus sur le terrain. » Aussi les membres de la F.n.e.s.r. ont-ils décidé de lancer toutes leurs forces dans la bataille contre le chômage et pour l'emploi. « Les élus doivent être en première ligne dans cette bataille, leur a dit Pierre Mauroy. »

Le Premier ministre a rappelé que sept cent cinquante mille jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail alors que cinq cent mille départs en retraite seulement sont enregistrés. Si la relance permettra de créer cent mille à cent cinquante mille emplois il faut en libérer et en créer d'autres, c'est ce que le Premier ministre a invité les élus à faire : préretraite pour les fonctionnaires locaux, embauche de jeunes chômeurs. Les élus vont prendre l'initiative de créer partout des « comités pour l'emploi ». « Au niveau local, a dit le Premier ministre, le comité peut jouer un rôle d'information et d'impulsion. Par sa connaissance de la situation concrète de l'emploi, il est à même d'imaginer les adaptations nécessaires, voire d'innover en s'inspirant d'un principe : faire en sorte que les efforts financiers mis en jeu au nom de la solidarité soient le plus possible créateurs d'emplois. Cela, aucune norme centralisée ne pourrait le garantir. »

La note la plus politique du rassemblement de Toulouse a été donnée par Lionel Jospin, lui-même député et conseiller de Paris. Pour le Premier secrétaire du Parti socialiste la mobilisation des élus a été magnifique, exemplaire » en 1976, 1977, 1978 et 1981. Mais maintenant « nous sommes face à notre peuple, face à la réalité, face aux obstacles, face à nous-mêmes », a dit Lionel Jospin. Pour lui le président de la République conduit son septennat dans l'ordre après « l'éblouissement euphorique de la victoire. » Il a aussi réaffirmé le rôle de décision du Parti en rappelant le passé :

« La Fédération des élus socialistes a eu la sagesse de laisser au Parti le rôle de décision. Le Parti a su ne pas avoir un comportement de surveillance à son égard. »

Le Premier secrétaire, tout comme le Premier ministre, a appelé les élus à monter en première ligne dans la bataille pour l'emploi. Il a affirmé que le Parti socialiste était maintenant mobilisé et engagé auprès du gouvernement : « Il faut faire sortir, a dit Lionel Jospin aux élus de son parti, d'autres valeurs collectives et dans ce domaine votre intervention est indispensable. Gérons ensemble la conquête d'une société plus moderne, plus juste et plus libre. »

Le Premier secrétaire du Parti socialiste a donné trois rendez-vous aux élus de la F.n.e.r.s. : les quatre prochaines élections législatives partielles, les élections cantonales de mars 1982 et surtout « un plus grand rendez-vous politique encore », les élections municipales de 1983. Un nouveau manifeste municipal doit être élaboré « pour partir au combat » et entre autres à la conquête du Capitole. Car Toulouse la rouge, comme l'ont rappelé Alex Rémond, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, député de Toulouse et Gérard Bapt, vote majoritairement à gauche. Mais un découpage unique a permis de maintenir au Capitole un maire de droite.

Découpage et « charcutage »

Le nouveau découpage électoral auquel les services du ministère de l'Intérieur sont en train de mettre la dernière main était d'ailleurs à l'ordre du jour du congrès de la F.n.e.s.r. Il y a des années que les élus socialistes se plaignaient au fil de leurs congrès d'un découpage des cantons qui depuis près de trente ans ne correspond plus à la réalité démographique. En effet, les campagnes se sont vidées de leurs habitants au profit des villes. Sans que la droite au pouvoir ait jamais voulu prendre le risque d'un remodelage. Ainsi bien des cantons des zones urbaines dans la région parisienne ou dans la région lyonnaise, pour ne parler que de celles-là. « La mise à jour des cantons devrait sans aucun doute amplifier nos progrès », a déclaré Louis Mermaz. Lionel Jospin revendique de plein droit le nouveau découpage « démographiquement et donc démocratiquement juste. » Et d'une même voix le président de l'Assemblée nationale et le Premier secrétaire dénoncent « le grand charcutier, Poniatowski ».

Impossible dans ce congrès d'élus de ne pas aborder « le statut ». Jean Poperen a traduit l'optimisme d'une majorité qui devra, dès janvier prochain, engager au Palais-Bourbon le débat sur les modes de scrutin et le nouveau statut des élus locaux.

Marcel Debarge, sénateur de Seine-Saint-Denis, parlementaire en mission spécialement chargé par Pierre Mauroy d'étudier la question, a déclaré qu'un projet de loi serait déposé au Parlement, également en janvier 1982. Le problème du non-cumul des mandats s'est heurté à des butées constitutionnelles. » C'est une loi organique votée dans les mêmes termes par le Sénat et l'Assemblée qui doit régir les mandats parlementaires. En revanche une loi ordinaire traitera des mandats locaux. Pour Marcel Debarge, il faudra distinguer entre les mandats simples des conseillers municipaux, généraux ou régionaux et les mandats de maire ou de président de conseil général. Cette loi permettra en tout cas l'accession aux responsabilités d'un plus grand nombre de femmes et d'hommes.

Dans leur résolution finale les élus socialistes et républicains affirment qu'ils ont pris la mesure de leur responsabilité à venir dans la réussite de l'action du gouvernement de la gauche et appellent les Français à assurer avec eux « le succès de la transformation économique et sociale ». Un but historique, lui aussi. ●

imprimé par la
Société d'Editions du Pas-de-Calais
2, rue du Commandant Dumetz
62003 ARRAS Cédex
Dépôt légal n° 590 - 1er trimestre 1982

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

